



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone AF01A

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Aéle					x			20		20	20	20								x	x	x	x
Apor					x			20		20	20	20								x	x	x	x
Asol					x			20		20	20	20								x	x	x	x
Penf	Note 155				x			20		20	20	20								x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 155 : Sauf les dépôts de matériaux secs.																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Agricole																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone AF02A

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Asol	Note 68				x			20		20	20	20								x	x	x	x
Penf	Note 155, Note 148				x			20		20	20	20								x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 148 : Sauf les sites d'enfouissement technique.																							
Note 155 : Sauf les dépôts de matériaux secs.																							
Note 68 : Les activités d'épandage de déjections animales sont interdites.																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Agricole																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone AK01A

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Aéle					x			12		10	10	10					3			x	x	x	x
Apor					x			12		10	10	10					3			x	x	x	x
Asol					x			12		10	10	10					3			x	x	x	x
R1		x	x	x	x			11		2	4	6			20		2			x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Agricole																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone BE01A

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Aéle					x			12		10	10	10					3			x	x	x	x
Apor					x			12		10	10	10					3			x	x	x	x
Asol					x			12		10	10	10					3			x	x	x	x
R1		x	x	x	x			11		2	4	6			20		2			x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Agricole																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone BH01A

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Aéle					x			12		10	10	10					3			x	x	x	x
Apor					x			12		10	10	10					3			x	x	x	x
Asol					x			12		10	10	10					3			x	x	x	x
Cresto	Note 192				x			12		10	10	10					3			x	x	x	x
Iprim	Note 34				x			12		10	10	10					3			x	x	x	x
R1		x	x	x	x			11		2	4	6			20		2			x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 192 : Seulement les restaurants et les services de traiteur en lien avec une érablière.																							
Note 34 : Carcasses d'automobile et cours à ferraille seulement à raison de 1 seul établissement de ce type pour l'ensemble de la zone.																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Agricole																		
Amendements					0663-2016 (actif) 0948-2020 (actif)																		

Zone BJ01R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		x			x			7,5		2	3,7	6	40				2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone BK01P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Czoo	Note 38				x			11		3	3	9					2			x	x	x	x
Pjeu					x			11		3	3	9					2			x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 38 : Seulement centre de tir pour armes à feu.																							
Notes générales																							
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						

Zone BK02R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		x			x			11		2	4	6	20				2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		



Zone BK03R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		x			x			11		2	4	6	20				2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone BK04P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Pjeu					x			11		3	3	9								x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone BK05R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		x			x			11		2	4	6	20				2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone BL01R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		x			x			11		2	4	6	20				2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone BL02P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Pjeu					x			11		3	3	9								x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone BL03C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture					
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat	
Cacco					x			11		2	4	6	20				2		7	x	x	x	x	
Cart					x			11		2	4	6	20				2		7	x	x	x	x	
Cdét					x			11		2	4	6	20				2		7	x	x	x	x	
Chor					x			11		2	4	6	20				2		7	x	x	x	x	
Cpro					x			11		2	4	6	20				2		7	x	x	x	x	
Cser	Note 89, Note 96				x			11		2	4	6	20				2		7	x	x	x	x	
Cvéh					x			11		2	4	6	20				2		7	x	x	x	x	
R1		x			x			11		2	4	6	20				2		7	x	x	x	x	
Notes					Notes														Notes					
Note 89 : Sauf salon funéraire, mausolée, crématorium.																								
Note 96 : Sauf les centres de location d'espaces pour entreposage d'une superficie maximale de 40 m <sup>2</sup> par emplacement.																								
Notes générales																								
Affichage		Groupe de zone : Artère commerciale																						
Amendements		0663-2016 (actif) 0847-2019 (actif)																						



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone BL04C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation															Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat	
Cacco					x			15		3	3	6			40		2			x	x	x	x	
Cart					x			15		3	3	6			40		2			x	x	x	x	
Cdét					x			15		3	3	6			40		2			x	x	x	x	
Céro	Note 141				x			15		3	3	6			40		2			x	x	x	x	
Cess					x			15		3	3	6			40		2			x	x	x	x	
Chor					x			15		3	3	6			40		2			x	x	x	x	
Cpro					x			15		3	3	6			40		2			x	x	x	x	
Cser	Note 101				x			15		3	3	6			40		2			x	x	x	x	
Cvéh					x			15		3	3	6			40		2			x	x	x	x	
R1		x			x			15		3	3	6			40		2			x	x	x	x	
Notes					Notes															Notes				
Note 101 : Service d'entrepreneur seulement (tels que la construction, le paysagement).																								
Note 141 : Seulement activité de vente au détail.																								
Notes générales		Note 61 : Le changement d'un usage résidentiel en usage commercial est permis dans la zone uniquement si le terrain étant l'assiette de l'habitation a une superficie d'au moins 5 000 m <sup>2</sup> et une largeur sur la ligne avant d'au moins 50 m.																						

Affichage	Groupe de zone : Artère commerciale
Amendements	0663-2016 (actif) 0868-2019 (actif)



Zone BL05R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		x			x			11		2	4	6	20				2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone BL06R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		x			x			11		2	4	6	20				2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0681-2017 (actif)																		

Zone CE01A

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Aéle					x			12		10	10	10					3			x	x	x	x
Apor					x			12		10	10	10					3			x	x	x	x
Asol					x			12		10	10	10					3			x	x	x	x
R1		x	x	x	x			11		2	4	6			20		2			x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Agricole																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone CG01A

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Aéle					x			20		20	20	20					3			x	x	x	x
Apor					x			20		20	20	20					3			x	x	x	x
Asol					x			20		20	20	20					3			x	x	x	x
Iprim	Note 40, Note 21				x			20		20	20	20					3			x	x	x	x
Penf	Note 43				x			20		20	20	20					3			x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 21 : Activités d'extraction uniquement.																							
Note 40 : Seulement cimetière d'autos.																							
Note 43 : Seulement dépôt de matériaux secs.																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Agricole																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone CI01A

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Aéle	Note 46				x			12		10	10	10					3			x	x	x	x
Asol					x			12		10	10	10					3			x	x	x	x
R1		x	x	x	x			11		2	4	6			20		2			x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 46 : Comprennant les écoles d'équitation.																							
Notes générales																							
Affichage	Groupe de zone : Agricole																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						

Zone CJ01P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Pjeu					x			11		3	3	9								x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone CJ02R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		x			x			11		2	4	6	20				2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone CK01R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		x			x			11		2	4	6	20				2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		



Zone CK02R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		x			x			11		2	4	6	20				2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone CK03P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Pjeu					x			11		3	3	9								x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone CK04P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Pcem					x			11		6	6	6					2			x	x	x	x
Pjeu					x			11		6	6	6					2			x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (échu) 0663-2016 (actif)																		



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone CK05R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Rmm					x			7		2	2,5	3					1		5	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (échu) 0663-2016 (actif) 1186-2022 (actif)																		

Zone CL01R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		x			x			11		2	4	6	20				2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone CL02C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture					
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat	
Cacco					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x	
Cart					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x	
Cdét					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x	
Cess					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x	
Chor					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x	
Cpro					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x	
Créc					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x	
Cresto					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x	
Cser	Note 101				x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x	
Cvéh					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x	
R1		x			x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x	
Notes					Notes														Notes					
Note 101 : Service d'entrepreneur seulement (tels que la construction, le paysagement).																								
Notes générales		Note 61 : Le changement d'un usage résidentiel en usage commercial est permis dans la zone uniquement si le terrain étant l'assiette de l'habitation a une superficie d'au moins 5 000 m <sup>2</sup> et une largeur sur la ligne avant d'au moins 50 m.																						
Affichage		Groupe de zone : Artère commerciale																						
Amendements		0663-2016 (actif) 1107-2022 (actif)																						

Zone CL03P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Pjeu					x			11		3	3	9					1			x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone CL04C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Cacco					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x
Cart					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x
Cdét					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x
Cpro					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x
R1		x			x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Artère commerciale																		
Amendements					0663-2016 (échu) 0663-2016 (actif) 1001-2021 (actif)																		



Zone CM01A

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Aéle					x			12		10	10	10					3			x	x	x	x
Apor					x			12		10	10	10					3			x	x	x	x
Asol					x			12		10	10	10					3			x	x	x	x
R1		x	x	x	x			11		2	4	6			20		2			x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Agricole																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone CO01A

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Aéle					x			12		10	10	10					3			x	x	x	x
Apor					x			12		10	10	10					3			x	x	x	x
Asol					x			12		10	10	10					3			x	x	x	x
R1		x	x	x	x			11		2	4	6			20		2			x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Agricole																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone DD01R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		x			x			11		2	4	6	20				2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone DD02C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Czoo	Note 79				x			11		2	4	9			35		1			x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 79 : Sauf piste de karting, centre de tir pour armes à feu.																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone DD03R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1					x			7		2	4	6			35		1		7	x	x	x	x
Rmm					x			7		2	4	6			35		1		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						

Zone DD04C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation															Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat	
Cart					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x	
Cbois					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x	
Cdét					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x	
Cess					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x	
Chor					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x	
Chôt					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x	
Cser	Note 96				x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x	
Cvéh					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x	
Cvéhl	Note 97				x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x	
Notes					Notes															Notes				
Note 96 : Sauf les centres de location d'espaces pour entreposage d'une superficie maximale de 40 m <sup>2</sup> par emplacement.																								
Note 97 : Sauf les services de réparation et d'entretien de véhicules lourds.																								
Notes générales																								
Affichage		Groupe de zone : Artère commerciale																						
Amendements		0663-2016 (actif) 0709-2017 (actif)																						

Zone DD05P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Pjeu					x			11		3	3	9					1			x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone DD06R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Rmm					x			7		2	4	6					1		5	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (échu) 0663-2016 (actif) 1186-2022 (actif)																		



Zone DD07C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation															Type de toiture			
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Cart					x			11		2	4	9			35		2			x	x	x	x
Cdét					x			11		2	4	9			35		2			x	x	x	x
Cess					x			11		2	4	9			35		2			x	x	x	x
Chor					x			11		2	4	9			35		2			x	x	x	x
Chôt					x			11		2	4	9			35		2			x	x	x	x
Cpro					x			11		2	4	9			35		2			x	x	x	x
Créc					x			11		2	4	9			35		2			x	x	x	x
Cser	Note 96				x			11		2	4	9			35		2			x	x	x	x
Cvéh					x			11		2	4	9			35		2			x	x	x	x
Cvéhl	Note 94				x			11		2	4	9			35		2			x	x	x	x
Czoo	Note 79				x			11		2	4	9			35		2			x	x	x	x
R1					x			11		2	4	9			35		2			x	x	x	x
Rmm					x			11		2	4	9			35		2			x	x	x	x

Notes	Notes	Notes
Note 79 : Sauf piste de karting, centre de tir pour armes à feu.		
Note 94 : Sauf la vente au détail de machinerie lourde, les services de location de machinerie lourde et les services de réparation et d'entretien de véhicules lourds.		

Note 96 : Sauf les centres de location d'espaces pour entreposage d'une superficie maximale de 40 m<sup>2</sup> par emplacement.

## Notes générales

Affichage      Groupe de zone : Artère commerciale

Amendements      0663-2016 (actif)

Zone DE01P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Pjeu					x			11		3	3	9					1			x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone DE02R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		x			x			11		2	4	6	20				2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone DE03C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Czoo	Note 114				x			15		15	15	15			5		2			x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 114 : Seulement terrain de golf et champ de pratique.																							
Notes générales		Note 75 : Malgré les dispositions de l'article 114 (obligation de planter ou de conserver des arbres), il est interdit, sous réserve des paragraphes 1 à 6 de l'article 115 (conditions d'abattage d'arbres dans les zones urbaines), d'abattre des arbres dans une bande de 15 m de profondeur tout le long de la limite de la zone DE07R. De plus, en absence d'arbres, cette bande de 15 m doit faire l'objet d'une plantation, à moins qu'il y ait une étendue d'eau (étang, lac, cours d'eau). Pour chaque 30 m linéaires, cette bande de 15 m de profondeur doit comprendre un minimum de 15 arbres conifères (à l'exception du mélèze) d'un minimum de 2 m de hauteur et de 7 feuillus d'un minimum de 6 cm au DHP.																					
Affichage		Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																					
Amendements		0663-2016 (échu) 0663-2016 (actif) 0753-2018 (actif)																					

Zone DE04R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		x			x			11		2	4	6	20				2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone DE05P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Pjeu					x			11		3	3	9					1			x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone DE06R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		x			x			11		2	4	6	20				2		7	x	x	x	x
R2					x			11		2	4	6	20				2		7	x	x	x	x
R3					x			11		2	4	6	20				2		7	x	x	x	x
R4+	Note 221				x			11		2	4	6	20				2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 221 : 1 seul bâtiment de 10 logements est autorisé dans la zone.																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					1242-2023 (échu) 0663-2016 (actif) 1242-2023 (actif) 1266-2023 (actif)																		



Zone DE07R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		x			x			6		2	4	6	20				2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone DE08P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Pjeu					x			11		3	3	9					1			x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone DE09R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		x			x			6		2	4	6	20				2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone DE10R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		x			x			11		2	4	6	20				2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone DF01R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		x			x			11		2	4	6	20				2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone DF02C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation															Type de toiture			
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Cart					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x
Cbois					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x
Cser	Note 96				x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x
Cvéh					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x
Cvéhl					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x
Iart					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x
Imanu	Note 140				x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x
R1		x			x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x
Notes					Notes															Notes			
Note 140 : Seulement fabrication de conteneur et de benne, fabrication et installation de système de levage, de benne de collecte, de remorque spécialisée, de presse et de compacteur.																							
Note 96 : Sauf les centres de location d'espaces pour entreposage d'une superficie maximale de 40 m <sup>2</sup> par emplacement.																							
Notes générales		Note 61 : Le changement d'un usage résidentiel en usage commercial est permis dans la zone uniquement si le terrain étant l'assiette de l'habitation a une superficie d'au moins 5 000 m <sup>2</sup> et une largeur sur la ligne avant d'au moins 50 m.																					
Affichage		Groupe de zone : Artère commerciale																					
Amendements		0663-2016 (échu) 0663-2016 (actif) 1139-2022 (actif)																					

Zone DG01A

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Aéle					x			12		10	10	10					3			x	x	x	x
Asol					x			12		10	10	10					3			x	x	x	x
R1		x	x	x	x			11		2	4	6			20		2			x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Agricole																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone DI01C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Cdét	Note 119				x			20		10	10	10			20		2			x	x	x	x
Cpro					x			20		10	10	10			20		2			x	x	x	x
Cresto					x			20		10	10	10			20		2			x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 119 : Un tel établissement doit être situé à l'intérieur d'un bâtiment dont la superficie est d'au moins 5 000 m <sup>2</sup> .																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (échu) 0663-2016 (actif) 0834-2019 (actif)																		



Zone DI02R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		x			x			11		2	4	6	20				2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone DJ01R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		x			x			11		2	4	6	20				2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone DJ02R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		x			x			11		2	4	6	20				3		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone DJ03P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Pjeu					x			15		6	6	10					2			x	x	x	x
Prel					x			15		6	6	10					2			x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone DJ04P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Pjeu					x			11		3	3	9					1			x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone DJ05R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		x			x			11		2	4	6	20				2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone DJ06R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		x			x			11		2	4	6	20				2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone DJ07R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		x			x			5,5		2	4	6	30				2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		



Zone DJ08P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Pjeu					x			11		3	3	9					1			x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone DK01R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		x			x			11		2	4	6	20				2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone DK02P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Pjeu					x			11		3	3	9					1			x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone DK03R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		x			x			11		2	4	6	20				2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone DK04R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		x			x			11		2	4	6	20				2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone DK05R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		x			x			11		2	4	6	20				2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone DK06R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		x			x			11		2	4	6	20				2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone DL01C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation															Type de toiture			
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Cacco					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x
Cart					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x
Cdét					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x
Cpro					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x
Cresto					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x
Cvéh					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x
R1		x			x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x
Notes					Notes															Notes			
Notes générales		Note 61 : Le changement d'un usage résidentiel en usage commercial est permis dans la zone uniquement si le terrain étant l'assiette de l'habitation a une superficie d'au moins 5 000 m <sup>2</sup> et une largeur sur la ligne avant d'au moins 50 m.																					
Affichage		Groupe de zone : Artère commerciale																					
Amendements		0663-2016 (actif)																					





Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone DL02C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Cbar					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x
Cdét					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x
Cpro					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x
Créc					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x
Cresto					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x
Cser	Note 199				x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x
Pcem	Note 198				x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 198 : Sauf les cimetières et les centres de détention.																							
Note 199 : Seulement les services de location d'outils ou d'équipement.																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Artère commerciale																		
Amendements					0663-2016 (échu) 0982-2020 (échu) 0663-2016 (actif) 1018-2021 (actif) 1051-2021 (actif)																		

Zone DL03R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		x			x			11		2	4	6	20				2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone DL04C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Cacco					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x
Cart					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x
Cdét					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x
Cpro					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x
Créc	Note 158				x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x
Cresto					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x
CtéL					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x
R1		x			x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 158 : Sauf les salles de jeu																							
Notes générales		Note 60 : Le changement d'un usage résidentiel en usage commercial est permis dans la zone uniquement si le terrain étant l'assiette de l'habitation a une superficie d'au moins 3 000 m <sup>2</sup> et une largeur sur la ligne avant d'au moins 50 m.																					
Affichage		Groupe de zone : Artère commerciale																					
Amendements		0663-2016 (actif) 0717-2017 (actif)																					

Zone DL05C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Cbar					x			15		3	3	6			40		2			x	x	x	x
Cdét					x			15		3	3	6			40		2			x	x	x	x
Cess					x			15		3	3	6			40		2			x	x	x	x
Cpro					x			15		3	3	6			40		2			x	x	x	x
Créc					x			15		3	3	6			40		2			x	x	x	x
Cresto					x			15		3	3	6			40		2			x	x	x	x
Ctél					x			15		3	3	6			40		2			x	x	x	x
Cvéh	Note 128				x			15		3	3	6			40		2			x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 128 : Seulement vente et réparation de motocyclettes.																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Artère commerciale																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone DL06R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		x			x			11		2	4	6	20				2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone DL07P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Pjeu					x			11		3	3	9					1			x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone DL08P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Pjeu					x			11		3	3	9					1			x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone DM01R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		x	x	x	x			11		2	4	6	20				3		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		



Zone DM02R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		x	x	x	x			11		2	4	6	20				2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone DM03P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Pjeu					x			11		3	3	9					1			x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone EC01C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Cvéhl	Note 126				x			11		2	4	9			35		1			x	x	x	x
Czoo	Note 79				x			11		2	4	9			35		1			x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 126 : Seulement vente au détail de véhicules récréatifs et de roulottes de tourisme.																							
Note 79 : Sauf piste de karting, centre de tir pour armes à feu.																							
Notes générales		Note 51 : Il doit être maintenu un espace d'au moins 3 m entre toute construction ou infrastructure et la limite d'un terrain riverain de la limite d'une zone « P » relative au corridor récréotouristique. Cet espace doit être aménagé avec du gazon, des végétaux ou un écran d'arbres. Cet espace libre peut toutefois servir à l'aménagement de traverses destinées à relier les terrains riverains de part et d'autre de la zone « P » visée par ce corridor récréotouristique.																					
Affichage		Groupe de zone : Artère commerciale																					
Amendements		0663-2016 (actif)																					

Zone EC02R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		x			x			11		2	4	6	20				2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales					Note 51 : Il doit être maintenu un espace d'au moins 3 m entre toute construction ou infrastructure et la limite d'un terrain riverain de la limite d'une zone « P » relative au corridor récréotouristique. Cet espace doit être aménagé avec du gazon, des végétaux ou un écran d'arbres. Cet espace libre peut toutefois servir à l'aménagement de traverses destinées à relier les terrains riverains de part et d'autre de la zone « P » visée par ce corridor récréotouristique.																		
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone EC03C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Czoo	Note 79, Note 69				x			11		2	4	9			35		1			x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
<p>Note 69 : Les aires d'entreposage liées à l'usage de camping ainsi que l'agrandissement d'usages commerciaux doivent être séparés de la zone ED03R par une clôture non ajourée d'une hauteur minimale de 1,8 m ainsi que par une bande boisée d'une largeur de 20 m. Pour chaque 40 m linéaires, cette bande d'une largeur de 20 m doit comprendre un minimum de 7 à 10 arbres feuillus (diamètre du tronc de 40 mm à 300 mm du sol), 11 à 13 conifères (hauteur de 1 m), 10 à 14 arbrisseaux (hauteur de 1,2 m) et 26 à 35 arbustes (hauteur de 500 mm).</p> <p>Note 79 : Sauf piste de karting, centre de tir pour armes à feu.</p>																							
Notes générales		Note 51 : Il doit être maintenu un espace d'au moins 3 m entre toute construction ou infrastructure et la limite d'un terrain riverain de la limite d'une zone « P » relative au corridor récréotouristique. Cet espace doit être aménagé avec du gazon, des végétaux ou un écran d'arbres. Cet espace libre peut toutefois servir à l'aménagement de traverses destinées à relier les terrains riverains de part et d'autre de la zone « P » visée par ce corridor récréotouristique.																					
Affichage		Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																					
Amendements		0663-2016 (actif)																					



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone EC04R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Rmm					x			7		2	2	3					1		5	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Artère commerciale																		
Amendements					0663-2016 (échu) 0663-2016 (actif) 1186-2022 (actif)																		

Zone ED01R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		x			x			11		2	4	6	20				2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales					Note 51 : Il doit être maintenu un espace d'au moins 3 m entre toute construction ou infrastructure et la limite d'un terrain riverain de la limite d'une zone « P » relative au corridor récréotouristique. Cet espace doit être aménagé avec du gazon, des végétaux ou un écran d'arbres. Cet espace libre peut toutefois servir à l'aménagement de traverses destinées à relier les terrains riverains de part et d'autre de la zone « P » visée par ce corridor récréotouristique.																		
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone ED02R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Czoo	Note 115				x			15		2	4	6	20				2		7	x	x	x	x
R1		x			x			15		2	4	6	20				2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 115 : Seulement terrain de golf.																							
Notes générales		Note 51 : Il doit être maintenu un espace d'au moins 3 m entre toute construction ou infrastructure et la limite d'un terrain riverain de la limite d'une zone « P » relative au corridor récréotouristique. Cet espace doit être aménagé avec du gazon, des végétaux ou un écran d'arbres. Cet espace libre peut toutefois servir à l'aménagement de traverses destinées à relier les terrains riverains de part et d'autre de la zone « P » visée par ce corridor récréotouristique.																					
Affichage		Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																					
Amendements		0663-2016 (échu) 0663-2016 (actif) 1139-2022 (actif)																					



Zone ED03R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		x			x			11		2	4	6	20				2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales					Note 51 : Il doit être maintenu un espace d'au moins 3 m entre toute construction ou infrastructure et la limite d'un terrain riverain de la limite d'une zone « P » relative au corridor récréotouristique. Cet espace doit être aménagé avec du gazon, des végétaux ou un écran d'arbres. Cet espace libre peut toutefois servir à l'aménagement de traverses destinées à relier les terrains riverains de part et d'autre de la zone « P » visée par ce corridor récréotouristique.																		
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone EE01C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Cart					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x
Cbar					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x
Cbois					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x
Cdét					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x
Céro					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x
Chor					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x
Chôt					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x
Créc					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x
Cresto					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x
Cser	Note 96				x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x
Cvéh					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x
Cvéhl					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 96 : Sauf les centres de location d'espaces pour entreposage d'une superficie maximale de 40 m <sup>2</sup> par emplacement.																							
Notes générales																							

Affichage	Groupe de zone : Artère commerciale
Amendements	0663-2016 (actif) 0847-2019 (actif)

Zone EE02R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		x			x			11		2	4	6	20				2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales		Note 51 : Il doit être maintenu un espace d'au moins 3 m entre toute construction ou infrastructure et la limite d'un terrain riverain de la limite d'une zone « P » relative au corridor récréotouristique. Cet espace doit être aménagé avec du gazon, des végétaux ou un écran d'arbres. Cet espace libre peut toutefois servir à l'aménagement de traverses destinées à relier les terrains riverains de part et d'autre de la zone « P » visée par ce corridor récréotouristique.																					
Affichage		Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																					
Amendements		0663-2016 (actif)																					

Zone EE03R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture					
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat	
R1		x			x			7		2	4	6	20				2		5	x	x	x	x	
Rmm					x			7		2	4	6	20				2		5	x	x	x	x	
Notes					Notes														Notes					
Notes générales		Note 51 : Il doit être maintenu un espace d'au moins 3 m entre toute construction ou infrastructure et la limite d'un terrain riverain de la limite d'une zone « P » relative au corridor récréotouristique. Cet espace doit être aménagé avec du gazon, des végétaux ou un écran d'arbres. Cet espace libre peut toutefois servir à l'aménagement de traverses destinées à relier les terrains riverains de part et d'autre de la zone « P » visée par ce corridor récréotouristique.																						
Affichage		Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements		0663-2016 (échu) 0663-2016 (actif) 1186-2022 (actif)																						

Zone EE04C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture					
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat	
Cart					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x	
Cbois					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x	
Cdét					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x	
Cess					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x	
Chor					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x	
Créc					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x	
Cresto					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x	
Cser	Note 96				x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x	
Cvéh					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x	
Notes					Notes														Notes					
Note 96 : Sauf les centres de location d'espaces pour entreposage d'une superficie maximale de 40 m <sup>2</sup> par emplacement.																								
Notes générales		Note 51 : Il doit être maintenu un espace d'au moins 3 m entre toute construction ou infrastructure et la limite d'un terrain riverain de la limite d'une zone « P » relative au corridor récréotouristique. Cet espace doit être aménagé avec du gazon, des végétaux ou un écran d'arbres. Cet espace libre peut toutefois servir à l'aménagement de traverses destinées à relier les terrains riverains de part et d'autre de la zone « P » visée par ce corridor récréotouristique.																						
Affichage		Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements		0663-2016 (actif)																						



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone EE05C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation															Type de toiture			
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Cart					x			15		3	3	6			40		2			x	x	x	x
Cbar					x			15		3	3	6			40		2			x	x	x	x
Cbois					x			15		3	3	6			40		2			x	x	x	x
Cdét					x			15		3	3	6			40		2			x	x	x	x
Céro	Note 141				x			15		3	3	6			40		2			x	x	x	x
Cess					x			15		3	3	6			40		2			x	x	x	x
Chor					x			15		3	3	6			40		2			x	x	x	x
Chôt					x			15		3	3	6			40		2			x	x	x	x
Créc					x			15		3	3	6			40		2			x	x	x	x
Cresto					x			15		3	3	6			40		2			x	x	x	x
Cser	Note 96				x			15		3	3	6			40		2			x	x	x	x
Cvéh					x			15		3	3	6			40		2			x	x	x	x
Notes					Notes															Notes			
Note 141 : Seulement activité de vente au détail.																							
Note 96 : Sauf les centres de location d'espaces pour entreposage d'une superficie maximale de 40 m <sup>2</sup> par emplacement.																							

Notes générales	
Affichage	Groupe de zone : Artère commerciale
Amendements	0663-2016 (actif) 0926-2020 (actif)



Zone EF01P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Pjeu					x			11		3	3	9					2			x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Artère commerciale																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone EF02C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture					
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat	
Cart					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x	
Cbois					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x	
Cess					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x	
Chor					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x	
Cser	Note 96				x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x	
Cvéh					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x	
Cvéhl					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x	
Iart					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x	
Ient	Note 220				x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x	
Notes					Notes														Notes					
Note 220 : L'aire d'entreposage extérieure peut atteindre jusqu'à 75 % maximum de la superficie totale du terrain.																								
Note 96 : Sauf les centres de location d'espaces pour entreposage d'une superficie maximale de 40 m <sup>2</sup> par emplacement.																								
Notes générales		Note 51 : Il doit être maintenu un espace d'au moins 3 m entre toute construction ou infrastructure et la limite d'un terrain riverain de la limite d'une zone « P » relative au corridor récréotouristique. Cet espace doit être aménagé avec du gazon, des végétaux ou un écran d'arbres. Cet espace libre peut toutefois servir à l'aménagement de traverses destinées à relier les terrains riverains de part et d'autre de la zone « P » visée par ce corridor récréotouristique.																						
Affichage		Groupe de zone : Artère commerciale																						
Amendements		0663-2016 (actif) 1261-2023 (actif)																						

Zone EF03P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Pjeu					x															x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone EG01R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		x			x			11		2	4	6	20				2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone EG02C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Cart					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x
Cbois	Note 72				x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x
Cdét					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x
Cess					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x
Chor					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x
Cresto	Note 123				x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x
Cser	Note 72, Note 96				x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x
Cvéh	Note 72				x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x
Cvéhl					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x
Ient	Note 72				x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x

Notes	Notes	Notes
Note 123 : Seulement les établissements où l'on prépare et vend des mets pour apporter, sans consommation sur place.		
Note 72 : Lors de l'ajout ou de l'extension de cet usage, une bande boisée de 5 m de profondeur doit être aménagée ou conservée aux limites des terrains qui sont adjacents à une zone résidentielle.		
Note 96 : Sauf les centres de location d'espaces pour		

entreposage d'une superficie maximale de 40 m<sup>2</sup> par emplacement.

## Notes générales

Affichage      Groupe de zone : Artère commerciale

Amendements      0736-2017 (échu)  
0663-2016 (actif)  
0766-2018 (actif)

Zone EG03R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		x			x			11		2	4	6	20				2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales		Note 51 : Il doit être maintenu un espace d'au moins 3 m entre toute construction ou infrastructure et la limite d'un terrain riverain de la limite d'une zone « P » relative au corridor récréotouristique. Cet espace doit être aménagé avec du gazon, des végétaux ou un écran d'arbres. Cet espace libre peut toutefois servir à l'aménagement de traverses destinées à relier les terrains riverains de part et d'autre de la zone « P » visée par ce corridor récréotouristique.																					
Affichage		Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																					
Amendements		0663-2016 (actif)																					

Zone EG04C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation															Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat	
Cart					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x	
Cbois					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x	
Cdét					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x	
Cess					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x	
Chor					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x	
Cser	Note 96				x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x	
Cvéh					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x	
Cvéhl					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x	
Iart					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x	
Ient					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x	
U					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x	
Notes					Notes															Notes				
Note 96 : Sauf les centres de location d'espaces pour entreposage d'une superficie maximale de 40 m <sup>2</sup> par emplacement.																								
Notes générales		Note 51 : Il doit être maintenu un espace d'au moins 3 m entre toute construction ou infrastructure et la limite d'un terrain riverain de la limite d'une zone « P » relative au corridor récréotouristique. Cet espace doit être aménagé avec du gazon, des végétaux ou un écran d'arbres. Cet espace libre peut toutefois servir à l'aménagement de traverses destinées à relier les terrains riverains de part et d'autre de la zone « P » visée par ce corridor récréotouristique.																						
Affichage		Groupe de zone : Artère commerciale																						



Amendements	0663-2016 (échu) 0799-2018 (échu) 0663-2016 (actif) 0765-2018 (actif)
-------------	--

Zone EG05I

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Cser					x			15		10	10	10					2			x	x	x	x
Ient					x			15		10	10	10					2			x	x	x	x
Iprim	Note 20				x			15		10	10	10					2			x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 20 : Uniquement les activités de mise en valeur des matières résiduelles de construction et démolition traitant uniquement des résidus de pavage et de béton.																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone EG06C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation															Type de toiture			
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Cacco					x			15		3	6	6	40				2			x	x	x	x
Cart					x			15		3	6	6	40				2			x	x	x	x
Cbois					x			15		3	6	6	40				2			x	x	x	x
Cdét					x			15		3	6	6	40				2			x	x	x	x
Cess					x			15		3	6	6	40				2			x	x	x	x
Chor					x			15		3	6	6	40				2			x	x	x	x
Cser	Note 96				x			15		3	6	6	40				2			x	x	x	x
Cvéh					x			15		3	6	6	40				2			x	x	x	x
Notes					Notes															Notes			
Note 96 : Sauf les centres de location d'espaces pour entreposage d'une superficie maximale de 40 m <sup>2</sup> par emplacement.																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Artère commerciale																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone EG07P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Pjeu					x			11		3	3	9					1			x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone EG08R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		x			x			11		2	4	6	20				2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone EH01A

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Aéle					x			12		10	10	10					3			x	x	x	x
Asol					x			12		10	10	10					3			x	x	x	x
R1		x	x	x	x			11		2	4	6			20		2			x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Agricole																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone EH02C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture					
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat	
Cacco					x			3		0,5	6	0,5			40		5		7	x	x	x	x	
Cbar					x			3		0,5	6	0,5			40		5		7	x	x	x	x	
Cdét	Note 58				x			3		0,5	6	0,5			40		5		7	x	x	x	x	
Cess					x			3		0,5	6	0,5			40		5		7	x	x	x	x	
Chôt					x			3		0,5	6	0,5			40		5		7	x	x	x	x	
Cpro					x			3		0,5	6	0,5			40		5		7	x	x	x	x	
Créc					x			3		0,5	6	0,5			40		5		7	x	x	x	x	
Cresto					x			3		0,5	6	0,5			40		5		7	x	x	x	x	
Notes					Notes														Notes					
Note 58 : La quincaillerie peut comprendre une cour à bois et la distribution du propane.					Note 235 : Une marge avant minimale de 10 m est requise sur la rue Léo-Gendreau et une marge avant minimale de 15 m est requise sur la rue Principale.																			
Notes générales																								
Affichage		Groupe de zone : Artère commerciale																						
Amendements		0663-2016 (échu) 1052-2021 (échu) 0663-2016 (actif) 1360-2024 (actif)																						

Zone EH03C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture					
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat	
Cacco					x			15		6	6	6			40		3			x	x	x	x	
Cart					x			15		6	6	6			40		3			x	x	x	x	
Cbar					x			15		6	6	6			40		3			x	x	x	x	
Cdét	Note 58				x			15		6	6	6			40		3			x	x	x	x	
Chôt					x			15		6	6	6			40		3			x	x	x	x	
Créc					x			15		6	6	6			40		3			x	x	x	x	
Cresto					x			15		6	6	6			40		3			x	x	x	x	
Cser	Note 202				x			15		6	6	6			40		3			x	x	x	x	
Ctél					x			15		6	6	6			40		3			x	x	x	x	
Notes					Notes														Notes					
<p>Note 202 : Seulement les services de garde pour animaux domestiques (à l'exception des chenils d'élevage), école de dressage pour animaux domestiques, service de location d'outils ou d'équipements.</p> <p>Note 58 : La quincaillerie peut comprendre une cour à bois et la distribution du propane.</p>																								
Notes générales		<p>Note 51 : Il doit être maintenu un espace d'au moins 3 m entre toute construction ou infrastructure et la limite d'un terrain riverain de la limite d'une zone « P » relative au corridor récréotouristique. Cet espace doit être aménagé avec du gazon, des végétaux ou un écran d'arbres. Cet espace libre peut toutefois servir à l'aménagement de traverses destinées à relier les terrains riverains de part et d'autre de la zone « P » visée par ce corridor récréotouristique.</p>																						
Affichage		Groupe de zone : Artère commerciale																						



Amendements

0663-2016 (échu)  
1052-2021 (échu)  
1141-2022 (échu)  
0663-2016 (actif)  
1168-2022 (actif)  
1186-2022 (actif)

Zone EH04C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Ccan					x			12		6		6	35	5			7		6	x	x	x	x
Cdét	Note 118, Note 58				x			12		6		6	35	5			7		6	x	x	x	x
Chor	Note 118				x			12		6		6	35	5			7		6	x	x	x	x
Chôt					x			12		6		6	35	5			7		6	x	x	x	x
Cpro	Note 161				x			12		6		6	35	5			7		6	x	x	x	x
Créc	Note 118				x			12		6		6	35	5			7		6	x	x	x	x
Crécup					x			12		6		6	35	5			7		6	x	x	x	x
Cresto	Note 161				x			12		6		6	35	5			7		6	x	x	x	x
R4+					x			12		6		6	35	5			7		6	x	x	x	x

Notes	Notes	Notes
<p>Note 118 : Tout établissement doit être situé à l'intérieur d'un bâtiment d'une superficie minimale de 1 200 m<sup>2</sup>.</p> <p>Note 161 : Un tel établissement doit être situé à l'intérieur d'un bâtiment dont la superficie est d'au moins 5 000 m<sup>2</sup> sans dépasser 10 000 m<sup>2</sup>.</p> <p>Note 58 : La quincaillerie peut comprendre une cour à bois et la distribution du propane.</p>		

Notes générales	
-----------------	--

Affichage

Groupe de zone : Commerces grandes surfaces

Amendements

0663-2016 (échu)  
0712-2017 (échu)  
0765-2018 (échu)  
1186-2022 (échu)  
1298-2024 (échu)  
0663-2016 (actif)  
1360-2024 (actif)



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone EH05C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Cacco					x			Note 193		6	6	6			40		2	9		x	x	x	x
Cbar					x			Note 193		6	6	6			40		2	9		x	x	x	x
Cdét					x			Note 193		6	6	6			40		2	9		x	x	x	x
Cess					x			Note 193		6	6	6			40		2	9		x	x	x	x
Cpro					x			Note 193		6	6	6			40		2	9		x	x	x	x
Créc					x			Note 193		6	6	6			40		2	9		x	x	x	x
Crécup					x			Note 193		6	6	6			40		2	9		x	x	x	x
Cresto					x			Note 193		6	6	6			40		2	9		x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
					Note 193 : 15 m sauf pour les propriétés ayant façade sur la rue Saint-Jude Nord pour lesquelles la marge avant peut être réduite à 8 m.																		
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Artère commerciale																		
Amendements					0663-2016 (échu) 0663-2016 (actif) 0966-2020 (actif) 1298-2024 (actif)																		



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone EH06R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R4+	Note 4				x			13		6	6	6			40		4		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 4 : 9 logements et plus.																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Artère commerciale																		
Amendements					1243-2023 (actif)																		



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone EH07P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Pjeu					x			9		5	5	9					1			x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					1285-2023 (actif)																		



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone EH08R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Cacco								3		2	3	3			50		8		6	x	x	x	x
Cart	Note 228							3		2	3	3			50		8		6	x	x	x	x
Cbar								3		2	3	3			50		8		6	x	x	x	x
Cdét								3		2	3	3			50		8		6	x	x	x	x
Chôt								3		2	3	3			50		8		6	x	x	x	x
Cpro								3		2	3	3			50		8		6	x	x	x	x
Créc								3		2	3	3			50		8		6	x	x	x	x
Cresto								3		2	3	3			50		8		6	x	x	x	x
Ctél								3		2	3	3			50		8		6	x	x	x	x
R1					x	x	x	3		2	3	3			50		8		6	x	x	x	x
R2					x	x	x	3		2	3	3			50		8		6	x	x	x	x
R3					x	x	x	3		2	3	3			50		8		6	x	x	x	x
R4+					x			3		2	3	3			50		8		6	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 228 : Peut inclure la production de produits alimentaires.																							

Notes générales	Note 51 : Il doit être maintenu un espace d'au moins 3 m entre toute construction ou infrastructure et la limite d'un terrain riverain de la limite d'une zone « P » relative au corridor récréotouristique. Cet espace doit être aménagé avec du gazon, des végétaux ou un écran d'arbres. Cet espace libre peut toutefois servir à l'aménagement de traverses destinées à relier les terrains riverains de part et d'autre de la zone « P » visée par ce corridor récréotouristique. Note 229 : Tout bâtiment situé à moins de 20 m de la zone commerciale EH03C doit avoir un minimum de 30% du rez-de-chaussée occupé par un usage commercial.
Affichage	Groupe de zone : Artère commerciale
Amendements	1348-2024 (actif)



Zone EI01R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation															Type de toiture			
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R2						x		6		4	4	13			40	2	3		7		x	x	
R4+					x	Note 18		6		4	4	13			40	2	3		7		x	x	
Rmc					x			6		4	4	13			40	2	3		7		x	x	
Rpri					x			6		4	4	13			40	2	3		7		x	x	
Notes					Notes															Notes			
					Note 18 : Maximum 8 logements jumelés.																		
Notes générales																							
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						

Zone EI02R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation															Type de toiture			
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R2						x		7,5		4	4	15			40	2	3		7	x	x	x	x
R4+					x	Note 18		7,5		4	4	15			40	2	3		7	x	x	x	x
Rmc					x			7,5		4	4	15			40	2	3		7	x	x	x	x
Rpri					x			7,5		4	4	15			40	2	3		7	x	x	x	x
Notes					Notes															Notes			
					Note 18 : Maximum 8 logements jumelés.																		
Notes générales																							
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						

Zone EI03R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		Note 27			x			6	10	2	4	6			40		2		7	x	x	x	
R2					x			6	10	2	4	6			40		2		7	x	x	x	
Notes					Notes														Notes				
Note 27 : Seulement au sous-sol.																							
Notes générales																							
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone EI04C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Cacco					x			12		6		6	35	5			3		6	x	x	x	x
Cbar					x			12		6		6	35	5			3		6	x	x	x	x
Ccan					x			12		6		6	35	5			3		6	x	x	x	x
Cdét	Note 58				x			12		6		6	35	5			3		6	x	x	x	x
Céro	Note 141				x			12		6		6	35	5			3		6	x	x	x	x
Chor					x			12		6		6	35	5			3		6	x	x	x	x
Chôt					x			12		6		6	35	5			3		6	x	x	x	x
Cpro					x			12		6		6	35	5			3		6	x	x	x	x
Créc					x			12		6		6	35	5			3		6	x	x	x	x
Cresto					x			12		6		6	35	5			3		6	x	x	x	x
Cser	Note 74				x			12		6		6	35	5			3		6	x	x	x	x
U	Note 65				x			3		0,6	0,6	0,6								x	x	x	x

Notes	Notes	Notes
Note 141 : Seulement activité de vente au détail.		
Note 58 : La quincaillerie peut comprendre une cour à bois et la distribution du propane.		
Note 65 : Seulement le stationnement comme usage principal.		

Note 74 : Seulement maison de services funéraires,  
columbarium, crématorium.

Notes générales

Affichage      Groupe de zone : Commerces grandes surfaces

Amendements      0663-2016 (actif)  
0765-2018 (actif)

Zone EI05R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture					
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat	
Cacco	Note 26				x			10		7	7	15			40	3	7		7			x	x	x
Cdét	Note 42				x			10		7	7	15			40	3	7		7			x	x	x
R4+	Note 1				x			10		7	7	15			40	3	7		7			x	x	x
Rmc					x			10		7	7	15			40	3	7		7			x	x	x
Rpri					x			10		7	7	15			40	3	7		7			x	x	x
Notes					Notes														Notes					
Note 1 : 13 logements et plus.																								
Note 26 : Seulement au rez-de-chaussée.																								
Note 42 : Seulement dépanneur, tabagie, magasin de journaux.																								
Notes générales																								
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																			
Amendements					0663-2016 (actif)																			

Zone EI06P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Pjeu					x			9		5	5	9					1			x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone EI07R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		Note 27			x			7,5	12	2	3,7	6			40		1		7	x	x	x	
R2					x			7,5	12	2	3,7	6			40		1		7	x	x	x	
Notes					Notes														Notes				
Note 27 : Seulement au sous-sol.																							
Notes générales																							
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						





Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone EI08P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Puti	Note 180				x															x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 180 : Sauf les postes de compression de gaz.																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (échu) 0663-2016 (actif) 0834-2019 (actif)																		

Zone EJ01R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		Note 27			x	x		6	10	2	4	6			40		2		7	x	x	x	
R2					x			6	10	2	4	6			40		2		7	x	x	x	
Notes					Notes														Notes				
Note 27 : Seulement au sous-sol.																							
Notes générales																							
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						

Zone EJ02R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		Note 27			x			6	10	2	3,7	6			40		1		7	x	x	x	
Notes					Notes														Notes				
Note 27 : Seulement au sous-sol.																							
Notes générales																							
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						

Zone EJ03R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		Note 27			x			6	10	2	3,7	6			40		1		7	x	x	x	
Notes					Notes														Notes				
Note 27 : Seulement au sous-sol.																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone EJ04R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		Note 27			x			7,5	12	2	3,7	6			40		1		7	x	x	x	
Notes					Notes														Notes				
Note 27 : Seulement au sous-sol.																							
Notes générales																							
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						

Zone EJ05R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R4+					x			7,5		4	4	13			40		3		7	x	x	x	x
Rmc					x			7,5		4	4	13			40		3		7	x	x	x	x
Rpri					x			7,5		4	4	13			40		3		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (échu) 0663-2016 (actif) 0741-2018 (actif)																		

Zone EJ06R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation															Type de toiture			
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1						x		6	10	2	4	8			40		2		7	x	x	x	
R2					x	x		6	10	2	4	8			40		2		7	x	x	x	
R3					x			6	10	2	4	8			40		2		7	x	x	x	
R4+	Note 13				x			6	10	2	4	8			40		2		7	x	x	x	
Notes					Notes															Notes			
Note 13 : Maximum 4 logements.																							
Notes générales																							
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						

Zone EJ07R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		Note 27			x			6	10	2	3,7	6			40		1		7	x	x	x	
Notes					Notes														Notes				
Note 27 : Seulement au sous-sol.																							
Notes générales																							
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						



Zone EJ08R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		Note 27			x			6	12	2	3,7	6			40		1		7	x	x	x	
Notes					Notes														Notes				
Note 27 : Seulement au sous-sol.																							
Notes générales																							
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						

Zone EJ09R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation															Type de toiture			
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R2						x		6		4	4	13			40	2	3		7		x	x	x
R3					x			6		4	4	13			40	2	3		7		x	x	x
R4+	Note 8				x			6		4	4	13			40	2	3		7		x	x	x
Rmc					x			6		4	4	13			40	2	3		7		x	x	x
Rpri					x			6		4	4	13			40	2	3		7		x	x	x
Notes					Notes															Notes			
Note 8 : Maximum 12 logements.																							
Notes générales																							
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						

Zone EJ10P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Pjeu					x			9		5	5	9								x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone EJ11R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		Note 27			x			6	10	2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	
Notes					Notes														Notes				
Note 27 : Seulement au sous-sol.																							
Notes générales																							
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						

Zone EJ12R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		Note 27			x			7,5	12	2	3,7	6			40		1		7	x	x	x	
Notes					Notes														Notes				
Note 27 : Seulement au sous-sol.																							
Notes générales																							
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						

Zone EJ13R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation															Type de toiture			
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		Note 27			x	x		7,5	12	2	4	8			40		2		7	x	x	x	x
R2					x	x		7,5	12	2	4	8			40		2		7	x	x	x	x
R3					x			7,5	12	2	4	8			40		2		7	x	x	x	x
R4+	Note 13				x			7,5	12	2	4	8			40		2		7	x	x	x	x
Notes					Notes															Notes			
Note 13 : Maximum 4 logements.																							
Note 27 : Seulement au sous-sol.																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone EJ14R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		Note 27			x			6	10	2	3,7	6			40		1		7	x	x	x	
Notes					Notes														Notes				
Note 27 : Seulement au sous-sol.																							
Notes générales																							
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						

Zone EJ15C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Cacco					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x
Cdét					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x
Cpro					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x
Cresto					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x
Cser	Note 101				x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x
Ctél					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 101 : Service d'entrepreneur seulement (tels que la construction, le paysagement).																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		



Zone EJ16P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Pcem					x			11		6	6	6					2			x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (échu) 0663-2016 (actif)																		

Zone EJ17P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Pjeu					x			11		3	3	9					1			x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone EK01R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		Note 27			x			6	10	2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	
Notes					Notes														Notes				
Note 27 : Seulement au sous-sol.																							
Notes générales																							
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						

Zone EK02R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		Note 27	x		x			7,5	12	2	3,7	6			40		1		7	x	x	x	
Notes					Notes														Notes				
Note 27 : Seulement au sous-sol.																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone EK03C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Cbar	Note 86				x			9		9		6			40					x	x	x	x
Créc					x			9		9		6			40					x	x	x	x
Czoo	Note 79				x			9		9		6			40					x	x	x	x
Iprim	Note 44				x			9		9		6			40					x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 44 : Seulement dépôt de neiges usées.																							
Note 79 : Sauf piste de karting, centre de tir pour armes à feu.																							
Note 86 : Seulement salle de réception.																							
Notes générales																							
Affichage	Groupe de zone : Artère commerciale																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						

Zone EK04P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Pcem					x			7,5		5	5	6					3			x	x	x	x
Pjeu					x			7,5		5	5	6					3			x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (échu) 0663-2016 (actif)																		

Zone EK05R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		Note 27	x		x			7	12	2	3,7	6			40		1		7	x	x	x	
Notes					Notes														Notes				
Note 27 : Seulement au sous-sol.																							
Notes générales																							
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						

Zone EK06P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Cser	Note 74				x			9		5	5	9					2			x	x	x	x
Pcem					x			9		5	5	9					2			x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 74 : Seulement maison de services funéraires, columbarium, crématorium.																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		





Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone EK07C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Cacco					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x
Cdét					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x
Cess					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x
Cpro					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x
Cresto					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x
Ctél					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x
U	Note 65, Note 178				x			15		0,6	0,6	0,6			40		2			x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 178 : Les arbres exigés en vertu du présent règlement doivent avoir une hauteur minimale de 2 mètres à la plantation.																							
Note 65 : Seulement le stationnement comme usage principal.																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif) 0826-2018 (actif)																		

Zone EK08P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Prel					x			11		6	6	6					2			x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Artère commerciale																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone EK09C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture					
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat	
Cacco					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x	
Cdét					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x	
Cess					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x	
Cpro					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x	
Crécup					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x	
Cresto					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x	
Cser	Note 45				x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x	
Ctél					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x	
Notes					Notes														Notes					
Note 45 : Seulement école de dressage, service de garde pour animaux domestiques et service d'entretien ménager sans entreposage extérieur.																								
Notes générales																								
Affichage		Groupe de zone : Artère commerciale																						
Amendements		0663-2016 (échu) 0663-2016 (actif) 0753-2018 (actif) 1298-2024 (actif)																						



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone EK10C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Cacco					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x
Cdét					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x
Cpro					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x
Cresto					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x
Cser	Note 45				x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x
Ctél					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x
R1					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x
R2					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x
R3					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 45 : Seulement école de dressage, service de garde pour animaux domestiques et service d'entretien ménager sans entreposage extérieur.																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Artère commerciale																		
Amendements					1330-2024 (actif)																		

Zone EL01C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Cacco					x			7,5		2	4	6	35	5			2		6	x	x	x	x
Cdét					x			7,5		2	4	6	35	5			2		6	x	x	x	x
Cess					x			7,5		2	4	6	35	5			2		6	x	x	x	x
Cpro					x			7,5		2	4	6	35	5			2		6	x	x	x	x
Cresto					x			7,5		2	4	6	35	5			2		6	x	x	x	x
R2					x			7,5		2	4	6	35	5			2		6	x	x	x	x
R3					x			7,5		2	4	6	35	5			2		6	x	x	x	x
R4+	Note 16				x			7,5		2	4	6	35	5			2		6	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 16 : Maximum 6 logements.																							
Notes générales		Note 110 : Superficie maximale des bâtiments principaux sur un même terrain: 500 m².																					
Affichage		Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																					
Amendements		0663-2016 (actif) 1051-2021 (actif)																					

Zone EL02R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		Note 27			x	x		6	12	2	4	6			40		2		7	x	x	x	
R2					x			6	12	2	4	6			40		2		7	x	x	x	
Notes					Notes														Notes				
Note 27 : Seulement au sous-sol.																							
Notes générales																							
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						

Zone EL03R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		Note 27			x	x		6	12	2	4	6			40		2		7	x	x	x	
R2					x			6	12	2	4	6			40		2		7	x	x	x	
Notes					Notes														Notes				
Note 27 : Seulement au sous-sol.																							
Notes générales																							
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						

Zone EL04R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1					x	x		7,5	12	2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		



Zone EL05R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1					x	x		7,5	12	2	4	6			40		2		7	x	x	x	
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone EL06R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1					x			7,5	12	2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone EL07R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1					x			7,5	12	2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone EL08R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1					x			7,5	12	2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone EL09P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Pjeu					x			9		5	5	10								x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone EL10R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		Note 27			x			7	12	2	3,7	6			40		1		7	x	x	x	
Notes					Notes														Notes				
Note 27 : Seulement au sous-sol.																							
Notes générales																							
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						

Zone EL11R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		Note 27			x			7	12	2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	
Notes					Notes														Notes				
Note 27 : Seulement au sous-sol.																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone EL12C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Cser	Note 74				x			9		5	5	9					2			x	x	x	x
Pcem					x			9		5	5	9					2			x	x	x	x
R1	Note 104				x			9		5	5	9					2			x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 104 : Seulement s'il y a un établissement commercial dans le bâtiment.																							
Note 74 : Seulement maison de services funéraires, columbarium, crématorium.																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		



Zone EM01R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation															Type de toiture			
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1					x	x		7,5	12	2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	Note 66
Notes					Notes															Notes			
																				Note 66 : Le toit plat est permis seulement si au moins 50 % de la superficie d'un bâtiment a au moins 2 étages ou une hauteur de 5,5 m.			
Notes générales																							
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						

Zone EM02P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Pjeu					x			11		3	3	9					1			x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone EN01A

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Aéle					x			12		10	10	10					3			x	x	x	x
Asol					x			12		10	10	10					3			x	x	x	x
R1		x	x	x	x			11		2	4	6			20		2			x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Agricole																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone FC01A

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Aéle					x			12		10	10	10					3			x	x	x	x
Asol					x			12		10	10	10					3			x	x	x	x
R1		x	x	x	x			11		2	4	6			20		2			x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Agricole																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone FD01R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Asol					x			11		2	4	6	20				2		7	x	x	x	x
R1		x			x			11		2	4	6	20				2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone FD02A

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Aéle					x			12		10	10	10					3			x	x	x	x
Asol					x			12		10	10	10					3			x	x	x	x
R1		x	x	x	x			11		2	4	6			20		2			x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales	Note 51 : Il doit être maintenu un espace d'au moins 3 m entre toute construction ou infrastructure et la limite d'un terrain riverain de la limite d'une zone « P » relative au corridor récréotouristique. Cet espace doit être aménagé avec du gazon, des végétaux ou un écran d'arbres. Cet espace libre peut toutefois servir à l'aménagement de traverses destinées à relier les terrains riverains de part et d'autre de la zone « P » visée par ce corridor récréotouristique.																						
Affichage	Groupe de zone : Agricole																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						

Zone FF01R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		x			x			11		2	4	6	20				2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone FG01R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		x			x			11		2	4	6	20				2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales					Note 51 : Il doit être maintenu un espace d'au moins 3 m entre toute construction ou infrastructure et la limite d'un terrain riverain de la limite d'une zone « P » relative au corridor récréotouristique. Cet espace doit être aménagé avec du gazon, des végétaux ou un écran d'arbres. Cet espace libre peut toutefois servir à l'aménagement de traverses destinées à relier les terrains riverains de part et d'autre de la zone « P » visée par ce corridor récréotouristique.																		
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		



Zone FG02P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Pjeu					x			11		3	3	9					1			x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone FG03R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		x			x			11		2	4	6	20				2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales					Note 51 : Il doit être maintenu un espace d'au moins 3 m entre toute construction ou infrastructure et la limite d'un terrain riverain de la limite d'une zone « P » relative au corridor récréotouristique. Cet espace doit être aménagé avec du gazon, des végétaux ou un écran d'arbres. Cet espace libre peut toutefois servir à l'aménagement de traverses destinées à relier les terrains riverains de part et d'autre de la zone « P » visée par ce corridor récréotouristique.																		
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone FG04P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Pjeu					x			11		3	3	9					1			x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone FG05I

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Iali	Note 204				x			12		6	6	6			60					x	x	x	x
Iart	Note 204				x			12		6	6	6			60					x	x	x	x
Ient	Note 204				x			12		6	6	6			60					x	x	x	x
Imanu	Note 204				x			12		6	6	6			60					x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 204 : Peut avoir 10 à 50 % de l'aire de plancher dédiée à la vente au détail ou au service à la clientèle, et ce, nonobstant les dispositions du présent règlement limitant l'aire dédiée à la vente au détail et à la démonstration des biens produits sur place pour les usages industriels.																							
Notes générales																							
Affichage		Groupe de zone : Industriel																					
Amendements		1248-2023 (actif)																					



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone FH01C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Cacco					x			15		3	6	10			40		2			x	x	x	x
Cbar					x			15		3	6	10			40		2			x	x	x	x
Cdét					x			15		3	6	10			40		2			x	x	x	x
Cess					x			15		3	6	10			40		2			x	x	x	x
Chôt	Note 186				x			15		3	6	10			40		6			x	x	x	x
Cpro					x			15		3	6	10			40		2			x	x	x	x
Créc					x			15		3	6	10			40		2			x	x	x	x
Crécup					x			15		3	6	10			40		2			x	x	x	x
Cresto					x			15		3	6	10			40		2			x	x	x	x
Cser	Note 209				x			15		3	6	10			40		2			x	x	x	x
Cté					x			15		3	6	10			40		2			x	x	x	x
Cvéh	Note 125				x			15		3	6	10			40		2			x	x	x	x
Czoo	Note 79				x			15		3	6	10			40		2			x	x	x	x

Notes

Notes

Notes

Note 125 : Seulement vente au détail de véhicules automobiles, de motocyclettes, d'équipements motorisés de jardin, de bateaux ou de véhicules récréatifs (roulotte, motoneige, véhicule tout-terrain, motomarine ou autres).

Note 186 : Seulement les hôtels.

Note 209 : Seulement service de lavage d'automobiles, manuel uniquement, service de location d'outils ou d'équipements, service de location d'automobiles à court terme.

Note 79 : Sauf piste de karting, centre de tir pour armes à feu.

Notes générales

Affichage

Groupe de zone : Artère commerciale

Amendements

0663-2016 (échu)  
0663-2016 (actif)  
0890-2019 (actif)  
0956-2020 (actif)  
1186-2022 (actif)  
1298-2024 (actif)



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone FH02C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Cart					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x
Cser					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x
Cvéh					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x
Cvéhl					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x
Ient					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales		Note 51 : Il doit être maintenu un espace d'au moins 3 m entre toute construction ou infrastructure et la limite d'un terrain riverain de la limite d'une zone « P » relative au corridor récréotouristique. Cet espace doit être aménagé avec du gazon, des végétaux ou un écran d'arbres. Cet espace libre peut toutefois servir à l'aménagement de traverses destinées à relier les terrains riverains de part et d'autre de la zone « P » visée par ce corridor récréotouristique.																					
Affichage		Groupe de zone : Artère commerciale																					
Amendements		0663-2016 (actif)																					



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone FH03C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Cart					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x
Cdét					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x
Cser					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x
Cvéh					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x
Cvéhl					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x
Iart					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x
Ient					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales		<p>Note 51 : Il doit être maintenu un espace d'au moins 3 m entre toute construction ou infrastructure et la limite d'un terrain riverain de la limite d'une zone « P » relative au corridor récréotouristique. Cet espace doit être aménagé avec du gazon, des végétaux ou un écran d'arbres. Cet espace libre peut toutefois servir à l'aménagement de traverses destinées à relier les terrains riverains de part et d'autre de la zone « P » visée par ce corridor récréotouristique.</p> <p>Note 76 : Malgré les dispositions de l'article 114 (obligation de planter ou de conserver des arbres), l'abattage d'arbres est interdit, sous réserve des paragraphes 1 à 5 de l'article 115 (conditions d'abattage d'arbres dans les zones urbaines), dans une bande de 15 m de profondeur tout le long de la limite de la présente zone, adjacente à la zone FH07R. De plus, en absence d'arbres formant un écran, cette bande de 15 m doit faire l'objet d'une plantation, à moins qu'elle soit située dans une bande riveraine (cours d'eau). Pour chaque 30 m linéaires, cette bande de 15 m de profondeur doit comprendre un minimum de 15 arbres conifères (à l'exception du mélèze) d'un minimum de 2 m de hauteur et de 7 feuillus d'un minimum de 6 cm au DHP.</p>																					
Affichage		Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																					
Amendements		0663-2016 (échu) 0663-2016 (actif) 0721-2017 (actif) 0900-2019 (actif)																					





Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone FH04C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation															Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat	
Cart					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x	
Cbois					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x	
Cdét					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x	
Chôt	Note 186				x			15		3	6	6			40		6			x	x	x	x	
Cser					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x	
Cvéh					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x	
Cvéhl					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x	
Iart					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x	
Ient					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x	
Notes					Notes															Notes				
Note 186 : Seulement les hôtels.																								
Notes générales		Note 51 : Il doit être maintenu un espace d'au moins 3 m entre toute construction ou infrastructure et la limite d'un terrain riverain de la limite d'une zone « P » relative au corridor récréotouristique. Cet espace doit être aménagé avec du gazon, des végétaux ou un écran d'arbres. Cet espace libre peut toutefois servir à l'aménagement de traverses destinées à relier les terrains riverains de part et d'autre de la zone « P » visée par ce corridor récréotouristique.																						
Affichage		Groupe de zone : Artère commerciale																						
Amendements		0663-2016 (actif) 0889-2019 (actif)																						



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone FH05C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Cart					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x
Cbois					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x
Cdét					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x
Cser					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x
Ctél					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x
Cvéh					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x
Cvéhl					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x
Iart					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x
Ient					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales		Note 51 : Il doit être maintenu un espace d'au moins 3 m entre toute construction ou infrastructure et la limite d'un terrain riverain de la limite d'une zone « P » relative au corridor récréotouristique. Cet espace doit être aménagé avec du gazon, des végétaux ou un écran d'arbres. Cet espace libre peut toutefois servir à l'aménagement de traverses destinées à relier les terrains riverains de part et d'autre de la zone « P » visée par ce corridor récréotouristique.																					
Affichage		Groupe de zone : Artère commerciale																					
Amendements		0663-2016 (actif) 0805-2018 (actif)																					

Zone FH06C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Cart					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x
Cser					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x
Cvéh					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x
Cvéhl					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x
Iart					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x
Ient					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales		Note 51 : Il doit être maintenu un espace d'au moins 3 m entre toute construction ou infrastructure et la limite d'un terrain riverain de la limite d'une zone « P » relative au corridor récréotouristique. Cet espace doit être aménagé avec du gazon, des végétaux ou un écran d'arbres. Cet espace libre peut toutefois servir à l'aménagement de traverses destinées à relier les terrains riverains de part et d'autre de la zone « P » visée par ce corridor récréotouristique.																					
Affichage		Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																					
Amendements		0663-2016 (actif)																					

Zone FH07R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		x			x			7		2	4	6	30				2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone FH08C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Cart					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x
Cpro					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x
Cser	Note 49				x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x
R1		x			x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 49 : Entreposage uniquement.																							
Notes générales		<p>Note 51 : Il doit être maintenu un espace d'au moins 3 m entre toute construction ou infrastructure et la limite d'un terrain riverain de la limite d'une zone « P » relative au corridor récréotouristique. Cet espace doit être aménagé avec du gazon, des végétaux ou un écran d'arbres. Cet espace libre peut toutefois servir à l'aménagement de traverses destinées à relier les terrains riverains de part et d'autre de la zone « P » visée par ce corridor récréotouristique.</p> <p>Note 61 : Le changement d'un usage résidentiel en usage commercial est permis dans la zone uniquement si le terrain étant l'assiette de l'habitation a une superficie d'au moins 5 000 m<sup>2</sup> et une largeur sur la ligne avant d'au moins 50 m.</p>																					
Affichage		Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																					
Amendements		0663-2016 (actif)																					

Zone FH09R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		Note 27			x	x		7,5	12	2	4	6			40		2		7		x	x	Note 66
R2					x			7,5	12	2	4	6			40		2		7		x	x	Note 66
Notes					Notes														Notes				
Note 27 : Seulement au sous-sol.																			Note 66 : Le toit plat est permis seulement si au moins 50 % de la superficie d'un bâtiment a au moins 2 étages ou une hauteur de 5,5 m.				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone FH10C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Cart					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x
Cser					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x
Iart					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x
Ient					x			15		3	6	6			40		2			x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales		Note 121 : Une bande boisée de 5 m doit être aménagée ou conservée aux limites des terrains qui sont adjacents à une zone résidentielle.																					
Affichage		Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																					
Amendements		0663-2016 (actif)																					

Zone FH11R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture					
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat	
R2					x			7,5		2	4	6			40		2		7		x	x		
R3					x			7,5		2	4	6			40		2		7		x	x		
R4+	Note 16				x			7,5		2	4	6			40		2		7		x	x		
Notes					Notes														Notes					
Note 16 : Maximum 6 logements.																								
Notes générales																								
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																			
Amendements					0663-2016 (actif)																			



Zone FH12R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R4+	Note 8				x			7,5		4	4	6			40		3		7		x	x	
Notes					Notes														Notes				
Note 8 : Maximum 12 logements.																							
Notes générales																							
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone FH13R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1					x	x		7,5		2	2	6			40		Note 196		7	x	x	x	x
R2					x			7,5		2	2	6			40		Note 196		7	x	x	x	x
R4+	Note 195				x			7,5		2	2	6			40		Note 196		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 195 : Maximum 12 logements. Tout bâtiment de 6 logements et plus doit être situé à plus de 30 m de tout terrain situé dans les zones résidentielles FH07R et FH09R.					Note 196 : Maximum 2 étages. Le nombre d'étages maximal peut être augmenté à 3 étages pour tout bâtiment situé à plus de 30 m des zones résidentielles FH07R et FH09R.																		
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					1001-2021 (actif)																		



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone FI01C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Cacco					x			12		6		6	35	5			3		6	x	x	x	x
Ccan					x			12		6		6	35	5			3		6	x	x	x	x
Cdét	Note 58				x			12		6		6	35	5			3		6	x	x	x	x
Cess					x			12		6		6	35	5			3		6	x	x	x	x
Chor					x			12		6		6	35	5			3		6	x	x	x	x
Chôt					x			12		6		6	35	5			3		6	x	x	x	x
Cpro					x			12		6		6	35	5			3		6	x	x	x	x
Créc					x			12		6		6	35	5			3		6	x	x	x	x
Crécup					x			12		6		6	35	5			3		6	x	x	x	x
Cresto					x			12		6		6	35	5			3		6	x	x	x	x
Cvéh	Note 23				x			12		6		6	35	5			3		6	x	x	x	x
U	Note 71, Note 142				x			12		6		6	35	5			3		6	x	x	x	x
U	Note 65				x			3		0,6	0,6	0,6					1			x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				

Note 142 : Les cours de moto doivent être situés à plus de 100 m d'une zone résidentielle et peuvent être autorisés comme usage secondaire.

Note 23 : Atelier de mécanique uniquement en lien avec un commerce à grande surface.

Note 58 : La quincaillerie peut comprendre une cour à bois et la distribution du propane.

Note 65 : Seulement le stationnement comme usage principal.

Note 71: Les terminus de transport collectif sont autorisés.

Notes générales

Affichage

Groupe de zone : Commerces grandes surfaces

Amendements

0663-2016 (actif)  
0825-2018 (actif)  
1298-2024 (actif)

Zone FI02P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Pcem					x			9		5	5	9					2			x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone FI03R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation															Type de toiture			
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R2						x		7,5		4	4	9			40		3		7		x	x	x
R4+					x	x		7,5		4	4	9			40		3		7		x	x	x
Rmc					x			7,5		4	4	9			40		3		7		x	x	x
Rpri					x			7,5		4	4	9			40		3		7		x	x	x
Notes					Notes															Notes			
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone FI04R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		Note 27			x			7	12	2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	
Notes					Notes														Notes				
Note 27 : Seulement au sous-sol.																							
Notes générales																							
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						

Zone FI05R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		Note 27			x			7,5	12	2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	
R2					x			7,5	12	2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	
Notes					Notes														Notes				
Note 27 : Seulement au sous-sol.																							
Notes générales																							
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						



Zone FI06R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		Note 27			x			6	12	2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	Note 66
R2					x			6	12	2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	Note 66
Notes					Notes														Notes				
Note 27 : Seulement au sous-sol.																			Note 66 : Le toit plat est permis seulement si au moins 50 % de la superficie d'un bâtiment a au moins 2 étages ou une hauteur de 5,5 m.				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone FI07R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		Note 27			x			6	10	2	3,7	6			40		1		7	x	x	x	
Notes					Notes														Notes				
Note 27 : Seulement au sous-sol.																							
Notes générales																							
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						

Zone FI08R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		Note 27			x			7,5	12	2	3,7	6			40		1		7	x	x	x	
Notes					Notes														Notes				
Note 27 : Seulement au sous-sol.																							
Notes générales																							
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone FI09C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Cacco					x			7,5		2	2	6			70		4		5	x	x	x	x
Cdét					x			7,5		2	2	6			70		4		5	x	x	x	x
Cpro					x			7,5		2	2	6			70		4		5	x	x	x	x
R1		x			x			7,5		2	2	6			70		4		5	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales		Note 112 : Superficie maximale des bâtiments principaux sur un même terrain: 850 m <sup>2</sup> .																					
Affichage		Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																					
Amendements		0663-2016 (échu) 0663-2016 (actif) 1365-2025 (actif)																					



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone FI10C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Cacco					x			7,5		6		6	35	5			3		6	x	x	x	x
Cbar					x			7,5		6		6	35	5			3		6	x	x	x	x
Ccan					x			7,5		6		6	35	5			3		6	x	x	x	x
Cdét					x			7,5		6		6	35	5			3		6	x	x	x	x
Cess					x			7,5		6		6	35	5			3		6	x	x	x	x
Cpro					x			7,5		6		6	35	5			3		6	x	x	x	x
Créc					x			7,5		6		6	35	5			3		6	x	x	x	x
Crécup					x			7,5		6		6	35	5			3		6	x	x	x	x
Cresto					x			7,5		6		6	35	5			3		6	x	x	x	x
Ctél					x			7,5		6		6	35	5			3		6	x	x	x	x
R4+	Note 216				x			7,5		6		6	35	5			3		6	x	x	x	x
U	Note 65				x			3		0,6	0,6	0,6					1			x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 216 : Maximum 20 logements.																							
Note 65 : Seulement le stationnement comme usage principal.																							
Notes générales																							

Affichage	Groupe de zone : Artère commerciale
Amendements	0663-2016 (actif) 0825-2018 (actif) 1248-2023 (actif) 1298-2024 (actif)

Zone FI11R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		Note 27			x			7,5	12	2	3,7	6			40		1		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 27 : Seulement au sous-sol.																							
Notes générales																							
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						

Zone FI12R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		Note 27			x			7,5	12	2	3,7	6			40		1		7	x	x	x	
Notes					Notes														Notes				
Note 27 : Seulement au sous-sol.																							
Notes générales																							
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						



Zone FI13R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R4+	Note 4				x			12		4	4	13			40		4		7		x	x	x
Rmc					x			12		4	4	13			40		4		7		x	x	x
Rpri					x			12		4	4	13			40		4		7		x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 4 : 9 logements et plus.																							
Notes générales	Note 51 : Il doit être maintenu un espace d'au moins 3 m entre toute construction ou infrastructure et la limite d'un terrain riverain de la limite d'une zone « P » relative au corridor récréotouristique. Cet espace doit être aménagé avec du gazon, des végétaux ou un écran d'arbres. Cet espace libre peut toutefois servir à l'aménagement de traverses destinées à relier les terrains riverains de part et d'autre de la zone « P » visée par ce corridor récréotouristique.																						
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (échu) 0663-2016 (actif) 1173-2022 (actif)																						



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone FI14C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture					
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat	
Cacco					x			6		6		6	35	5			Note 232		6	x	x	x	x	
Cbar					x			6		6		6	35	5			Note 232		6	x	x	x	x	
Ccan					x			6		6		6	35	5			Note 232		6	x	x	x	x	
Cdét					x			6		6		6	35	5			Note 232		6	x	x	x	x	
Cess					x			6		6		6	35	5			Note 232		6	x	x	x	x	
Chôt					x			6		6		6	35	5			Note 232		6	x	x	x	x	
Cpro					x			6		6		6	35	5			Note 232		6	x	x	x	x	
Créc					x			6		6		6	35	5			Note 232		6	x	x	x	x	
Crécup					x			6		6		6	35	5			Note 232		6	x	x	x	x	
Cresto					x			6		6		6	35	5			Note 232		6	x	x	x	x	
R4+	Note 217				x			6		6		6	35	5			Note 232		6	x	x	x	x	
Notes					Notes														Notes					
Note 217 : Maximum 45 logements.					Note 232 : Maximum 8 étages. Toute partie de bâtiment de 4 étages et plus doit être située à 10 m ou plus de l'emprise de rue.																			
Notes générales		Note 219 : Une bande boisée composée de feuillus et de conifères est exigée entre un projet résidentiel et la zone résidentielle FI04R.																						
Affichage		Groupe de zone : Artère commerciale																						

Amendements

- 0663-2016 (échu)
- 0825-2018 (échu)
- 1248-2023 (échu)
- 1298-2024 (échu)
- 0663-2016 (actif)
- 1248-2023 (actif)
- 1365-2025 (actif)

Zone FI15R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1					x			7,5	12	2	3,7	6			40		1		7	x	x	x	
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone FI16R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture					
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat	
Cacco	Note 26				x	x		10		7	7	15			40	3	5	16	7				x	
Cdét	Note 26, Note 42				x	x		10		7	7	15			40	3	5	16	7				x	
R4+					x	x		10		7	7	15			40	3	5	16	7				x	
Rmc					x	x		10		7	7	15			40	3	5	16	7				x	
Rpri					x	x		10		7	7	15			40	3	5	16	7				x	
Notes					Notes														Notes					
Note 26 : Seulement au rez-de-chaussée.																								
Note 42 : Seulement dépanneur, tabagie, magasin de journaux.																								
Notes générales		Note 19 : À moins d'en être déjà pourvues, la marge latérale adjacente à la zone FI07R et la marge arrière adjacente à la zone FI01C devront être aménagées sous forme de bande végétale d'une largeur minimale de 4 m, constituée d'une alternance d'arbres de type feuillu et conifère d'au moins 12,7 cm de diamètre de tronc, plantés en quinconce en respectant une distance maximale de 10 m entre chaque arbre. Cette bande doit être maintenue.																						
Affichage		Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements		0663-2016 (actif)																						

Zone FI17R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Pcem					x			7,5		6	6	6			40		5		7	x	x	x	x
Rpri					x			7,5		6	6	6			40		5		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						

Zone FI18C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Cacco					x			6		6		6	35	5			Note 232			x	x	x	x
Cbar					x			6		6		6	35	5			Note 232			x	x	x	x
Ccan					x			6		6		6	35	5			Note 232			x	x	x	x
Cdét					x			6		6		6	35	5			Note 232			x	x	x	x
Cess					x			6		6		6	35	5			Note 232			x	x	x	x
Chôt					x			6		6		6	35	5			Note 232			x	x	x	x
Cpro					x			6		6		6	35	5			Note 232			x	x	x	x
Créc					x			6		6		6	35	5			Note 232			x	x	x	x
Cresto					x			6		6		6	35	5			Note 232			x	x	x	x
R4+	Note 217				x			6		6		6	35	5			Note 232			x	x	x	x

Notes	Notes	Notes
Note 217 : Maximum 45 logements.	Note 232 : Maximum 8 étages. Toute partie de bâtiment de 4 étages et plus doit être située à 10 m ou plus de l'emprise de rue.	

Notes générales	Note 219 : Une bande boisée composée de feuillus et de conifères est exigée entre un projet résidentiel et la zone résidentielle FI04R.
-----------------	---

Affichage	Groupe de zone : Artère commerciale
-----------	-------------------------------------

Amendements	1285-2023 (échu) 1285-2023 (actif) 1365-2025 (actif)
-------------	--

Zone FJ01R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R2					x	x		7,5		4	4	13			40		2		7		x	x	x
R3					x	x		7,5		4	4	13			40		2		7		x	x	x
R4+	Note 17				x			7,5		4	4	13			40		2		7		x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 17 : Maximum 8 logements.																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		



Zone FJ02R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R2					x			7,5	12	2	4	6			40		2		7	x	x	x	x
R3					x			7,5	12	2	4	6			40		2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone FJ03P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Cpro					x			9		5	5	9					Note 231			x	x	x	x
Pcem					x			9		5	5	9					Note 231			x	x	x	x
Pjeu					x			9		5	5	9					Note 231			x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
					Note 231 : Maximum 4 étages. Toute partie de bâtiment de 4 étages et plus doit être située à 10 m ou plus de l'emprise de rue.																		
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (échu) 0663-2016 (actif) 1365-2025 (actif)																		



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone FJ04C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Cacco					x			7,5		6		6	35	5			3		6	x	x	x	x
Cbar					x			7,5		6		6	35	5			3		6	x	x	x	x
Ccan					x			7,5		6		6	35	5			3		6	x	x	x	x
Cdét					x			7,5		6		6	35	5			3		6	x	x	x	x
Cess					x			7,5		6		6	35	5			3		6	x	x	x	x
Chôt					x			7,5		6		6	35	5			3		6	x	x	x	x
Cpro					x			7,5		6		6	35	5			3		6	x	x	x	x
Créc					x			7,5		6		6	35	5			3		6	x	x	x	x
Crécup					x			7,5		6		6	35	5			3		6	x	x	x	x
Cresto					x			7,5		6		6	35	5			3		6	x	x	x	x
Cvéh	Note 136				x			7,5		6		6	35	5			3		6	x	x	x	x
R4+	Note 5				x			7,5		6		6	35	5			3		6	x	x	x	x

Notes	Notes	Notes
Note 136 : Sauf la vente au détail de véhicules automobiles et véhicules légers; service de lavage de véhicules lourds incluant les autobus; service de location de camions, de remorques utilitaires et de véhicules de plaisance.		
Note 5 : Seulement à l'étage, pour les bâtiments adjacents à une rue.		

Notes générales	
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »
Amendements	0663-2016 (actif) 0825-2018 (actif) 1298-2024 (actif) 1365-2025 (actif)

Zone FJ05R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1	Note 27				x			6	10	2	4	8			70		4		7	x	x	x	x
R2					x			6	10	2	4	8			70		4		7	x	x	x	x
R3					x			6	10	2	4	8			70		4		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 27 : Seulement au sous-sol.																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (échu) 1051-2021 (échu) 0663-2016 (actif) 1365-2025 (actif)																		

Zone FJ06R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation															Type de toiture			
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R2						x		7,5		4	4	13			40	2	3		7		x	x	x
R3					x	x		7,5		4	4	13			40	2	3		7		x	x	x
R4+	Note 8				x	x		7,5		4	4	13			40	2	3		7		x	x	x
Rmc					x			7,5		4	4	13			40	2	3		7		x	x	x
Rpri					x			7,5		4	4	13			40	2	3		7		x	x	x
Notes					Notes															Notes			
Note 8 : Maximum 12 logements.																							
Notes générales																							
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						

Zone FJ07R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R2						x		7,5		4	4	13			40	2	3		7		x	x	x
R3					x	x		7,5		4	4	13			40	2	3		7		x	x	x
R4+	Note 8				x	x		7,5		4	4	13			40	2	3		7		x	x	x
Rmc					x			7,5		4	4	13			40	2	3		7		x	x	x
Rpri					x			7,5		4	4	13			40	2	3		7		x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 8 : Maximum 12 logements.																							
Notes générales																							
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						

Zone FJ08R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		Note 27			x			7,5		2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 27 : Seulement au sous-sol.																							
Notes générales																							
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						



Zone FJ09R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		Note 27			x			7,5	12	2	3,7	6			40		1		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 27 : Seulement au sous-sol.																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone FJ10R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		Note 27			x			7,5	12	2	3,7	6			70		4		7	x	x	x	x
R2					x			7,5	12	2	3,7	6			70		4		7	x	x	x	x
R3					x			7,5	12	2	3,7	6			70		4		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 27 : Seulement au sous-sol.																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (échu) 0663-2016 (actif) 1365-2025 (actif)																		

Zone FJ11R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		Note 27			x			7,5	12	2	3,7	6			40		1		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 27 : Seulement au sous-sol.																							
Notes générales																							
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						

Zone FJ12R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		Note 27			x			7,5	12	2	4	6			40		2		7	x	x	x	x
R2					x			7,5	12	2	4	6			40		2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 27 : Seulement au sous-sol.																							
Notes générales																							
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						

Zone FJ13R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R2						x		7,5		4	4	13			40	2	3		7		x	x	x
R4+	Note 17				x			7,5		4	4	13			40	2	3		7		x	x	x
Rpri					x			7,5		4	4	13			40	2	3		7		x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 17 : Maximum 8 logements.																							
Notes générales																							
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						

Zone FJ14P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Cpro	Note 146				x			7,5		5	5	6					3			x	x	x	x
Créc	Note 147				x			7,5		5	5	6					3			x	x	x	x
Pcem					x			7,5		5	5	6					3			x	x	x	x
Pjeu					x			7,5		5	5	6					3			x	x	x	x
Prel					x			7,5		5	5	6					3			x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 146 : Seulement fondations et organismes de charités.																							
Note 147 : Seulement activités récréatives en lien avec une fondation ou un organisme de charité.																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (échu) 0663-2016 (actif)																		

Zone FJ15R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation															Type de toiture			
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R2						x		7,5		4	4	13			40	2	3		7		x	x	x
R4+	Note 8				x	x		7,5		4	4	13			40	2	3		7		x	x	x
Rmc					x			7,5		4	4	13			40	2	3		7		x	x	x
Rpri					x			7,5		4	4	13			40	2	3		7		x	x	x
Notes					Notes															Notes			
Note 8 : Maximum 12 logements.																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone FJ16C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Cacco					x			6		4	4	4	35	5			2		6	x	x	x	x
Cdét					x			6		4	4	4	35	5			2		6	x	x	x	x
Cpro					x			6		4	4	4	35	5			2		6	x	x	x	x
R1					x			6		4	4	4	35	5			2		6	x	x	x	x
R2					x			6		4	4	4	35	5			2		6	x	x	x	x
R3					x			6		4	4	4	35	5			2		6	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales		Note 110 : Superficie maximale des bâtiments principaux sur un même terrain: 500 m².																					
Affichage		Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																					
Amendements		0663-2016 (actif)																					



Zone FJ17R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		Note 27			x			6	10	2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 27 : Seulement au sous-sol.																							
Notes générales																							
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						

Zone FJ18R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		Note 27			x			7,5	12	2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 27 : Seulement au sous-sol.																							
Notes générales																							
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						

Zone FJ19R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		Note 27			x			7,5	12	2	3,7	6			40		1		7	x	x	x	
Notes					Notes														Notes				
Note 27 : Seulement au sous-sol.																							
Notes générales																							
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						

Zone FJ20R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		Note 27			x			7	12	2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 27 : Seulement au sous-sol.																							
Notes générales																							
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						

Zone FJ21R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		Note 27			x			7,5	12	2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 27 : Seulement au sous-sol.																							
Notes générales																							
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						

Zone FJ22R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		Note 27			x			6	10	2	3,7	6			40		1		7	x	x	x	
Notes					Notes														Notes				
Note 27 : Seulement au sous-sol.																							
Notes générales																							
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						

Zone FJ23R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		Note 27			x			6	10	2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	x
R2					x			6	10	2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 27 : Seulement au sous-sol.																							
Notes générales																							
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						

Zone FJ24R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		Note 27			x			6	10	2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	x
R2					x			6	10	2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 27 : Seulement au sous-sol.																							
Notes générales																							
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						



Zone FJ25R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		Note 27			x	x		7,5	12	2	3,7	6			70		4		7	x	x	x	x
R2					x			7,5	12	2	3,7	6			70		4		7	x	x	x	x
R3					x			7,5	12	2	3,7	6			70		4		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 27 : Seulement au sous-sol.																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (échu) 1051-2021 (échu) 0663-2016 (actif) 1365-2025 (actif)																		

Zone FJ26R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation															Type de toiture			
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		Note 27			x	x	x	7	12	2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	
R2					x	x		7	12	2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	
R3					x			7	12	2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	
R4+	Note 13				x			7	12	2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	
Rpri					x			7	12	2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	
Notes					Notes															Notes			
Note 13 : Maximum 4 logements.																							
Note 27 : Seulement au sous-sol.																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone FJ27P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Créc					x			7,5		5	5	9			70		4			x	x	x	x
Pcem					x			7,5		5	5	9			70		4			x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (échu) 0663-2016 (actif) 1365-2025 (actif)																		



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone FJ28R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		Note 27			x			6	10	2	3,7	6			70		4		7	x	x	x	x
R2					x			6	10	2	3,7	6			70		4		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 27 : Seulement au sous-sol.																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (échu) 0663-2016 (actif) 1365-2025 (actif)																		



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone FJ29R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		Note 27			x			6		3	4	9			70		4		7	x	x	x	x
R2					x	x		6		3	4	9			70		4		7	x	x	x	x
R3					x			6		3	4	9			70		4		7	x	x	x	x
R4+	Note 16				x			6		3	4	9			70		4		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 16 : Maximum 6 logements.																							
Note 27 : Seulement au sous-sol.																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (échu) 1051-2021 (échu) 0663-2016 (actif) 1365-2025 (actif)																		

Zone FJ30R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1					x			6	10	3	4	9			40		2		7		x	x	x
R2					x	x		6	10	3	4	9			40		2		7		x	x	x
R3					x			6	10	3	4	9			40		2		7		x	x	x
R4+	Note 16				x			6	10	3	4	9			40		2		7		x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 16 : Maximum 6 logements.																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone FJ31P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Pjeu					x			9		5	5	9					3			x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone FK01C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture					
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat	
Cacco					x			7,5		2	4	6			70		4		6	x	x	x	x	
Cart					x			7,5		2	4	6			70		4		6	x	x	x	x	
Cdét					x			7,5		2	4	6			70		4		6	x	x	x	x	
Cpro					x			7,5		2	4	6			70		4		6	x	x	x	x	
Créc					x			7,5		2	4	6			70		4		6	x	x	x	x	
Cresto					x			7,5		2	4	6			70		4		6	x	x	x	x	
Ctél					x			7,5		2	4	6			70		4		6	x	x	x	x	
Iart					x			7,5		2	4	6			70		4		6	x	x	x	x	
R4+	Note 1				x			7,5		2	4	6			70		4		6	x	x	x	x	
Rpri					x			7,5		2	4	6			70		4		6	x	x	x	x	
Notes					Notes														Notes					
Note 1 : 13 logements et plus.																								
Notes générales																								
Affichage		Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements		0663-2016 (échu) 0663-2016 (actif) 1365-2025 (actif)																						





Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone FK02C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation															Type de toiture			
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Cacco					x			4,5		2	4	6			70		4		6	x	x	x	x
Cdét					x			4,5		2	4	6			70		4		6	x	x	x	x
Cess					x			4,5		2	4	6			70		4		6	x	x	x	x
Cpro					x			4,5		2	4	6			70		4		6	x	x	x	x
Cresto					x			4,5		2	4	6			70		4		6	x	x	x	x
R1					x			4,5		2	4	6			70		4		6	x	x	x	x
R2					x			4,5		2	4	6			70		4		6	x	x	x	x
R3					x			4,5		2	4	6			70		4		6	x	x	x	x
R4+	Note 17				x			4,5		2	4	6			70		4		6	x	x	x	x
Rpri					x			4,5		2	4	6			70		4		6	x	x	x	x

Notes	Notes	Notes
Note 17 : Maximum 8 logements.		

Notes générales	Note 110 : Superficie maximale des bâtiments principaux sur un même terrain: 500 m².
-----------------	--

Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »
-----------	---

Amendements	0663-2016 (échu) 0966-2020 (échu) 0663-2016 (actif) 1365-2025 (actif)
-------------	--

Zone FK03C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Cacco					x			7,5		4		6	35	5			2		6	x	x	x	x
Cdét					x			7,5		4		6	35	5			2		6	x	x	x	x
Cpro					x			7,5		4		6	35	5			2		6	x	x	x	x
Créc					x			7,5		4		6	35	5			2		6	x	x	x	x
Crécup					x			7,5		4		6	35	5			2		6	x	x	x	x
Cresto					x			7,5		4		6	35	5			2		6	x	x	x	x
Ctél					x			7,5		4		6	35	5			2		6	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif) 1298-2024 (actif)																		

Zone FK04R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		Note 27	x		x			7	12	2	3,7	6			40		1		7	x	x	x	
Notes					Notes														Notes				
Note 27 : Seulement au sous-sol.																							
Notes générales																							
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						

Zone FK05R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		Note 27			x			7,5	12	2	3,7	6			40		1		7	x	x	x	
Notes					Notes														Notes				
Note 27 : Seulement au sous-sol.																							
Notes générales																							
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						

Zone FK06R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		Note 27			x			7,5	12	2	3,7	6			40		1		7	x	x	x	
Notes					Notes														Notes				
Note 27 : Seulement au sous-sol.																							
Notes générales																							
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						

Zone FK07P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Pjeu					x			9		5	5	9								x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone FK08R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		Note 27	x		x			7,5	12	2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 27 : Seulement au sous-sol.																							
Notes générales																							
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						

Zone FK09R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		Note 27	x		x			7	12	2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	
Notes					Notes														Notes				
Note 27 : Seulement au sous-sol.																							
Notes générales																							
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						



Zone FK10R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		Note 27			x			7	12	2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	x
R2					x			7	12	2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 27 : Seulement au sous-sol.																							
Notes générales																							
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						

Zone FK11P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Pjeu					x			9		5	5	9								x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone FK12R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		Note 27	x		x			7,5	12	2	4	8			40		2		7	x	x	x	x
R2					x			7,5	12	2	4	8			40		2		7	x	x	x	x
R3					x			7,5	12	2	4	8			40		2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 27 : Seulement au sous-sol.																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone FK13P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Pcem					x			9		10	10	10								x	x	x	x
Rpri					x			9		10	10	10								x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (échu) 0663-2016 (actif)																		

Zone FK14P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Pjeu					x			9		5	5	9								x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone FK15R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		Note 27			x			6	10	2	4	8			40		2		7	x	x	x	x
R2					x			6	10	2	4	8			40		2		7	x	x	x	x
R3					x			6	10	2	4	8			40		2		7	x	x	x	x
R4+	Note 13				x			6	10	2	4	8			40		2		7	x	x	x	x
Rpri	Note 6				x			6	10	2	4	8			40		2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 13 : Maximum 4 logements.																							
Note 27 : Seulement au sous-sol.																							
Note 6 : Maximum 10 chambres.																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone FK16R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		Note 27			x			6	10	2	4	6			40		2		7	x	x	x	x
R2					x			6	10	2	4	6			40		2		7	x	x	x	x
R3					x			6	10	2	4	6			40		2		7	x	x	x	x
R4+	Note 13				x			6	10	2	4	6			40		2		7	x	x	x	x
Rpri					x			6	10	2	4	6			40		2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 13 : Maximum 4 logements.																							
Note 27 : Seulement au sous-sol.																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone FK17P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Cpro	Note 146				x			7,5		5	5	9					6			x	x	x	x
Créc	Note 147				x			7,5		5	5	9					6			x	x	x	x
Pcem					x			7,5		5	5	9					6			x	x	x	x
U	Note 178, Note 65				x			7,5		5	5	6					2			x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 146 : Seulement fondations et organismes de charités.																							
Note 147 : Seulement activités récréatives en lien avec une fondation ou un organisme de charité.																							
Note 178 : Les arbres exigés en vertu du présent règlement doivent avoir une hauteur minimale de 2 mètres à la plantation.																							
Note 65 : Seulement le stationnement comme usage principal.																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (échu) 0721-2017 (échu) 0663-2016 (actif) 0721-2017 (actif) 0741-2018 (actif) 0884-2019 (actif)																		



Amendements

0663-2016 (échu)  
0721-2017 (échu)  
0663-2016 (actif)  
0721-2017 (actif)  
0741-2018 (actif)  
0884-2019 (actif)

Zone FK18R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		Note 27			x			7,5	12	2	3,7	6			40		1		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 27 : Seulement au sous-sol.																							
Notes générales																							
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						

Zone FK19P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Cpro	Note 176				x			6		3	3	6					3			x	x	x	Note 80
Pcem					x			6		3	3	6					3			x	x	x	Note 80
R1					x			6		3	3	6					3			x	x	x	Note 80
R2					x			6		3	3	6					3			x	x	x	Note 80
R3					x			6		3	3	6					3			x	x	x	Note 80
Rpri					x			6		3	3	6					3			x	x	x	Note 80
Notes					Notes														Notes				
Note 176 : Seulement les services médicaux et de santé; les services de soins paramédicaux, sauf les soins esthétiques; les services de soins thérapeutiques.																			Note 80 : Pour les bâtiments de 3 étages, seuls les toits plats sont autorisés.				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (échu) 0663-2016 (actif) 0784-2018 (actif)																		

Zone FK20R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		Note 27			x			7,5	12	2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	x
R2					x			7,5	12	2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	x
R3					x			7,5	12	2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 27 : Seulement au sous-sol.																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone FK21R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		Note 27	x		x			7,5	12	2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	x
R2					x			7,5	12	2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 27 : Seulement au sous-sol.																							
Notes générales																							
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						

Zone FK22R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R4+	Note 8				x			6		4	4	13			40	2	3		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 8 : Maximum 12 logements.																							
Notes générales																							
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						

Zone FL01R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		Note 27			x			7,5	12	2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 27 : Seulement au sous-sol.																							
Notes générales																							
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						

Zone FL02R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		Note 27			x			7,5	12	2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	
Notes					Notes														Notes				
Note 27 : Seulement au sous-sol.																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		



Zone FL03R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		Note 27			x			7,5	12	2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 27 : Seulement au sous-sol.																							
Notes générales																							
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						

Zone FL04P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Pcem					x			7,5		5	5	9					3			x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (échu) 0663-2016 (actif)																		

Zone FL05R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		Note 27			x			6	12	2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 27 : Seulement au sous-sol.																							
Notes générales																							
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						

Zone FL06R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1					x			7,5	12	2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	Note 66
Notes					Notes														Notes				
																			Note 66 : Le toit plat est permis seulement si au moins 50 % de la superficie d'un bâtiment a au moins 2 étages ou une hauteur de 5,5 m.				
Notes générales																							
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						

Zone FL07R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1					x			7,5	12	2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	Note 66
Notes					Notes														Notes				
																			Note 66 : Le toit plat est permis seulement si au moins 50 % de la superficie d'un bâtiment a au moins 2 étages ou une hauteur de 5,5 m.				
Notes générales																							
Affichage		Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																					
Amendements		0663-2016 (actif)																					

Zone FL08R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1					x			7,5	12	2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	Note 66
Notes					Notes														Notes				
																			Note 66 : Le toit plat est permis seulement si au moins 50 % de la superficie d'un bâtiment a au moins 2 étages ou une hauteur de 5,5 m.				
Notes générales																							
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						

Zone FL09R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1					x			7,5	12	2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	Note 66
Notes					Notes														Notes				
																			Note 66 : Le toit plat est permis seulement si au moins 50 % de la superficie d'un bâtiment a au moins 2 étages ou une hauteur de 5,5 m.				
Notes générales																							
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						

Zone FL10P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Pcem					x			9		5	5	9								x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		



Zone FL11P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Créc					x			9		6	6	9								x	x	x	x
Iprim	Note 44				x			9		6	6	9								x	x	x	x
Pjeu					x			9		6	6	9								x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 44 : Seulement dépôt de neiges usées.																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone FL12R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1					x			7,5	12	2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	Note 66
Notes					Notes														Notes				
																			Note 66 : Le toit plat est permis seulement si au moins 50 % de la superficie d'un bâtiment a au moins 2 étages ou une hauteur de 5,5 m.				
Notes générales																							
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						

Zone FL13R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Cacco	Note 26				x			12		13	13	15			40	4	8		7		x	x	x
Cdét	Note 26, Note 42				x			12		13	13	15			40	4	8		7		x	x	x
R4+	Note 1				x			12		13	13	15			40	4	8		7		x	x	x
Rpri					x			12		13	13	15			40	4	8		7		x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 1 : 13 logements et plus. Note 26 : Seulement au rez-de-chaussée. Note 42 : Seulement dépanneur, tabagie, magasin de journaux.																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone FL14R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation															Type de toiture			
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R2						x		7,5		4	4	13			40	2	3		7		x	x	x
R3						x		7,5		4	4	13			40	2	3		7		x	x	x
R4+	Note 8				x	Note 18		7,5		4	4	13			40	2	3		7		x	x	x
Rmc					x			7,5		4	4	13			40	2	3		7		x	x	x
Rpri					x			7,5		4	4	13			40	2	3		7		x	x	x
Notes					Notes															Notes			
Note 8 : Maximum 12 logements.					Note 18 : Maximum 8 logements jumelés.																		
Notes générales																							
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						

Zone FL15R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1					x			7,5	12	2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	Note 66
Notes					Notes														Notes				
																			Note 66 : Le toit plat est permis seulement si au moins 50 % de la superficie d'un bâtiment a au moins 2 étages ou une hauteur de 5,5 m.				
Notes générales																							
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						

Zone FL16P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Pjeu					x			9		5	5	9								x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone FM01R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation															Type de toiture			
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1						x		7,5		2	4	6			40		3		7	x	x	x	Note 66
R2					x			7,5		2	4	6			40		3		7	x	x	x	Note 66
R3					x			7,5		2	4	6			40		3		7	x	x	x	Note 66
Notes					Notes															Notes			
																				Note 66 : Le toit plat est permis seulement si au moins 50 % de la superficie d'un bâtiment a au moins 2 étages ou une hauteur de 5,5 m.			
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone FM02R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1					x			7,5	12	2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	Note 66
Notes					Notes														Notes				
																			Note 66 : Le toit plat est permis seulement si au moins 50 % de la superficie d'un bâtiment a au moins 2 étages ou une hauteur de 5,5 m.				
Notes générales																							
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						



Zone FM03R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R3					x			7,5		4	4	13			40		3		7	x	x	x	x
R4+	Note 8				x			7,5		4	4	13			40		3		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 8 : Maximum 12 logements.																							
Notes générales																							
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						

Zone FM04P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Pjeu					x			13		3	3	9					1			x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone FM05R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		x			x			11		2	4	6	20				2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone FM06R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		x			x			11		2	4	6	20				2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone FM07R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R3					x			7,5		4	4	6			40		4		7	x	x	x	x
R4+	Note 8				x			7,5		4	4	6			40		4		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 8 : Maximum 12 logements.																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (échu) 0779-2018 (échu) 0663-2016 (actif) 0882-2019 (actif)																		

Zone FO01A

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Aéle					x			12		3	4	10					3			x	x	x	x
Asol					x			12		3	4	10					3			x	x	x	x
R1		x	x	x	x			11		2	4	6			20		2			x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Agricole																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone GD01A

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Aéle					x			12		10	10	10					3			x	x	x	x
Apor					x			12		10	10	10					3			x	x	x	x
Asol					x			12		10	10	10					3			x	x	x	x
R1		x	x	x	x			11		2	4	6			20		2			x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales	Note 51 : Il doit être maintenu un espace d'au moins 3 m entre toute construction ou infrastructure et la limite d'un terrain riverain de la limite d'une zone « P » relative au corridor récréotouristique. Cet espace doit être aménagé avec du gazon, des végétaux ou un écran d'arbres. Cet espace libre peut toutefois servir à l'aménagement de traverses destinées à relier les terrains riverains de part et d'autre de la zone « P » visée par ce corridor récréotouristique.																						
Affichage	Groupe de zone : Agricole																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						

Zone GF01A

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Aéle					x			12		10	10	10					3			x	x	x	x
Asol					x			12		10	10	10					3			x	x	x	x
R1		x	x	x	x			11		2	4	6			20		2			x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales		Note 51 : Il doit être maintenu un espace d'au moins 3 m entre toute construction ou infrastructure et la limite d'un terrain riverain de la limite d'une zone « P » relative au corridor récréotouristique. Cet espace doit être aménagé avec du gazon, des végétaux ou un écran d'arbres. Cet espace libre peut toutefois servir à l'aménagement de traverses destinées à relier les terrains riverains de part et d'autre de la zone « P » visée par ce corridor récréotouristique.																					
Affichage		Groupe de zone : Agricole																					
Amendements		0663-2016 (actif)																					





Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone GG011

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture					
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat	
Iali					x			12		6	6	6			60					x	x	x	x	
Iart					x			12		6	6	6			60					x	x	x	x	
Ient					x			12		6	6	6			60					x	x	x	x	
Imanu					x			12		6	6	6			60					x	x	x	x	
Notes					Notes														Notes					
Notes générales																								
Affichage		Groupe de zone : Industriel																						
Amendements		1141-2022 (actif)																						



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone GG02R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R4+	Note 8				x			9		4	4	9			40	2	Note 172		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 8 : Maximum 12 logements.					Note 172 : Maximum 4 étages. Pour les bâtiments de plus de 3 étages, seuls les toits plats sont autorisés.																		
Notes générales		Note 194 : Une bande boisée de 10 m doit être conservée ou aménagée du côté de la rue Lindor.																					
Affichage		Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																					
Amendements		0663-2016 (échu) 0663-2016 (actif) 0798-2018 (actif) 0981-2020 (actif)																					



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone GG03R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R4+	Note 8				x			9		4	4	9			40	2	Note 172		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 8 : Maximum 12 logements.					Note 172 : Maximum 4 étages. Pour les bâtiments de plus de 3 étages, seuls les toits plats sont autorisés.																		
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (échu) 0663-2016 (actif) 0798-2018 (actif)																		

Zone GG04R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation															Type de toiture			
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1					x	x		7,5		2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	x
Notes					Notes															Notes			
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone GG05R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R4+	Note 11				x			6		4	4	9			40	2	Note 172		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 11 : Maximum 18 logements.					Note 172 : Maximum 4 étages. Pour les bâtiments de plus de 3 étages, seuls les toits plats sont autorisés.																		
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (échu) 0798-2018 (échu) 0663-2016 (actif) 1328-2024 (actif)																		

Zone GG06P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Pjeu					x			9		5	5	9					1			x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone GG07P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Pnat					x			9		5	5	9					1			x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					1141-2022 (actif)																		



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone GG08P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Pnat					x			9		5	5	9					1			x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					1141-2022 (actif)																		





Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone GG09R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R4+	Note 16				x			6		4	4	9			40		3		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 16 : Maximum 6 logements.																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					1328-2024 (actif)																		



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone GG10R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R4+	Note 13				x	x		6		4	4	9			40		2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 13 : Maximum 4 logements.																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					1328-2024 (actif)																		



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone GG11R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture					
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat	
R4+	Note 226				x			6		4	4	9			40		7		7					x
Notes					Notes														Notes					
Note 226 : Maximum 72 logements.																								
Notes générales																								
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																			
Amendements					1328-2024 (actif)																			

Zone GH01R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		Note 27			x	x		7,5	12	2	4	6			40		2		7	x	x	x	Note 66
R2					x	x		7,5	12	2	4	6			40		2		7	x	x	x	Note 66
Notes					Notes														Notes				
Note 27 : Seulement au sous-sol.																			Note 66 : Le toit plat est permis seulement si au moins 50 % de la superficie d'un bâtiment a au moins 2 étages ou une hauteur de 5,5 m.				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone GH02R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R4+	Note 3				x	x		9		4	4	8			40	2	6		7		x	x	Note 187
Rmc					x			9		4	4	8			40	2	6		7		x	x	Note 187
Rpri					x			9		4	4	8			40	2	6		7		x	x	Note 187
Notes					Notes														Notes				
Note 3 : 8 logements et plus.																			Note 187 : Pour les bâtiments de 5 et 6 étages, seuls les toits plats sont autorisés.				
Notes générales	Note 51 : Il doit être maintenu un espace d'au moins 3 m entre toute construction ou infrastructure et la limite d'un terrain riverain de la limite d'une zone « P » relative au corridor récréotouristique. Cet espace doit être aménagé avec du gazon, des végétaux ou un écran d'arbres. Cet espace libre peut toutefois servir à l'aménagement de traverses destinées à relier les terrains riverains de part et d'autre de la zone « P » visée par ce corridor récréotouristique.																						
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (échu) 0766-2018 (échu) 0663-2016 (actif) 0895-2019 (actif)																						

Zone GH03P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Pjeu					x			9		5	5	9								x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone GH04R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture					
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat	
R2						x		7,5		4	4	15			40	2	3		7			x	x	
R4+					x	Note 18		7,5		4	4	15			40	2	3		7			x	x	
Rmc					x			7,5		4	4	15			40	2	3		7			x	x	
Rpri					x			7,5		4	4	15			40	2	3		7			x	x	
Notes					Notes														Notes					
					Note 18 : Maximum 8 logements jumelés.																			
Notes générales																								
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																			
Amendements					0663-2016 (échu) 0663-2016 (actif)																			

Zone GH05R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1							x	7,5		4	4	6			40		2		7		x	x	
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		



Zone GH06R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation															Type de toiture			
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		Note 27			x	x		6	10	2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	Note 66
Notes					Notes															Notes			
Note 27 : Seulement au sous-sol.																				Note 66 : Le toit plat est permis seulement si au moins 50 % de la superficie d'un bâtiment a au moins 2 étages ou une hauteur de 5,5 m.			
Notes générales																							
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						

Zone GH07C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Cacco					x			9		4	4	6	35	5			2		6	x	x	x	x
Cdét					x			9		4	4	6	35	5			2		6	x	x	x	x
Cess					x			9		4	4	6	35	5			2		6	x	x	x	x
Cpro					x			9		4	4	6	35	5			2		6	x	x	x	x
Cresto					x			9		4	4	6	35	5			2		6	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales		Note 111 : Superficie maximale des bâtiments principaux sur un même terrain: 800 m².																					
Affichage		Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																					
Amendements		0663-2016 (actif)																					

Zone GH08R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		Note 27			x	x		7,5	12	2	4	6			40	2	2		7	x	x	x	x
R2					x			7,5	12	2	4	6			40	2	2		7	x	x	x	x
R3					x			7,5	12	2	4	6			40	2	2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 27 : Seulement au sous-sol.																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone GH09R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Pcem	Note 83, Note 37				x			9		4	4	10			40	2	4		7		x	x	x
R4+					x	x		9		4	4	10			40	2	4		7		x	x	x
Rmc					x			9		4	4	10			40	2	4		7		x	x	x
Rpri					x			9		4	4	10			40	2	4		7		x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 37 : Sauf centre de désintoxication, centre de réhabilitation, centre de réinsertion sociale.																							
Note 83 : Seulement résidence hospitalière, hospice.																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone GH10R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R4+	Note 8				x			9		4	4	10			40		2		7		x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 8 : Maximum 12 logements.																							
Notes générales																							
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						

Zone GH11R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		Note 27			x	x		7,5	12	2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	Note 66
R2					x			7,5	12	2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	Note 66
Notes					Notes														Notes				
Note 27 : Seulement au sous-sol.																			Note 66 : Le toit plat est permis seulement si au moins 50 % de la superficie d'un bâtiment a au moins 2 étages ou une hauteur de 5,5 m.				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone GH12R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		Note 27			x			6	10	2	3,7	6			40		1		7	x	x	x	
Notes					Notes														Notes				
Note 27 : Seulement au sous-sol.																							
Notes générales																							
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						

Zone GH13R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		Note 27			x	x		6	10	2	3,7	6			40		2		7		x	x	Note 66
R2					x			6	10	2	3,7	6			40		2		7		x	x	Note 66
Notes					Notes														Notes				
Note 27 : Seulement au sous-sol.																			Note 66 : Le toit plat est permis seulement si au moins 50 % de la superficie d'un bâtiment a au moins 2 étages ou une hauteur de 5,5 m.				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		





Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone GH14P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Pjeu					x			9		5	5	9					1			x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0848-2019 (actif)																		



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone GH15R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R4+	Note 17				x	x		7,5		4	4	6			40		4		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 17 : Maximum 8 logements.																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					1106-2022 (actif)																		

Zone GI01R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R2						x		7,5		4	4	13			40		2		7		x	x	x
R4+	Note 17				x			7,5		4	4	13			40		2		7		x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 17 : Maximum 8 logements.																							
Notes générales																							
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						

Zone GI02R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1					x			6		3	4	9			40		2		7		x	x	x
R2					x	x		6		3	4	9			40		2		7		x	x	x
R3					x			6		3	4	9			40		2		7		x	x	x
R4+	Note 13				x			6		3	4	9			40		2		7		x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 13 : Maximum 4 logements.																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone GI03P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Pjeu					x			7,5		5	5	9								x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone GI04R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		Note 27			x			6	10	2	4	8			40		2		7	x	x	x	x
R2					x	x		6	10	2	4	8			40		2		7	x	x	x	x
R3					x			6	10	2	4	8			40		2		7	x	x	x	x
R4+	Note 13				x			6	10	2	4	8			40		2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 13 : Maximum 4 logements.																							
Note 27 : Seulement au sous-sol.																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone GI05R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		Note 27			x			6	10	2	4	8			40		2		7	x	x	x	x
R2					x	x		6	10	2	4	8			40		2		7	x	x	x	x
R3					x			6	10	2	4	8			40		2		7	x	x	x	x
R4+	Note 13				x			6	10	2	4	8			40		2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 13 : Maximum 4 logements.																							
Note 27 : Seulement au sous-sol.																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif) 1307-2024 (actif)																		

Zone GI06R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation															Type de toiture			
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R2						x		7,5		4	4	15			40	2	3		7		x	x	
R4+					x	x		7,5		4	4	15			40	2	3		7		x	x	
Rmc					x			7,5		4	4	15			40	2	3		7		x	x	
Rpri					x			7,5		4	4	15			40	2	3		7		x	x	
Notes					Notes															Notes			
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		



Zone GI07R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		Note 27			x	x		7,5	12	2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	Note 66
R2					x			7,5	12	2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	Note 66
Notes					Notes														Notes				
Note 27 : Seulement au sous-sol.																			Note 66 : Le toit plat est permis seulement si au moins 50 % de la superficie d'un bâtiment a au moins 2 étages ou une hauteur de 5,5 m.				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone GI08P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Créc					x			9		5	5	9					2			x	x	x	x
Czoo	Note 79				x			9		5	5	9					2			x	x	x	x
Pcem					x			9		5	5	9					2			x	x	x	x
Pjeu					x			9		5	5	9					2			x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 79 : Sauf piste de karting, centre de tir pour armes à feu.																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone GI09R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		Note 27			x			7,5	12	2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	Note 66
Notes					Notes														Notes				
Note 27 : Seulement au sous-sol.																			Note 66 : Le toit plat est permis seulement si au moins 50 % de la superficie d'un bâtiment a au moins 2 étages ou une hauteur de 5,5 m.				
Notes générales																							
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						

Zone GI10C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Cacco					x			6		2	4	6	35	5			2		5	x	x	x	x
Cpro					x			6		2	4	6	35	5			2		5	x	x	x	x
R1					x			6		2	4	6	35	5			2		5	x	x	x	x
R2					x			6		2	4	6	35	5			2		5	x	x	x	x
R3					x			6		2	4	6	35	5			2		5	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales		Note 109 : Superficie maximale des bâtiments principaux sur un même terrain: 300 m <sup>2</sup> .																					
Affichage		Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																					
Amendements		0663-2016 (actif)																					

Zone GI11P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Cpro					x			7,5		5	5	9								x	x	x	x
Créc					x			7,5		5	5	9								x	x	x	x
Czoo	Note 32				x			7,5		5	5	9								x	x	x	x
Pcem					x			7,5		5	5	9								x	x	x	x
Pjeu					x			7,5		5	5	9								x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 32 : Sauf camping, centre de tir pour armes à feu, centre d'équitation, piste de karting, terrain de golf.																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone GI12I

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Cdét					x			9		5	5	3			50	1	2	7	7	x	x	x	x
Cpro					x			9		5	5	3			50	1	2	7	7	x	x	x	x
Iali					x			9		5	5	3			50	1	2	7	7	x	x	x	x
Iart					x			9		5	5	3			50	1	2	7	7	x	x	x	x
Ient					x			9		5	5	3			50	1	2	7	7	x	x	x	x
Imanu					x			9		5	5	3			50	1	2	7	7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif) 1002-2021 (actif)																		



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone GI13C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture					
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat	
Cacco					x			7,5		4		6			50		4		6	x	x	x	x	
Cart					x			7,5		4		6			50		4		6	x	x	x	x	
Cdét					x			7,5		4		6			50		4		6	x	x	x	x	
Cpro					x			7,5		4		6			50		4		6	x	x	x	x	
Créc					x			7,5		4		6			50		4		6	x	x	x	x	
Cresto					x			7,5		4		6			50		4		6	x	x	x	x	
Cser	Note 96				x			7,5		4		6			50		4		6	x	x	x	x	
Iart					x			7,5		4		6			50		4		6	x	x	x	x	
Pcem					x			7,5		4		6			50		4		6	x	x	x	x	
R1					x			7,5		4		6			50		4		6	x	x	x	x	
R2					x			7,5		4		6			50		4		6	x	x	x	x	
Notes					Notes														Notes					
Note 96 : Sauf les centres de location d'espaces pour entreposage d'une superficie maximale de 40 m <sup>2</sup> par emplacement.																								
Notes générales																								
Affichage		Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						

Amendements

0663-2016 (échu)

0663-2016 (actif)

1365-2025 (actif)



Zone GI14R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		Note 27			x			7	12	2	4	8			40		2		7	x	x	x	Note 66
R2					x			7	12	2	4	8			40		2		7	x	x	x	Note 66
R3					x			7	12	2	4	8			40		2		7	x	x	x	Note 66
Notes					Notes														Notes				
Note 27 : Seulement au sous-sol.																			Note 66 : Le toit plat est permis seulement si au moins 50 % de la superficie d'un bâtiment a au moins 2 étages ou une hauteur de 5,5 m.				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone GI15R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture					
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat	
R2						x		7,5		4	4	15			40	2	3					x	x	x
R4+					x			7,5		4	4	15			40	2	3					x	x	x
Rmc					x			7,5		4	4	15			40	2	3					x	x	x
Rpri					x			7,5		4	4	15			40	2	3					x	x	x
Notes					Notes														Notes					
Notes générales																								
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																			
Amendements					0663-2016 (actif)																			

Zone GI16R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		Note 27			x	x		7,5	12	2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	Note 66
Notes					Notes														Notes				
Note 27 : Seulement au sous-sol.																			Note 66 : Le toit plat est permis seulement si au moins 50 % de la superficie d'un bâtiment a au moins 2 étages ou une hauteur de 5,5 m.				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone GI17R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		Note 27			x			6	10	2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	Note 66
Notes					Notes														Notes				
Note 27 : Seulement au sous-sol.																			Note 66 : Le toit plat est permis seulement si au moins 50 % de la superficie d'un bâtiment a au moins 2 étages ou une hauteur de 5,5 m.				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone GI18R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		Note 27			x	x		7,5	12	2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	Note 66
R2					x	x		7,5	12	2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	Note 66
Notes					Notes														Notes				
Note 27 : Seulement au sous-sol.																			Note 66 : Le toit plat est permis seulement si au moins 50 % de la superficie d'un bâtiment a au moins 2 étages ou une hauteur de 5,5 m.				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone G119R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Pcem	Note 198				x	x		6		3	4	9			40		2		7	x	x	x	x
R2					x	x		6		3	4	9			40		2		7	x	x	x	x
R3					x	x		6		3	4	9			40		2		7	x	x	x	x
R4+	Note 16				x			6		3	4	9			40		2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 16 : Maximum 6 logements.																							
Note 198 : Sauf les cimetières et les centres de détention.																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif) 1293-2024 (actif)																		

Zone GI20C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Cacco					x			7,5		6	3	6			50		4	9		x	x	x	x
Cdét					x			7,5		6	3	6			50		4	9		x	x	x	x
Cpro					x			7,5		6	3	6			50		4	9		x	x	x	x
Créc					x			7,5		6	3	6			50		4	9		x	x	x	x
Cresto					x			7,5		6	3	6			50		4	9		x	x	x	x
Ctél					x			7,5		6	3	6			50		4	9		x	x	x	x
R4+	Note 5				x			7,5		6	3	6			50		4	9		x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 5 : Seulement à l'étage, pour les bâtiments adjacents à une rue.																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					1123-2022 (échu) 1123-2022 (actif) 1173-2022 (actif)																		

Affichage

Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »

Amendements

0721-2017 (actif)





Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone GJ01R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R2						x		6		4	4	9			50		4		7		x	x	x
R4+					x	x		6		4	4	9			50		4		7		x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (échu) 0663-2016 (actif) 1365-2025 (actif)																		



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone GJ02R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1					x			6		2	4	8			50		4		7	x	x	x	Note 66
R2					x	x		6		2	4	8			50		4		7	x	x	x	Note 66
R3					x			6		2	4	8			50		4		7	x	x	x	Note 66
R4+	Note 13				x			6		2	4	8			50		4		7	x	x	x	Note 66
Notes					Notes														Notes				
Note 13 : Maximum 4 logements.																			Note 66 : Le toit plat est permis seulement si au moins 50 % de la superficie d'un bâtiment a au moins 2 étages ou une hauteur de 5,5 m.				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (échu) 1051-2021 (échu) 0663-2016 (actif) 1365-2025 (actif)																		

Zone GJ03C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Cacco					x			4,5		4		6			50		6		6	x	x	x	x
Cbar	Note 31				x			4,5		4		6			50		6		6	x	x	x	x
Cdét					x			4,5		4		6			50		6		6	x	x	x	x
Cess					x			4,5		4		6			50		6		6	x	x	x	x
Cpro					x			4,5		4		6			50		6		6	x	x	x	x
Créc					x			4,5		4		6			50		6		6	x	x	x	x
Crécup					x			4,5		4		6			50		6		6	x	x	x	x
Cresto					x			4,5		4		6			50		6		6	x	x	x	x
Ctél					x			4,5		4		6			50		6		6	x	x	x	x

Notes	Notes	Notes
Note 31 : Seulement cabaret, salle de réception.		

Notes générales	
-----------------	--

Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »
-----------	---

Amendements	0663-2016 (échu) 1298-2024 (échu) 0663-2016 (actif) 1365-2025 (actif)
-------------	--



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone GJ04R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1					x			6		3	4	9			50		4		7	x	x	x	Note 66
R2					x			6		3	4	9			50		4		7	x	x	x	Note 66
R3					x			6		3	4	9			50		4		7	x	x	x	Note 66
R4+	Note 16				x			6		3	4	9			50		4		7	x	x	x	Note 66
Notes					Notes														Notes				
Note 16 : Maximum 6 logements.																			Note 66 : Le toit plat est permis seulement si au moins 50 % de la superficie d'un bâtiment a au moins 2 étages ou une hauteur de 5,5 m.				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (échu) 1051-2021 (échu) 0663-2016 (actif) 1365-2025 (actif)																		



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone GJ05C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Cacco					x			4,5		4		6			50	2	4		6	x	x	x	x
Cdét					x			4,5		4		6			50	2	4		6	x	x	x	x
Cpro					x			4,5		4		6			50	2	4		6	x	x	x	x
Créc					x			4,5		4		6			50	2	4		6	x	x	x	x
Cresto					x			4,5		4		6			50	2	4		6	x	x	x	x
R2					x			4,5		4		6			50	2	4		6	x	x	x	x
R3					x			4,5		4		6			50	2	4		6	x	x	x	x
R4+					x			4,5		4		6			50	2	4		6	x	x	x	x
Rmc					x			4,5		4		6			50	2	4		6	x	x	x	x
Rpri					x			4,5		4		6			50	2	4		6	x	x	x	x

Notes	Notes	Notes
-------	-------	-------

Notes générales	
-----------------	--

Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »
-----------	---

Amendements	0663-2016 (échu) 0663-2016 (actif) 1365-2025 (actif)
-------------	--



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone GJ06R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Cacco	Note 26				x			6		4	4	4			50	4	6		7		x	x	x
Cdét	Note 42, Note 26				x			6		4	4	4			50	4	6		7		x	x	x
R4+	Note 1				x			6		4	4	4			50	4	6		7		x	x	x
Rmc					x			6		4	4	4			50	4	6		7		x	x	x
Rpri					x			6		4	4	4			50	4	6		7		x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 1 : 13 logements et plus.																							
Note 26 : Seulement au rez-de-chaussée.																							
Note 42 : Seulement dépanneur, tabagie, magasin de journaux.																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (échu) 0663-2016 (actif) 1365-2025 (actif)																		



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone GJ07C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation															Type de toiture			
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Cacco					x			6		6		6			70		4		6	x	x	x	x
Cart					x			6		6		6			70		4		6	x	x	x	x
Cdét					x			6		6		6			70		4		6	x	x	x	x
Cpro					x			6		6		6			70		4		6	x	x	x	x
Cresto					x			6		6		6			70		4		6	x	x	x	x
Cser	Note 74				x			6		6		6			70		4		6	x	x	x	x
Ctél					x			6		6		6			70		4		6	x	x	x	x
R1					x			6		6		6			70		4		6	x	x	x	x
R2					x			6		6		6			70		4		6	x	x	x	x
R3					x			6		6		6			70		4		6	x	x	x	x

Notes	Notes	Notes
Note 74 : Seulement maison de services funéraires, columbarium, crématorium.		

Notes générales	
-----------------	--

Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »
-----------	---

Amendements	0663-2016 (échu) 0663-2016 (actif) 1365-2025 (actif)
-------------	--



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone GJ08R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		Note 27			x			6		2	4	8			70		4		7	x	x	x	x
R2					x			6		2	4	8			70		4		7	x	x	x	x
R3					x			6		2	4	8			70		4		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 27 : Seulement au sous-sol.																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (échu) 0663-2016 (actif) 1365-2025 (actif)																		



Zone GJ09R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		Note 27			x			6	10	2	3,7	6			70		4		7	x	x	x	x
R2					x			6	10	2	3,7	6			70		4		7	x	x	x	x
R3					x			6	10	2	3,7	6			70		4		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 27 : Seulement au sous-sol.																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (échu) 1051-2021 (échu) 0663-2016 (actif) 1365-2025 (actif)																		



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone GJ10C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Cacco					x			6		6		6			70		4		6	x	x	x	x
Cart					x			6		6		6			70		4		6	x	x	x	x
Cdét					x			6		6		6			70		4		6	x	x	x	x
Cpro					x			6		6		6			70		4		6	x	x	x	x
Cresto					x			6		6		6			70		4		6	x	x	x	x
Cvéh	Note 136				x			6		6		6			70		4		6	x	x	x	x
Iart	Note 22				x			6		6		6			70		4		6	x	x	x	x
R1					x			6		6		6			70		4		6	x	x	x	x
R2					x			6		6		6			70		4		6	x	x	x	x
R3					x			6		6		6			70		4		6	x	x	x	x
R4+	Note 8				x			6		6		6			70		4		6	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 136 : Sauf la vente au détail de véhicules automobiles et véhicules légers; service de lavage de véhicules lourds incluant les autobus; service de location de camions, de remorques utilitaires et de véhicules de plaisance.																							
Note 22 : Seulement atelier d'artisan de fabrication d'enseignes.																							
Note 8 : Maximum 12 logements.																							

Notes générales	
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »
Amendements	0663-2016 (échu) 1173-2022 (échu) 1339-2024 (échu) 0663-2016 (actif) 1365-2025 (actif)

Zone GJ11R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		Note 27			x			6	10	2	3,7	6			40		Note 231		7	x	x	x	x
R2					x			6	10	2	3,7	6			40		Note 231		7	x	x	x	x
R3					x			6	10	2	3,7	6			40		Note 231		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 27 : Seulement au sous-sol.					Note 231 : Maximum 4 étages. Toute partie de bâtiment de 4 étages et plus doit être située à 10 m ou plus de l'emprise de rue.																		
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (échu) 1051-2021 (échu) 0663-2016 (actif) 1365-2025 (actif)																		



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone GJ12C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Cacco					x			6		2		6	35	5			Note 231		6	x	x	x	x
Cdét					x			6		2		6	35	5			Note 231		6	x	x	x	x
Cess					x			6		2		6	35	5			Note 231		6	x	x	x	x
Cpro					x			6		2		6	35	5			Note 231		6	x	x	x	x
Crécup					x			6		2		6	35	5			Note 231		6	x	x	x	x
Cresto					x			6		2		6	35	5			Note 231		6	x	x	x	x
Cser	Note 99				x			6		2		6	35	5			Note 231		6	x	x	x	x
Cvéh	Note 136				x			6		2		6	35	5			Note 231		6	x	x	x	x

Notes	Notes	Notes
Note 136 : Sauf la vente au détail de véhicules automobiles et véhicules légers; service de lavage de véhicules lourds incluant les autobus; service de location de camions, de remorques utilitaires et de véhicules de plaisance.	Note 231 : Maximum 4 étages. Toute partie de bâtiment de 4 étages et plus doit être située à 10 m ou plus de l'emprise de rue.	
Note 99 : Service de lavage d'automobiles, manuel uniquement; service de location d'outils ou d'équipements; service de location d'automobiles à court terme; service d'extermination et de désinfection sans entreposage extérieur, remisage de véhicule ou fabrication de produit d'extermination sur place.		

Notes générales	
-----------------	--

Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »
-----------	---

Amendements

0663-2016 (échu)  
0753-2018 (échu)  
1298-2024 (échu)  
0663-2016 (actif)  
1365-2025 (actif)



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone GJ13R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Cpro					x			6	10	2	4	8			70		4		7	x	x	x	x
R2					x			6	10	2	4	8			70		4		7	x	x	x	x
R3					x			6	10	2	4	8			70		4		7	x	x	x	x
R4+	Note 16				x			6	10	2	4	8			70		4		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 16 : Maximum 6 logements.																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (échu) 1051-2021 (échu) 0663-2016 (actif) 1365-2025 (actif)																		

Zone GJ14C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation															Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat	
Cacco					x			6		2	4	6			50		4		6	x	x	x	x	
Cdét					x			6		2	4	6			50		4		6	x	x	x	x	
Cpro					x			6		2	4	6			50		4		6	x	x	x	x	
Cresto					x			6		2	4	6			50		4		6	x	x	x	x	
Cser	Note 183				x			6		2	4	6			50		4		6	x	x	x	x	
R1					x			6		2	4	6			50		4		6	x	x	x	x	
R2					x			6		2	4	6			50		4		6	x	x	x	x	
R3					x			6		2	4	6			50		4		6	x	x	x	x	
R4+	Note 13				x			6		2	4	6			50		4		6	x	x	x	x	
Notes					Notes															Notes				
Note 13 : Maximum 4 logements.																								
Note 183 : Seulement les lave-autos manuels.																								
Notes générales		Note 110 : Superficie maximale des bâtiments principaux sur un même terrain: 500 m².																						
Affichage		Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements		0663-2016 (échu) 0859-2019 (échu) 1051-2021 (échu) 0663-2016 (actif) 1365-2025 (actif)																						





Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone GJ15R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		Note 27			x			6	10	2	3,7	6			50		4		7	x	x	x	x
R2					x			6	10	2	3,7	6			50		4		7	x	x	x	x
R3					x			6	10	2	3,7	6			50		4		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 27 : Seulement au sous-sol.																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (échu) 1051-2021 (échu) 0663-2016 (actif) 1365-2025 (actif)																		



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone GJ16C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Cacco					x			4,5		2	4	6	35	5			Note 231		6	x	x	x	x
Cart					x			4,5		2	4	6	35	5			Note 231		6	x	x	x	x
Cdét					x			4,5		2	4	6	35	5			Note 231		6	x	x	x	x
Cpro					x			4,5		2	4	6	35	5			Note 231		6	x	x	x	x
Cresto					x			4,5		2	4	6	35	5			Note 231		6	x	x	x	x
Cser	Note 96				x			4,5		2	4	6	35	5			Note 231		6	x	x	x	x
Cvéh	Note 136				x			4,5		2	4	6	35	5			Note 231		6	x	x	x	x
R1					x			4,5		2	4	6	35	5			Note 231		6	x	x	x	x
R2					x			4,5		2	4	6	35	5			Note 231		6	x	x	x	x
R3					x			4,5		2	4	6	35	5			Note 231		6	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 136 : Sauf la vente au détail de véhicules automobiles et véhicules légers; service de lavage de véhicules lourds incluant les autobus; service de location de camions, de remorques utilitaires et de véhicules de plaisance.					Note 231 : Maximum 4 étages. Toute partie de bâtiment de 4 étages et plus doit être située à 10 m ou plus de l'emprise de rue.																		
Note 96 : Sauf les centres de location d'espaces pour entreposage d'une superficie maximale de 40 m <sup>2</sup> par emplacement.																							
Notes générales																							

Affichage

Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »

Amendements

0663-2016 (échu)  
1051-2021 (échu)  
0663-2016 (actif)  
1365-2025 (actif)

Zone GJ17I

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Cdét					x			7,5		5	5	7			50		Note 231			x	x	x	x
Cess					x			7,5		5	5	7			50		Note 231			x	x	x	x
Cpro					x			7,5		5	5	7			50		Note 231			x	x	x	x
Cser					x			7,5		5	5	7			50		Note 231			x	x	x	x
Ctél					x			7,5		5	5	7			50		Note 231			x	x	x	x
Iali					x			7,5		5	5	7			50		Note 231			x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
					Note 231 : Maximum 4 étages. Toute partie de bâtiment de 4 étages et plus doit être située à 10 m ou plus de l'emprise de rue.																		
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (échu) 0663-2016 (actif) 1365-2025 (actif)																		



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone GJ18C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Cacco					x	x		4,5	7,5	4		3			100		Note 230		6	x	x	x	x
Cdét					x	x		4,5	7,5	4		3			100		Note 230		6	x	x	x	x
Cpro					x	x		4,5	7,5	4		3			100		Note 230		6	x	x	x	x
Crécup					x	x		4,5	7,5	4		3			100		Note 230		6	x	x	x	x
Cresto					x	x		4,5	7,5	4		3			100		Note 230		6	x	x	x	x
R2	Note 5				x	x		4,5	7,5	4		3			100		Note 230		6	x	x	x	x
R3	Note 5				x	x		4,5	7,5	4		3			100		Note 230		6	x	x	x	x
R4+	Note 5				x	x		4,5	7,5	4		3			100		Note 230		6	x	x	x	x

Notes	Notes	Notes
Note 5 : Seulement à l'étage, pour les bâtiments adjacents à une rue.	Note 230 : Maximum 6 étages. Toute partie de bâtiment de 4 étages et plus doit être située à 10 m ou plus de l'emprise de rue.	

Notes générales	
-----------------	--

Affichage	Groupe de zone : Centre-ville Groupe de zone : Industriel
-----------	--

Amendements	0663-2016 (échu) 0681-2017 (échu) 1298-2024 (échu) 0663-2016 (actif) 0781-2018 (actif) 1365-2025 (actif)
-------------	---

Zone GJ19C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Cacco					x	x		3		4					100	2	Note 230		6	x	x	x	x
Cbar					x	x		3		4					100	2	Note 230		6	x	x	x	x
Cdét					x	x		3		4					100	2	Note 230		6	x	x	x	x
Cpro					x	x		3		4					100	2	Note 230		6	x	x	x	x
Créc					x	x		3		4					100	2	Note 230		6	x	x	x	x
Crécup					x	x		3		4					100	2	Note 230		6	x	x	x	x
Cresto					x	x		3		4					100	2	Note 230		6	x	x	x	x
R4+	Note 201				x	x		3		4					100	2	Note 230		6	x	x	x	x
Rmc	Note 5				x	x		3		4					100	2	Note 230		6	x	x	x	x
Rpri					x	x		3		4					100	2	Note 230		6	x	x	x	x

Notes	Notes	Notes
Note 201 : Pour les propriétés ayant une façade sur la rue Principale, les logements sont autorisés à l'étage seulement. Note 5 : Seulement à l'étage, pour les bâtiments adjacents à une rue.	Note 230 : Maximum 6 étages. Toute partie de bâtiment de 4 étages et plus doit être située à 10 m ou plus de l'emprise de rue.	

Notes générales

Affichage Groupe de zone : Centre-ville

Amendements

- 0663-2016 (échu)
- 0681-2017 (échu)
- 0784-2018 (échu)
- 1107-2022 (échu)
- 1173-2022 (échu)
- 1298-2024 (échu)
- 0663-2016 (actif)
- 1365-2025 (actif)



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone GJ20P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Pcem					x			7,5		5	5	9			50		4			x	x	x	x
Pjeu					x			7,5		5	5	9			50		4			x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (échu) 0663-2016 (actif) 1365-2025 (actif)																		



Zone GJ21R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Cacco	Note 26, Note 88				x			6	10	2	4	8			50		4		7	x	x	x	x
R2					x			6	10	2	4	8			50		4		7	x	x	x	x
R3	Note 64				x			6	10	2	4	8			50		4		7	x	x	x	x
Rpri					x			6	10	2	4	8			50		4		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 26 : Seulement au rez-de-chaussée.																							
Note 64 : Le nombre maximal peut être augmenté de 1 par division d'un logement existant à l'entrée en vigueur du présent règlement si ce logement a une superficie d'au moins 100 m <sup>2</sup> .																							
Note 88 : Seulement salon de coiffure et d'esthétique.																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (échu) 1051-2021 (échu) 0663-2016 (actif) 1365-2025 (actif)																		



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone GJ22R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R2					x			6	10	2	4	8			50		4		7	x	x	x	x
R3					x			6	10	2	4	8			50		4		7	x	x	x	x
R4+	Note 13				x			6	10	2	4	8			50		4		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 13 : Maximum 4 logements.																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (échu) 1051-2021 (échu) 0663-2016 (actif) 1365-2025 (actif)																		



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone GJ23C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation															Type de toiture			
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Cacco					x	x	x	2,5							100	2	Note 117	32	6	x	x	x	x
Cdét					x	x	x	2,5							100	2	Note 117	32	6	x	x	x	x
Chôt	Note 182				x	x	x	2,5							100	2	Note 117	32	6	x	x	x	x
Cpro					x	x	x	2,5							100	2	Note 117	32	6	x	x	x	x
Créc					x	x	x	2,5							100	2	Note 117	32	6	x	x	x	x
Cresto					x	x	x	2,5							100	2	Note 117	32	6	x	x	x	x
CtéL					x	x	x	2,5							100	2	Note 117	32	6	x	x	x	x
Pcem					x	x	x	2,5							100	2	Note 117	32	6	x	x	x	x
R1	Note 5				x	x	x	2,5							100	2	Note 117	32	6	x	x	x	x
R2	Note 5				x	x	x	2,5							100	2	Note 117	32	6	x	x	x	x
R3	Note 5				x	x	x	2,5							100	2	Note 117	32	6	x	x	x	x
R4+	Note 5				x	x	x	2,5							100	2	Note 117	32	6	x	x	x	x
Rmc	Note 5				x	x	x	2,5							100	2	Note 117	32	6	x	x	x	x
Rpri					x	x	x	2,5							100	2	Note 117	32	6	x	x	x	x

Notes	Notes	Notes
Note 182 : Les résidences de tourisme sont autorisées à l'étage seulement.	Note 117 : 10 étages maximum. Toute partie de bâtiment de plus de 4 étages doit être située à 13,5 m ou plus des limites de terrain et à plus de 30 m de tout terrain situé en zone résidentielle.	
Note 5 : Seulement à l'étage, pour les bâtiments adjacents à une rue.		

Notes générales	
Affichage	Groupe de zone : Centre-ville
Amendements	0663-2016 (échu) 0681-2017 (échu) 0847-2019 (échu) 1173-2022 (échu) 0663-2016 (actif) 1365-2025 (actif)

Zone GJ24P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation															Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat	
Cacco					x			6		5	5				100		Note 230			x	x	x	x	
Cpro					x			6		5	5				100		Note 230			x	x	x	x	
Créc					x			6		5	5				100		Note 230			x	x	x	x	
Cresto					x			6		5	5				100		Note 230			x	x	x	x	
Pcem					x			6		5	5				100		Note 230			x	x	x	x	
Pjeu					x			6		5	5				100		Note 230			x	x	x	x	
R4+					x			6		5	5				100		Note 230			x	x	x	x	
Rmc					x			6		5	5				100		Note 230			x	x	x	x	
Notes					Notes															Notes				
					Note 230 : Maximum 6 étages. Toute partie de bâtiment de 4 étages et plus doit être située à 10 m ou plus de l'emprise de rue.																			
Notes générales																								
Affichage		Groupe de zone : Centre-ville																						
Amendements		0663-2016 (échu) 1205-2023 (échu) 1235-2023 (échu) 0663-2016 (actif) 1365-2025 (actif)																						



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone GJ25R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		Note 27			x			6	10	2	4	8			50		4		7	x	x	x	x
R2					x			6	10	2	4	8			50		4		7	x	x	x	x
R3					x			6	10	2	4	8			50		4		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 27 : Seulement au sous-sol.																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (échu) 1051-2021 (échu) 0663-2016 (actif) 1365-2025 (actif)																		

Zone GJ26R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		Note 27			x			6	10	2	3,7	6			50		4		7	x	x	x	x
R2					x			6	10	2	3,7	6			50		4		7	x	x	x	x
R3					x			6	10	2	3,7	6			50		4		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 27 : Seulement au sous-sol.																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (échu) 1051-2021 (échu) 0663-2016 (actif) 1365-2025 (actif)																		



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone GJ27P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Cpro	Note 146				x			8		2	5	9			50		4			x	x	x	x
Créc	Note 147				x			8		2	5	9			50		4			x	x	x	x
Pcem					x			8		2	5	9			50		4			x	x	x	x
Pjeu					x			8		2	5	9			50		4			x	x	x	x
Prel					x			8		2	5	9			50		4			x	x	x	x
R4+					x			8		2	5	9			50		4			x	x	x	x
Rmc	Note 210				x			8		2	5	9			50		4			x	x	x	x

Notes	Notes	Notes
Note 146 : Seulement fondations et organismes de charités.		
Note 147 : Seulement activités récréatives en lien avec une fondation ou un organisme de charité.		
Note 210 : Cette classe d'usage est limitée à une (1) propriété dans la zone et doit être aménagée dans un bâtiment ou partie de bâtiment d'une hauteur maximale de 12 m et d'un maximum de 15 chambres.		

Notes générales	
-----------------	--

Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »
-----------	---

Amendements	0663-2016 (échu) 1213-2023 (échu) 0663-2016 (actif) 1365-2025 (actif)
-------------	--





Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone GJ28R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Cacco	Note 26				x			6		2	4	6			50		4		7	x	x	x	x
Cpro	Note 26				x			6		2	4	6			50		4		7	x	x	x	x
R2					x			6		2	4	6			50		4		7	x	x	x	x
R3					x			6		2	4	6			50		4		7	x	x	x	x
R4+	Note 17				x			6		2	4	6			50		4		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 17 : Maximum 8 logements.																							
Note 26 : Seulement au rez-de-chaussée.																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (échu) 1051-2021 (échu) 1330-2024 (échu) 0663-2016 (actif) 1365-2025 (actif)																		



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone GJ29R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Cacco	Note 26				x			6		2	4	6			50		6		7	x	x	x	x
Cpro	Note 26				x			6		2	4	6			50		6		7	x	x	x	x
R1		x			x			6		2	4	6			50		6		7	x	x	x	x
R2					x			6		2	4	6			50		6		7	x	x	x	x
R3					x			6		2	4	6			50		6		7	x	x	x	x
R4+	Note 13				x			6		2	4	6			50		6		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 13 : Maximum 4 logements.																							
Note 26 : Seulement au rez-de-chaussée.																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Centre-ville																		
Amendements					0663-2016 (échu) 1051-2021 (échu) 0663-2016 (actif) 1365-2025 (actif)																		



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone GJ30R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Cpro					x			6		2	4	3			70		4		7	x	x	x	x
R2					x	x		6		2	4	3			70		4		7	x	x	x	x
R3					x	x		6		2	4	3			70		4		7	x	x	x	x
R4+	Note 12				x			6		2	4	3			70		4		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 12 : Maximum 24 logements.																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (échu) 0663-2016 (actif) 1365-2025 (actif)																		

Zone GJ31P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Pjeu					x			2		1	1	1								x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone GJ32C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Cacco					x	x		4,5		4		6			50		6		6	x	x	x	x
Cdét					x	x		4,5		4		6			50		6		6	x	x	x	x
Cpro					x	x		4,5		4		6			50		6		6	x	x	x	x
Créc	Note 185				x	x		4,5		4		6			50		6		6	x	x	x	x
Cresto					x	x		4,5		4		6			50		6		6	x	x	x	x
R2					x	x		4,5		4		6			50		6		6	x	x	x	x
R3					x	x		4,5		4		6			50		6		6	x	x	x	x
R4+	Note 16				x	x		4,5		4		6			50		6		6	x	x	x	x
Rmc	Note 206				x	x		4,5		4		6			50		6		6	x	x	x	x

Notes	Notes	Notes
Note 16 : Maximum 6 logements.		
Note 185 : Sauf les usages amphithéâtre et auditorium, aréna et patinoire, salle de curling, centre aquatique, parc d'attractions intérieur, salle de billard, salle de danse, discothèque, sans boissons alcoolisées, salle et terrain de squash, de racquetball, de soccer et de tennis ainsi que salle ou salon de quilles.		
Note 206 : Cette classe d'usage est limitée à cinq (5) propriétés dans la zone.		

Notes générales	
-----------------	--

Affichage

Groupe de zone : Centre-ville

Amendements

0663-2016 (échu)  
0681-2017 (échu)  
0889-2019 (échu)  
1051-2021 (échu)  
1168-2022 (échu)  
0663-2016 (actif)  
1365-2025 (actif)

Zone GJ33C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Cacco					x			6		2	4	6	35	5			Note 231		6	x	x	x	x
Cdét					x			6		2	4	6	35	5			Note 231		6	x	x	x	x
Cess					x			6		2	4	6	35	5			Note 231		6	x	x	x	x
Cpro					x			6		2	4	6	35	5			Note 231		6	x	x	x	x
Cresto					x			6		2	4	6	35	5			Note 231		6	x	x	x	x
Cser	Note 96				x			6		2	4	6	35	5			Note 231		6	x	x	x	x
<b>Notes</b>					<b>Notes</b>														<b>Notes</b>				
Note 96 : Sauf les centres de location d'espaces pour entreposage d'une superficie maximale de 40 m <sup>2</sup> par emplacement.					Note 231 : Maximum 4 étages. Toute partie de bâtiment de 4 étages et plus doit être située à 10 m ou plus de l'emprise de rue.																		
Notes générales																							
Affichage		Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																					
Amendements		0663-2016 (échu) 0663-2016 (actif) 1365-2025 (actif)																					



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone GJ34C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture					
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat	
Cacco					x	x	x	2,5							50	2	6	32	6	x	x	x	x	
Cdét					x	x	x	2,5							50	2	6	32	6	x	x	x	x	
Chôt					x	x	x	2,5							50	2	6	32	6	x	x	x	x	
Cpro					x	x	x	2,5							50	2	6	32	6	x	x	x	x	
Créc					x	x	x	2,5							50	2	6	32	6	x	x	x	x	
Cresto					x	x	x	2,5							50	2	6	32	6	x	x	x	x	
Pcem					x	x	x	2,5							50	2	6	32	6	x	x	x	x	
R4+					x	x	x	2,5							50	2	6	32	6	x	x	x	x	
Rpri					x	x	x	2,5							50	2	6	32	6	x	x	x	x	
Notes					Notes														Notes					
Notes générales																								
Affichage		Groupe de zone : Centre-ville																						
Amendements		0781-2018 (échu) 0781-2018 (actif) 1365-2025 (actif)																						





Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone GJ35C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Cacco					x	x		2,5		2		3			70		4		7	x	x	x	x
Cdét					x	x		2,5		2		3			70		4		7	x	x	x	x
Cpro					x	x		2,5		2		3			70		4		7	x	x	x	x
Créc					x	x		2,5		2		3			70		4		7	x	x	x	x
Cresto					x	x		2,5		2		3			70		4		7	x	x	x	x
R1	Note 5				x	x		2,5		2		3			70		4		7	x	x	x	x
R2	Note 5				x	x		2,5		2		3			70		4		7	x	x	x	x
R3	Note 5				x	x		2,5		2		3			70		4		7	x	x	x	x
R4+	Note 5, Note 10				x	x		2,5		2		3			70		4		7	x	x	x	x

Notes	Notes	Notes
Note 10 : Maximum 15 logements.		
Note 5 : Seulement à l'étage, pour les bâtiments adjacents à une rue.		

Notes générales	
-----------------	--

Affichage	Groupe de zone : Centre-ville
-----------	-------------------------------

Amendements	0781-2018 (échu) 1173-2022 (échu) 0781-2018 (actif) 1365-2025 (actif)
-------------	--



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone GJ36C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation															Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat	
Cacco					x	x	x	2,5							100	2	Note 230		6	x	x	x	x	
Cdét					x	x	x	2,5							100	2	Note 230		6	x	x	x	x	
Chôt					x	x	x	2,5							100	2	Note 230		6	x	x	x	x	
Cpro					x	x	x	2,5							100	2	Note 230		6	x	x	x	x	
Créc					x	x	x	2,5							100	2	Note 230		6	x	x	x	x	
Cresto					x	x	x	2,5							100	2	Note 230		6	x	x	x	x	
R1					x	x	x	2,5							100	2	Note 230		6	x	x	x	x	
R2					x	x	x	2,5							100	2	Note 230		6	x	x	x	x	
R3					x	x	x	2,5							100	2	Note 230		6	x	x	x	x	
R4+	Note 10				x	x	x	2,5							100	2	Note 230		6	x	x	x	x	
Rmc					x	x	x	2,5							100	2	Note 230		6	x	x	x	x	
Notes					Notes															Notes				
Note 10 : Maximum 15 logements.					Note 230 : Maximum 6 étages. Toute partie de bâtiment de 4 étages et plus doit être située à 10 m ou plus de l'emprise de rue.																			
Notes générales																								
Affichage		Groupe de zone : Centre-ville																						

Amendements

0781-2018 (échu)  
0781-2018 (actif)  
1365-2025 (actif)



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone GJ37C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation															Type de toiture			
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Cacco					x	x	x	2,5							50	2	6	32	6	x	x	x	x
Cdét					x	x	x	2,5							50	2	6	32	6	x	x	x	x
Chôt					x	x	x	2,5							50	2	6	32	6	x	x	x	x
Cpro					x	x	x	2,5							50	2	6	32	6	x	x	x	x
Créc					x	x	x	2,5							50	2	6	32	6	x	x	x	x
Cresto					x	x	x	2,5							50	2	6	32	6	x	x	x	x
Ctél					x	x	x	2,5							50	2	6	32	6	x	x	x	x
Pcem					x	x	x	2,5							50	2	6	32	6	x	x	x	x
Prel					x	x	x	2,5							50	2	6	32	6	x	x	x	x
R1	Note 5				x	x	x	2,5							50	2	6	32	6	x	x	x	x
R2	Note 5				x	x	x	2,5							50	2	6	32	6	x	x	x	x
R3	Note 5				x	x	x	2,5							50	2	6	32	6	x	x	x	x
R4+	Note 5, Note 10				x	x	x	2,5							50	2	6	32	6	x	x	x	x
Rmc					x	x	x	2,5							50	2	6	32	6	x	x	x	x
Rpri					x	x	x	2,5							50	2	6	32	6	x	x	x	x

Notes	Notes	Notes
Note 10 : Maximum 15 logements. Note 5 : Seulement à l'étage, pour les bâtiments adjacents à une rue.		
Notes générales		
Affichage	Groupe de zone : Centre-ville	
Amendements	0781-2018 (échu) 1173-2022 (échu) 1292-2024 (échu) 0781-2018 (actif) 1365-2025 (actif)	

Zone GK01P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Créc	Note 87				x	x		6		5	5						3			x	x	x	x
Pcem					x	x		6		5	5						3			x	x	x	x
Prel					x	x		6		5	5						3			x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 87 : Seulement salle de spectacles.																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Centre-ville																		
Amendements					0663-2016 (échu) 0663-2016 (actif) 0681-2017 (actif)																		



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone GK02C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation															Type de toiture			
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Cacco					x	x	x	1,5							100	2	Note 230		6	x	x	x	x
Cbar					x	x	x	1,5							100	2	Note 230		6	x	x	x	x
Cdét					x	x	x	1,5							100	2	Note 230		6	x	x	x	x
Cpro					x	x	x	1,5							100	2	Note 230		6	x	x	x	x
Créc					x	x	x	1,5							100	2	Note 230		6	x	x	x	x
Cresto					x	x	x	1,5							100	2	Note 230		6	x	x	x	x
Ctél					x	x	x	1,5							100	2	Note 230		6	x	x	x	x
R2					x	x	x	1,5							100	2	Note 230		6	x	x	x	x
R3					x	x	x	1,5							100	2	Note 230		6	x	x	x	x
R4+					x	x	x	1,5							100	2	Note 230		6	x	x	x	x
Rmc					x	x	x	1,5							100	2	Note 230		6	x	x	x	x
Rpri					x	x	x	1,5							100	2	Note 230		6	x	x	x	x
Notes					Notes															Notes			
					Note 230 : Maximum 6 étages. Toute partie de bâtiment de 4 étages et plus doit être située à 10 m ou plus de l'emprise de rue.																		
Notes générales																							

Affichage

Groupe de zone : Centre-ville

Amendements

0663-2016 (échu)  
0681-2017 (échu)  
1173-2022 (échu)  
1213-2023 (échu)  
0663-2016 (actif)  
1365-2025 (actif)





Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone GK03C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Cacco					x			2,5							100	2	Note 230		6	x	x	x	x
Cdét					x			2,5							100	2	Note 230		6	x	x	x	x
Cpro					x			2,5							100	2	Note 230		6	x	x	x	x
Cresto					x			2,5							100	2	Note 230		6	x	x	x	x
Ctél					x			2,5							100	2	Note 230		6	x	x	x	x
R2					x			2,5							100	2	Note 230		6	x	x	x	x
R3					x			2,5							100	2	Note 230		6	x	x	x	x
R4+					x			2,5							100	2	Note 230		6	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
					Note 230 : Maximum 6 étages. Toute partie de bâtiment de 4 étages et plus doit être située à 10 m ou plus de l'emprise de rue.																		
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Centre-ville																		
Amendements					0663-2016 (échu) 0663-2016 (actif) 1365-2025 (actif)																		



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone GK04P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation															Type de toiture			
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Chôt	Note 182				x			7,5		3	3	9			100		Note 231			x	x	x	x
Cpro	Note 146				x			7,5		3	3	9			100		Note 231			x	x	x	x
Créc	Note 200				x			7,5		3	3	9			100		Note 231			x	x	x	x
Cresto					x			7,5		3	3	9			100		Note 231			x	x	x	x
Pcem					x			7,5		3	3	9			100		Note 231			x	x	x	x
Prel					x			7,5		3	3	9			100		Note 231			x	x	x	x
R1					x			7,5		3	3	9			100		Note 231			x	x	x	x
R2					x			7,5		3	3	9			100		Note 231			x	x	x	x
R3					x			7,5		3	3	9			100		Note 231			x	x	x	x
R4+	Note 13				x			7,5		3	3	9			100		Note 231			x	x	x	x

Notes	Notes	Notes
<p>Note 13 : Maximum 4 logements.</p> <p>Note 146 : Seulement fondations et organismes de charités.</p> <p>Note 182 : Les résidences de tourisme sont autorisées à l'étage seulement.</p> <p>Note 200 : Seulement les salles de spectacles, les activités récréatives en lien avec une fondation ou un organisme de charité, les musées, les galeries d'art et les salles d'exposition.</p>	<p>Note 231 : Maximum 6 étages. Toute partie de bâtiment de 4 étages et plus doit être située à 10 m ou plus de l'emprise de rue.</p>	

Notes générales	
Affichage	Groupe de zone : Centre-ville
Amendements	0663-2016 (échu) 0847-2019 (échu) 1052-2021 (échu) 0663-2016 (actif) 1365-2025 (actif)

Zone GK05R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sglte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1					x			6		2	4	8			40		3		7	x	x	x	Note 66
R2					x			6		2	4	8			40		3		7	x	x	x	Note 66
R3					x			6		2	4	8			40		3		7	x	x	x	Note 66
R4+	Note 16, Note 64				x			6		2	4	8			40		3		7	x	x	x	Note 66
Notes					Notes														Notes				
Note 16 : Maximum 6 logements.																			Note 66 : Le toit plat est permis seulement si au moins 50 % de la superficie d'un bâtiment a au moins 2 étages ou une hauteur de 5,5 m.				
Note 64 : Le nombre maximal peut être augmenté de 1 par division d'un logement existant à l'entrée en vigueur du présent règlement si ce logement a une superficie d'au moins 100 m <sup>2</sup> .																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (échu) 0663-2016 (actif) 1365-2025 (actif)																		



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone GK06C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Cacco					x	x	x	2,5							100	2	Note 230		6	x	x	x	x
Cbar					x	x	x	2,5							100	2	Note 230		6	x	x	x	x
Cdét					x	x	x	2,5							100	2	Note 230		6	x	x	x	x
Chôt	Note 182				x	x	x	2,5							100	2	Note 230		6	x	x	x	x
Cpro					x	x	x	2,5							100	2	Note 230		6	x	x	x	x
Créc					x	x	x	2,5							100	2	Note 230		6	x	x	x	x
Cresto					x	x	x	2,5							100	2	Note 230		6	x	x	x	x
Ctél					x	x	x	2,5							100	2	Note 230		6	x	x	x	x
R3	Note 5				x	x	x	2,5							100	2	Note 230		6	x	x	x	x
R4+	Note 5				x	x	x	2,5							100	2	Note 230		6	x	x	x	x
Rpri					x	x	x	2,5							100	2	Note 230		6	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 182 : Les résidences de tourisme sont autorisées à l'étage seulement.					Note 230 : Maximum 6 étages. Toute partie de bâtiment de 4 étages et plus doit être située à 10 m ou plus de l'emprise de rue.																		
Note 5 : Seulement à l'étage, pour les bâtiments adjacents à une rue.																							
Notes générales																							

Affichage

Groupe de zone : Centre-ville

Amendements

0663-2016 (échu)  
0681-2017 (échu)  
0736-2017 (échu)  
0847-2019 (échu)  
1173-2022 (échu)  
0663-2016 (actif)  
1365-2025 (actif)



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone GK07C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Cacco					x			4,5		4	4	6	35	5			3		6	x	x	x	x
Cdét					x			4,5		4	4	6	35	5			3		6	x	x	x	x
Cpro					x			4,5		4	4	6	35	5			3		6	x	x	x	x
Cresto					x			4,5		4	4	6	35	5			3		6	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales		Note 190 : Les centres de la petite enfance et les garderies sont interdits.																					
Affichage		Groupe de zone : Artère commerciale																					
Amendements		0663-2016 (échu) 0842-2019 (échu) 0842-2019 (actif) 0926-2020 (actif) 1106-2022 (actif)																					



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone GK08R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		Note 27			x			7		3	4	9			70		4		7	x	x	x	x
R2					x	x		7		3	4	9			70		4		7	x	x	x	x
R3					x			7		3	4	9			70		4		7	x	x	x	x
R4+	Note 13				x			7		3	4	9			70		4		7	x	x	x	x
Rmc					x			7		3	4	9			70		4		7	x	x	x	x
Rpri					x			7		3	4	9			70		4		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 13 : Maximum 4 logements.																							
Note 27 : Seulement au sous-sol.																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (échu) 1051-2021 (échu) 0663-2016 (actif) 1365-2025 (actif)																		



Zone GK09R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation															Type de toiture			
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		Note 27	x		x			7		3	4	9			40		2		7	x	x	x	x
R2					x	x		7		3	4	9			40		2		7	x	x	x	x
R3					x			7		3	4	9			40		2		7	x	x	x	x
R4+	Note 13				x			7		3	4	9			40		2		7	x	x	x	x
Notes					Notes															Notes			
Note 13 : Maximum 4 logements.																							
Note 27 : Seulement au sous-sol.																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone GK10R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture					
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat	
R1		Note 27			x			6		2	4	8			70		4		7	x	x	x	x	
R2					x			6		2	4	8			70		4		7	x	x	x	x	
R3					x			6		2	4	8			70		4		7	x	x	x	x	
R4+	Note 13				x			6		2	4	8			70		4		7	x	x	x	x	
Rpri					x			6		2	4	8			70		4		7	x	x	x	x	
Notes					Notes														Notes					
Note 13 : Maximum 4 logements.																								
Note 27 : Seulement au sous-sol.																								
Notes générales																								
Affichage		Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements		0663-2016 (échu) 0663-2016 (actif) 1365-2025 (actif)																						

Zone GK11C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture					
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat	
Cacco					x	x	x	2,5								100	2	Note 230		6	x	x	x	x
Cbar					x	x	x	2,5								100	2	Note 230		6	x	x	x	x
Cdét					x	x	x	2,5								100	2	Note 230		6	x	x	x	x
Chôt					x	x	x	2,5								100	2	Note 230		6	x	x	x	x
Cpro					x	x	x	2,5								100	2	Note 230		6	x	x	x	x
Créc					x	x	x	2,5								100	2	Note 230		6	x	x	x	x
Cresto					x	x	x	2,5								100	2	Note 230		6	x	x	x	x
Ctél	Note 5				x	x	x	2,5								100	2	Note 230		6	x	x	x	x
R3	Note 5				x	x	x	2,5								100	2	Note 230		6	x	x	x	x
R4+	Note 5				x	x	x	2,5								100	2	Note 230		6	x	x	x	x
Rmc	Note 5				x	x	x	2,5								100	2	Note 230		6	x	x	x	x
Rpri	Note 5				x	x	x	2,5								100	2	Note 230		6	x	x	x	x
U	Note 71				x	x	x	2,5								100	2	Note 230		6	x	x	x	x

Notes	Notes	Notes
Note 5 : Seulement à l'étage, pour les bâtiments adjacents à une rue.	Note 230 : Maximum 6 étages. Toute partie de bâtiment de 4 étages et plus doit être située à 10 m ou plus de l'emprise de rue.	
Note 71: Les terminus de transport collectif sont autorisés.		

Notes générales

Affichage

Groupe de zone : Centre-ville

Amendements

0663-2016 (échu)  
0681-2017 (échu)  
0781-2018 (échu)  
1173-2022 (échu)  
0663-2016 (actif)  
1365-2025 (actif)



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone GK12P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Pcem					x			9		5	5	9			70		4			x	x	x	x
Prel					x			9		5	5	9			70		4			x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (échu) 0663-2016 (actif) 1365-2025 (actif)																		



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone GK13C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture					
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat	
Cacco					x			4,5		2	4	6			70		4		6	x	x	x	x	
Cdét					x			4,5		2	4	6			70		4		6	x	x	x	x	
Chôt	Note 82				x			4,5		2	4	6			70		4		6	x	x	x	x	
Cpro					x			4,5		2	4	6			70		4		6	x	x	x	x	
Cresto					x			4,5		2	4	6			70		4		6	x	x	x	x	
R1	Note 104				x			4,5		2	4	6			70		4		6	x	x	x	x	
R2					x			4,5		2	4	6			70		4		6	x	x	x	x	
R3					x			4,5		2	4	6			70		4		6	x	x	x	x	
R4+	Note 16				x			4,5		2	4	6			70		4		6	x	x	x	x	
Notes					Notes														Notes					
Note 104 : Seulement s'il y a un établissement commercial dans le bâtiment.																								
Note 16 : Maximum 6 logements.																								
Note 82 : Résidence de tourisme seulement avec un maximum de 4 logements.																								
Notes générales		Note 110 : Superficie maximale des bâtiments principaux sur un même terrain: 500 m².																						
Affichage		Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						

Amendements

- 0663-2016 (échu)
- 1051-2021 (échu)
- 1360-2024 (échu)
- 0663-2016 (actif)
- 1365-2025 (actif)



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone GK14R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		Note 27			x			6		2	4	8			70		4		7	x	x	x	x
R2					x			6		2	4	8			70		4		7	x	x	x	x
R3					x			6		2	4	8			70		4		7	x	x	x	x
R4+	Note 13				x			6		2	4	8			70		4		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 13 : Maximum 4 logements.																							
Note 27 : Seulement au sous-sol.																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (échu) 0663-2016 (actif) 1365-2025 (actif)																		





Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone GK15R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		Note 27	x		x			7		2	3,7	6			70		4		7	x	x	x	x
R2					x			7		2	3,7	6			70		4		7	x	x	x	x
R3					x			7		2	3,7	6			70		4		7	x	x	x	x
R4+	Note 13				x			7		2	3,7	6			70		4		7	x	x	x	x
Rmc					x			7		2	3,7	6			70		4		7	x	x	x	x
Rpri					x			7		2	3,7	6			70		4		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 13 : Maximum 4 logements.																							
Note 27 : Seulement au sous-sol.																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (échu) 0663-2016 (actif) 1365-2025 (actif)																		



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone GK16R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		Note 27	x		x			7		2	3,7	6			40		3		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 27 : Seulement au sous-sol.																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (échu) 0663-2016 (actif) 1365-2025 (actif)																		

Zone GK17P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Cpro					x			9		5	5	9	35				3			x	x	x	x
Pcem					x			9		5	5	9	35				3			x	x	x	x
Prel					x			9		5	5	9	35				3			x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (échu) 0663-2016 (actif)																		

Zone GK18C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture					
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat	
Cacco					x			4,5		2	4	6			70		4		6	x	x	x	x	
Cdét					x			4,5		2	4	6			70		4		6	x	x	x	x	
Cess					x			4,5		2	4	6			70		4		6	x	x	x	x	
Cpro					x			4,5		2	4	6			70		4		6	x	x	x	x	
Cresto					x			4,5		2	4	6			70		4		6	x	x	x	x	
R1	Note 104				x			4,5		2	4	6			70		4		6	x	x	x	x	
R2					x			4,5		2	4	6			70		4		6	x	x	x	x	
R3					x			4,5		2	4	6			70		4		6	x	x	x	x	
R4+	Note 16				x			4,5		2	4	6			70		4		6	x	x	x	x	
Rpri	Note 62				x			4,5		2	4	6			70		4		6	x	x	x	x	
Notes					Notes														Notes					
Note 104 : Seulement s'il y a un établissement commercial dans le bâtiment.																								
Note 16 : Maximum 6 logements.																								
Note 62 : Le nombre de chambres est établi en fonction du nombre de logements permis dans la zone à raison d'un ratio de trois chambres par logis tout en tenant compte dans le calcul, du nombre total de logis et de chambres aménagées.																								
Notes générales		Note 110 : Superficie maximale des bâtiments principaux sur un même terrain: 500 m <sup>2</sup> .																						

Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »
Amendements	0663-2016 (échu) 1051-2021 (échu) 0663-2016 (actif) 1365-2025 (actif)



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone GK19R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture					
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat	
Cacco	Note 26				x			5		2	4	6			70		4		7	x	x	x	x	
Cpro	Note 26				x			5		2	4	6			70		4		7	x	x	x	x	
R2					x	x		5		2	4	6			70		4		7	x	x	x	x	
R3					x			5		2	4	6			70		4		7	x	x	x	x	
R4+	Note 12				x			5		2	4	6			70		4		7	x	x	x	x	
Notes					Notes														Notes					
Note 12 : Maximum 24 logements.																								
Note 26 : Seulement au rez-de-chaussée.																								
Notes générales																								
Affichage		Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements		0663-2016 (échu) 0663-2016 (actif) 1365-2025 (actif)																						

Zone GK20P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Pcem					x			9		5	5	9				3				x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (échu) 0663-2016 (actif)																		

Zone GK21P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Pjeu					x			12		5	5	9								x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		





Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone GK22C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation															Type de toiture			
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Cacco					x			4		4		3			70	2	4		6	x	x	x	x
Cdét					x			4		4		3			70	2	4		6	x	x	x	x
Cpro					x			4		4		3			70	2	4		6	x	x	x	x
Ctél					x			4		4		3			70	2	4		6	x	x	x	x
Pcem	Note 197				x			4		4		3			70	2	4		6	x	x	x	x
R2					x			4		4		3			70	2	4		6	x	x	x	x
R3					x			4		4		3			70	2	4		6	x	x	x	x
R4+					x			4		4		3			70	2	4		6	x	x	x	x
Rmc					x			4		4		3			70	2	4		6	x	x	x	x
Rpri					x			4		4		3			70	2	4		6	x	x	x	x

Notes	Notes	Notes
Note 197 : Administration publique seulement.		

Notes générales	
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »
Amendements	0663-2016 (échu) 1018-2021 (échu) 0663-2016 (actif) 1365-2025 (actif)

Zone GK23P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Pcem					x			9		5	5	9					3			x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone GK24R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture					
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat	
R1		Note 27	x		x	x		6		2	4	6			40	2	3		7		x	x		
R2					x			6		2	4	6			40	2	3		7		x	x		
R3					x			6		2	4	6			40	2	3		7		x	x		
R4+	Note 13, Note 64				x			6		2	4	6			40	2	3		7		x	x		
Notes					Notes														Notes					
Note 13 : Maximum 4 logements. Note 27 : Seulement au sous-sol. Note 64 : Le nombre maximal peut être augmenté de 1 par division d'un logement existant à l'entrée en vigueur du présent règlement si ce logement a une superficie d'au moins 100 m <sup>2</sup> .																								
Notes générales																								
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																			
Amendements					0663-2016 (échu) 0663-2016 (actif) 1365-2025 (actif)																			



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone GK25C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation															Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat	
Cacco					x			6		2	4	6			40	2	3		7			x	x	
Chôt					x			6		2	4	6			40	2	3		7			x	x	
Cpro					x			6		2	4	6			40	2	3		7			x	x	
Créc	Note 78				x			6		2	4	6			40	2	3		7			x	x	
Cresto					x			6		2	4	6			40	2	3		7			x	x	
R1		Note 27	x		x			6		2	4	6			40	2	3		7			x	x	
R2					x			6		2	4	6			40	2	3		7			x	x	
R3					x			6		2	4	6			40	2	3		7			x	x	
R4+	Note 13				x			6		2	4	6			40	2	3		7			x	x	

Notes	Notes	Notes
Note 13 : Maximum 4 logements.		
Note 27 : Seulement au sous-sol.		
Note 78 : Seulement musée.		

Notes générales	
Affichage	Groupe de zone : Centre-ville
Amendements	1347-2024 (actif)



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone GK26R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture					
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat	
Cacco	Note 26				x			5		2	4	6			70		4		7			x	x	
Cpro	Note 26				x			5		2	4	6			70		4		7			x	x	
R2					x	x		5		2	4	6			70		4		7			x	x	
R3					x			5		2	4	6			70		4		7			x	x	
R4+	Note 12				x			5		2	4	6			70		4		7			x	x	
Notes					Notes														Notes					
Note 12 : Maximum 24 logements.																								
Note 26 : Seulement au rez-de-chaussée.																								
Notes générales																								
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																			
Amendements					0663-2016 (échu) 0663-2016 (actif) 1365-2025 (actif)																			



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone GK27R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R4+	Note 1				x			6		5	5	9			100		Note 230		7			x	x
Rmc					x			6		5	5	9			100		Note 230		7			x	x
Rpri					x			6		5	5	9			100		Note 230		7			x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 1 : 13 logements et plus.					Note 230 : Maximum 6 étages. Toute partie de bâtiment de 4 étages et plus doit être située à 10 m ou plus de l'emprise de rue.																		
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Centre-ville																		
Amendements					0663-2016 (échu) 0663-2016 (actif) 1365-2025 (actif)																		



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone GK28R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		Note 27	x		x			7		3	4	9			70		4		7	x	x	x	x
R2					x	x		7		3	4	9			70		4		7	x	x	x	x
R3					x			7		3	4	9			70		4		7	x	x	x	x
R4+	Note 13				x			7		3	4	9			70		4		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 13 : Maximum 4 logements.																							
Note 27 : Seulement au sous-sol.																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (échu) 0663-2016 (actif) 1365-2025 (actif)																		

Zone GK29P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Cpro					x			4		4		3			70	2	4		6	x	x	x	x
Pcem					x			4		4		3			70	2	4		6	x	x	x	x
Rpri					x			4		4		3			70	2	4		6	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (échu) 0663-2016 (actif) 1365-2025 (actif)																		





Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone GK30C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Cacco					x			2,5							50	2	6		6	x	x	x	x
Cdét					x			2,5							50	2	6		6	x	x	x	x
Chôt					x			2,5							50	2	6		6	x	x	x	x
Cpro					x			2,5							50	2	6		6	x	x	x	x
Créc					x			2,5							50	2	6		6	x	x	x	x
Cresto					x			2,5							50	2	6		6	x	x	x	x
Ctél					x			2,5							50	2	6		6	x	x	x	x
R3					x			2,5							50	2	6		6	x	x	x	x
R4+					x			2,5							50	2	6		6	x	x	x	x
Rpri					x			2,5							50	2	6		6	x	x	x	x

Notes	Notes	Notes
-------	-------	-------

Notes générales	
-----------------	--

Affichage	Groupe de zone : Centre-ville
-----------	-------------------------------

Amendements	0663-2016 (échu) 0781-2018 (échu) 1140-2022 (échu) 0663-2016 (actif) 1365-2025 (actif)
-------------	--

Zone GK31C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture					
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat	
Cacco					x			4,5		2	4	6			70		4		6	x	x	x	x	
Cdét					x			4,5		2	4	6			70		4		6	x	x	x	x	
Cpro					x			4,5		2	4	6			70		4		6	x	x	x	x	
Cresto	Note 157				x			4,5		2	4	6			70		4		6	x	x	x	x	
R1	Note 104				x			4,5		2	4	6			70		4		6	x	x	x	x	
R2					x			4,5		2	4	6			70		4		6	x	x	x	x	
R3					x			4,5		2	4	6			70		4		6	x	x	x	x	
R4+	Note 16				x			4,5		2	4	6			70		4		6	x	x	x	x	
Rpri	Note 62				x			4,5		2	4	6			70		4		6	x	x	x	x	
Notes					Notes														Notes					
<p>Note 104 : Seulement s'il y a un établissement commercial dans le bâtiment.</p> <p>Note 157 : Sauf les commandes à l'auto.</p> <p>Note 16 : Maximum 6 logements.</p> <p>Note 62 : Le nombre de chambres est établi en fonction du nombre de logements permis dans la zone à raison d'un ratio de trois chambres par logis tout en tenant compte dans le calcul, du nombre total de logis et de chambres aménagées.</p>																								
Notes générales		Note 110 : Superficie maximale des bâtiments principaux sur un même terrain: 500 m².																						

Affichage

Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »

Amendements

0710-2017 (échu)  
1051-2021 (échu)  
0710-2017 (actif)  
1365-2025 (actif)

Zone GK32C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture					
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat	
Cacco					x	x	x	2,5							100	2	Note 230		6	x	x	x	x	
Cdét					x	x	x	2,5							100	2	Note 230		6	x	x	x	x	
Chôt					x	x	x	2,5							100	2	Note 230		6	x	x	x	x	
Cpro					x	x	x	2,5							100	2	Note 230		6	x	x	x	x	
Créc					x	x	x	2,5							100	2	Note 230		6	x	x	x	x	
Cresto					x	x	x	2,5							100	2	Note 230		6	x	x	x	x	
Ctél					x	x	x	2,5							100	2	Note 230		6	x	x	x	x	
Prel					x	x	x	2,5							100	2	Note 230		6	x	x	x	x	
R3	Note 5				x	x	x	2,5							100	2	Note 230		6	x	x	x	x	
R4+	Note 5				x	x	x	2,5							100	2	Note 230		6	x	x	x	x	
Rpri					x	x	x	2,5							100	2	Note 230		6	x	x	x	x	
Notes					Notes														Notes					
Note 5 : Seulement à l'étage, pour les bâtiments adjacents à une rue.					Note 230 : Maximum 6 étages. Toute partie de bâtiment de 4 étages et plus doit être située à 10 m ou plus de l'emprise de rue.																			
Notes générales																								
Affichage		Groupe de zone : Centre-ville																						

Amendements

0741-2018 (échu)  
1173-2022 (échu)  
0741-2018 (actif)  
1365-2025 (actif)



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone GK33C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation															Type de toiture			
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Cacco					x	x	x	1,5							100	2	Note 230		6	x	x	x	x
Cbar					x	x	x	1,5							100	2	Note 230		6	x	x	x	x
Cdét					x	x	x	1,5							100	2	Note 230		6	x	x	x	x
Chôt	Note 143				x	x	x	1,5							100	2	Note 230		6	x	x	x	x
Cpro	Note 137				x	x	x	1,5							100	2	Note 230		6	x	x	x	x
Créc					x	x	x	1,5							100	2	Note 230		6	x	x	x	x
Cresto					x	x	x	1,5							100	2	Note 230		6	x	x	x	x
CtéI	Note 5				x	x	x	1,5							100	2	Note 230		6	x	x	x	x
R2	Note 5				x	x	x	1,5							100	2	Note 230		6	x	x	x	x
R3	Note 5				x	x	x	1,5							100	2	Note 230		6	x	x	x	x
R4+	Note 5				x	x	x	1,5							100	2	Note 230		6	x	x	x	x
Rmc	Note 5				x	x	x	1,5							100	2	Note 230		6	x	x	x	x
Rpri	Note 5				x	x	x	1,5							100	2	Note 230		6	x	x	x	x

Notes	Notes	Notes
Note 137 : Services de finance, d'assurances et services immobiliers; services de publicité; services professionnels tels qu'architecte, avocat, ingénieur, comptable, designer, urbaniste et autres; services de recouvrement; centres de recherche sauf les laboratoires d'essais et les services de secrétariat, de traduction et de traitement de textes, sont autorisés à l'étage seulement.	Note 230 : Maximum 6 étages. Toute partie de bâtiment de 4 étages et plus doit être située à 10 m ou plus de l'emprise de rue.	

Note 143 : Uniquement les hôtels et les résidences de tourisme. Les résidences de tourisme sont autorisées à l'étage seulement.

Note 5 : Seulement à l'étage, pour les bâtiments adjacents à une rue.

Notes générales	
Affichage	Groupe de zone : Centre-ville
Amendements	0781-2018 (échu) 1173-2022 (échu) 0781-2018 (actif) 1365-2025 (actif)



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone GK34C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation															Type de toiture			
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Cacco					x	x	x	2,5							100	2	6		6	x	x	x	x
Cbar					x	x	x	2,5							100	2	6		6	x	x	x	x
Cdét					x	x	x	2,5							100	2	6		6	x	x	x	x
Chôt					x	x	x	2,5							100	2	6		6	x	x	x	x
Cpro					x	x	x	2,5							100	2	6		6	x	x	x	x
Créc					x	x	x	2,5							100	2	6		6	x	x	x	x
Cresto					x	x	x	2,5							100	2	6		6	x	x	x	x
Ctél					x	x	x	2,5							100	2	6		6	x	x	x	x
R3					x	x	x	2,5							100	2	6		6	x	x	x	x
R4+					x	x	x	2,5							100	2	6		6	x	x	x	x
Rmc					x	x	x	2,5							100	2	6		6	x	x	x	x
Rpri					x	x	x	2,5							100	2	6		6	x	x	x	x
U	Note 71				x	x	x	2,5							100	2	6		6	x	x	x	x
Notes					Notes															Notes			
Note 71: Les terminus de transport collectif sont autorisés.																							
Notes générales																							



Affichage	Groupe de zone : Centre-ville
Amendements	1168-2022 (échu) 1299-2024 (échu) 1168-2022 (actif) 1365-2025 (actif)



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone GK35R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1			Note 27		x			7		2	3,7	6			40		3		7	x	x	x	x
R2					x			7		2	3,7	6			40		3		7	x	x	x	x
R3					x			7		2	3,7	6			40		3		7	x	x	x	x
R4+	Note 13				x			7		2	3,7	6			40		3		7	x	x	x	x
Rmc					x			7		2	3,7	6			40		3		7	x	x	x	x
Rpri					x			7		2	3,7	6			40		3		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 13 : Maximum 4 logements.																							
Note 27 : Seulement au sous-sol.																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					1365-2025 (actif)																		

Zone GL01R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture					
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat	
R1			x		x			7,5		2	4	8			40	2	3		7		x	x		
R2					x	x		7,5		2	4	8			40	2	3		7		x	x		
R3					x			7,5		2	4	8			40	2	3		7		x	x		
R4+	Note 13				x			7,5		2	4	8			40	2	3		7		x	x		
Notes					Notes														Notes					
Note 13 : Maximum 4 logements.																								
Notes générales																								
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																			
Amendements					0663-2016 (actif)																			

Zone GL02R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1			x		x			6		2	4	8			40		2		7	x	x	x	Note 66
R2					x			6		2	4	8			40		2		7	x	x	x	Note 66
R3					x			6		2	4	8			40		2		7	x	x	x	Note 66
Notes					Notes														Notes				
																			Note 66 : Le toit plat est permis seulement si au moins 50 % de la superficie d'un bâtiment a au moins 2 étages ou une hauteur de 5,5 m.				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (échu) 0663-2016 (actif)																		

Zone GL03R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1					x			7,5	12	2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	Note 66
Notes					Notes														Notes				
																			Note 66 : Le toit plat est permis seulement si au moins 50 % de la superficie d'un bâtiment a au moins 2 étages ou une hauteur de 5,5 m.				
Notes générales																							
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						

Zone GL04R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1					x			7,5	12	2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	Note 66
Notes					Notes														Notes				
																			Note 66 : Le toit plat est permis seulement si au moins 50 % de la superficie d'un bâtiment a au moins 2 étages ou une hauteur de 5,5 m.				
Notes générales																							
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						

Zone GL05P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Pjeu					x			12		5	5	9								x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone GL06R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1					x			6		2	4	8			40		2		7	x	x	x	x
R2					x	x		6		2	4	8			40		2		7	x	x	x	x
R3					x			6		2	4	8			40		2		7	x	x	x	x
R4+	Note 13				x			6		2	4	8			40		2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 13 : Maximum 4 logements.																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		



Zone GL07R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R4+	Note 2				x	x		7,5		4	4	13			40	2	3		7		x	x	x
Rpri					x			7,5		4	4	13			40	2	3		7		x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 2 : 6 logements et plus.																							
Notes générales																							
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						

Zone GL08R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1					x			6		2	3,7	6			40		1		7	x	x	x	
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone GL09R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1					x	x		6	12	2	4	6			40		3		7	x	x	x	x
R2					x	x		6	12	2	4	6			40		3		7	x	x	x	x
R3					x			6	12	2	4	6			40		3		7	x	x	x	x
R4+	Note 13				x			6	12	2	4	6			40		3		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 13 : Maximum 4 logements.																							
Notes générales																							
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						

Zone GL10C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture					
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat	
Cacco					x			9		4	4	6	35	5		2	2		6	x	x	x	x	
Cdét					x			9		4	4	6	35	5		2	2		6	x	x	x	x	
Cess					x			9		4	4	6	35	5		2	2		6	x	x	x	x	
Cpro					x			9		4	4	6	35	5		2	2		6	x	x	x	x	
Cresto	Note 30				x			9		4	4	6	35	5		2	2		6	x	x	x	x	
R4+	Note 8, Note 169				x			9		4	4	6	35	5		2	2		6	x	x	x	x	
Notes					Notes														Notes					
Note 169 : Seulement s'il y a également un usage principal commercial dans le bâtiment.																								
Note 30 : Seulement bar laitier.																								
Note 8 : Maximum 12 logements.																								
Notes générales		Note 108 : Superficie maximale des bâtiments principaux sur un même terrain: 1 000 m <sup>2</sup> .																						
Affichage		Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements		0663-2016 (actif) 0736-2017 (actif)																						

Zone GL11R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation															Type de toiture			
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1			x		x	x		7,5		2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	Note 66
Notes					Notes															Notes			
																				Note 66 : Le toit plat est permis seulement si au moins 50 % de la superficie d'un bâtiment a au moins 2 étages ou une hauteur de 5,5 m.			
Notes générales																							
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						

Zone GL12R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R2						x		7,5		4	4	13			40	2	3		7		x	x	x
R4+					x			7,5		4	4	13			40	2	3		7		x	x	x
Rpri					x			7,5		4	4	13			40	2	3		7		x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone GL13P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Cpro					x			9		5	5	9					2			x	x	x	x
Créc					x			9		5	5	9					2			x	x	x	x
Pcem					x			9		5	5	9					2			x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (échu) 0663-2016 (actif)																		



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone GL14R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1					x			7,5	12	2	3,7	6			40		3		7	x	x	x	Note 66
Notes					Notes														Notes				
																			Note 66 : Le toit plat est permis seulement si au moins 50 % de la superficie d'un bâtiment a au moins 2 étages ou une hauteur de 5,5 m.				
Notes générales																							
Affichage		Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																					
Amendements		0663-2016 (échu) 0663-2016 (actif) 1365-2025 (actif)																					



Zone GL15R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1					x	x		6	12	2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	Note 66
R2					x			6	12	2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	Note 66
Notes					Notes														Notes				
																			Note 66 : Le toit plat est permis seulement si au moins 50 % de la superficie d'un bâtiment a au moins 2 étages ou une hauteur de 5,5 m.				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone GL16R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1							x	7,5		4	4	13			40	2	3		7		x	x	x
R2						x		7,5		4	4	13			40	2	3		7		x	x	x
R4+					x			7,5		4	4	13			40	2	3		7		x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone GL17R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1			x		x			6	10	2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	Note 66
Notes					Notes														Notes				
																			Note 66 : Le toit plat est permis seulement si au moins 50 % de la superficie d'un bâtiment a au moins 2 étages ou une hauteur de 5,5 m.				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (échu) 0663-2016 (actif) 0791-2018 (actif)																		

Zone GL18R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1					x			6		3	4	6			40		2		7	x	x	x	x
R2					x	x		6		3	4	6			40		2		7	x	x	x	x
R3					x			6		3	4	6			40		2		7	x	x	x	x
R4+	Note 16				x			6		3	4	6			40		2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 16 : Maximum 6 logements.																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (échu) 0663-2016 (actif)																		

Zone GL19P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Pjeu					x			12		10	10	15								x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone GL20P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Pcem	Note 37, Note 83				x			9		5	5	9					2			x	x	x	x
Prel					x			9		5	5	9					2			x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 37 : Sauf centre de désintoxication, centre de réhabilitation, centre de réinsertion sociale.																							
Note 83 : Seulement résidence hospitalière, hospice.																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (échu) 0663-2016 (actif)																		

Zone GL21P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Pjeu					x			12		5	5	9								x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone GL22R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1			x		x			6	10	2	3,7	6			40	2	3		7	x	x	x	Note 66
R2					x			6	10	2	3,7	6			40	2	3		7	x	x	x	Note 66
R3					x			6	10	2	3,7	6			40	2	3		7	x	x	x	Note 66
Notes					Notes														Notes				
																			Note 66 : Le toit plat est permis seulement si au moins 50 % de la superficie d'un bâtiment a au moins 2 étages ou une hauteur de 5,5 m.				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		



Zone GL23R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Cacco					x			6		3	4	6			40		2		7	x	x	x	x
Cpro					x			6		3	4	6			40		2		7	x	x	x	x
R1					x			6		3	4	6			40		2		7	x	x	x	x
R2					x	x		6		3	4	6			40		2		7	x	x	x	x
R3					x			6		3	4	6			40		2		7	x	x	x	x
R4+	Note 16				x			6		3	4	6			40		2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 16 : Maximum 6 logements.																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0721-2017 (échu) 0721-2017 (actif)																		



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone GL24P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Pnat					x			12		10	10	15								x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0948-2020 (actif)																		

Zone GM01P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Pjeu					x			9		5	5	9								x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone GM02R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation															Type de toiture			
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1			x		x			7,5		2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	Note 66
Notes					Notes															Notes			
																				Note 66 : Le toit plat est permis seulement si au moins 50 % de la superficie d'un bâtiment a au moins 2 étages ou une hauteur de 5,5 m.			
Notes générales																							
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						

Zone GM03R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1			x		x			7,5	12	2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	Note 66
Notes					Notes														Notes				
																			Note 66 : Le toit plat est permis seulement si au moins 50 % de la superficie d'un bâtiment a au moins 2 étages ou une hauteur de 5,5 m.				
Notes générales																							
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						

Zone GM04P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Pjeu					x															x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone GN01P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Pjeu					x			12		10	10	9								x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales		Note 51 : Il doit être maintenu un espace d'au moins 3 m entre toute construction ou infrastructure et la limite d'un terrain riverain de la limite d'une zone « P » relative au corridor récréotouristique. Cet espace doit être aménagé avec du gazon, des végétaux ou un écran d'arbres. Cet espace libre peut toutefois servir à l'aménagement de traverses destinées à relier les terrains riverains de part et d'autre de la zone « P » visée par ce corridor récréotouristique.																					
Affichage		Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																					
Amendements		0663-2016 (actif)																					

Zone GN02P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Pjeu					x			9		5	5	9								x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales		Note 51 : Il doit être maintenu un espace d'au moins 3 m entre toute construction ou infrastructure et la limite d'un terrain riverain de la limite d'une zone « P » relative au corridor récréotouristique. Cet espace doit être aménagé avec du gazon, des végétaux ou un écran d'arbres. Cet espace libre peut toutefois servir à l'aménagement de traverses destinées à relier les terrains riverains de part et d'autre de la zone « P » visée par ce corridor récréotouristique.																					
Affichage		Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																					
Amendements		0663-2016 (actif)																					



Zone GN03R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture					
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat	
R1					x			7,5	12	2	3,7	6			40	1	2		7		x	x		
Notes					Notes														Notes					
Notes générales																								
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																			
Amendements					0663-2016 (actif)																			

Zone GN04R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R4+	Note 8				x			7,5		4	4	9			40	2	3		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 8 : Maximum 12 logements.																							
Notes générales		Note 51 : Il doit être maintenu un espace d'au moins 3 m entre toute construction ou infrastructure et la limite d'un terrain riverain de la limite d'une zone « P » relative au corridor récréotouristique. Cet espace doit être aménagé avec du gazon, des végétaux ou un écran d'arbres. Cet espace libre peut toutefois servir à l'aménagement de traverses destinées à relier les terrains riverains de part et d'autre de la zone « P » visée par ce corridor récréotouristique.																					
Affichage		Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																					
Amendements		0663-2016 (actif)																					

Zone GN05P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Pjeu					x			9		5	5	9								x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales		Note 51 : Il doit être maintenu un espace d'au moins 3 m entre toute construction ou infrastructure et la limite d'un terrain riverain de la limite d'une zone « P » relative au corridor récréotouristique. Cet espace doit être aménagé avec du gazon, des végétaux ou un écran d'arbres. Cet espace libre peut toutefois servir à l'aménagement de traverses destinées à relier les terrains riverains de part et d'autre de la zone « P » visée par ce corridor récréotouristique.																					
Affichage		Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																					
Amendements		0663-2016 (actif)																					

Zone GN06R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1							x	7,5		2	4	6			40		2		7	x	x	x	x
R2					x			7,5		2	4	6			40		2		7	x	x	x	x
R3					x			7,5		2	4	6			40		2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone GN07R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1							x	7,5		2	4	6			40		2		7	x	x	x	x
R2					x			7,5		2	4	6			40		2		7	x	x	x	x
R3					x			7,5		2	4	6			40		2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone GN08R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1							x	7,5		2	4	6			40		2		7	x	x	x	x
R2					x			7,5		2	4	6			40		2		7	x	x	x	x
R3					x			7,5		2	4	6			40		2		7	x	x	x	x
R4+	Note 17				x			7,5		2	4	6			40		2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 17 : Maximum 8 logements.																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone GN09R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1					x			7,5		2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone GO01P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Pjeu					x															x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		



Zone HG01P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Pcem					x			12		5	5	9								x	x	x	x
Prel					x			12		5	5	9								x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone HG021

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Iali					x			12		6	6	7			60					x	x	x	x
Iart					x			12		6	6	7			60					x	x	x	x
Ican					x			12		6	6	7			60					x	x	x	x
Ient					x			12		6	6	7			60					x	x	x	x
Imanu					x			12		6	6	7			60					x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales		Note 51 : Il doit être maintenu un espace d'au moins 3 m entre toute construction ou infrastructure et la limite d'un terrain riverain de la limite d'une zone « P » relative au corridor récréotouristique. Cet espace doit être aménagé avec du gazon, des végétaux ou un écran d'arbres. Cet espace libre peut toutefois servir à l'aménagement de traverses destinées à relier les terrains riverains de part et d'autre de la zone « P » visée par ce corridor récréotouristique.																					
Affichage		Groupe de zone : Industriel																					
Amendements		0663-2016 (échu) 0765-2018 (échu) 0663-2016 (actif) 0804-2018 (actif)																					

Zone HG03R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation															Type de toiture			
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1					x	x		7,5		2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	x
Notes					Notes															Notes			
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone HG04R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1					x	x		7,5		2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone HG05P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Pjeu					x			9		5	5	9								x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone HG06R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R4+	Note 55				x			9		4	4	9			40		3		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 55 : Habitations multifamiliales de 8 à 12 logements.																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone HG07R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R4+	Note 13				x			9		4	4	9			40		2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 13 : Maximum 4 logements.																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone HG08R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1					x	x		7,5		2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		



Zone HG09P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Aéle					x			12		10	10	10					3			x	x	x	x
Asol					x			12		10	10	10					3			x	x	x	x
Pjeu					x															x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone HG10A

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Aéle					x			12		10	10	10					3			x	x	x	x
Asol					x			12		10	10	10					3			x	x	x	x
R1		x	x	x	x			11		2	4	6			20		2			x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Agricole																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone HG11C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Cacco	Note 93				x			9		4	4	6	35	5			2		6	x	x	x	x
Cdét					x			9		4	4	6	35	5			2		6	x	x	x	x
Cess					x			9		4	4	6	35	5			2		6	x	x	x	x
Cpro					x			9		4	4	6	35	5			2		6	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 93 : Sauf dépanneur.																							
Notes générales	Note 111 : Superficie maximale des bâtiments principaux sur un même terrain: 800 m <sup>2</sup> .																						
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (échu) 0663-2016 (actif)																						

Zone HH01R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R3					x			7,5		2	4	6			40	2	2		7	x	x	x	x
R4+	Note 13				x			7,5		2	4	6			40	2	2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 13 : Maximum 4 logements.																							
Notes générales																							
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						

Zone HH02R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		Note 27			x			7,5	12	2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	Note 66
Notes					Notes														Notes				
Note 27 : Seulement au sous-sol.																			Note 66 : Le toit plat est permis seulement si au moins 50 % de la superficie d'un bâtiment a au moins 2 étages ou une hauteur de 5,5 m.				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone HH03R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		Note 27			x			6	10	2	3,7	6			40		1		7	x	x	x	
Notes					Notes														Notes				
Note 27 : Seulement au sous-sol.																							
Notes générales																							
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						

Zone HH04R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		Note 27			x			6	10	2	3,7	6			40		1		7	x	x	x	
Notes					Notes														Notes				
Note 27 : Seulement au sous-sol.																							
Notes générales																							
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						

Zone HH05R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R4+	Note 4				x			12		6	6	15			40	2	4		7		x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 4 : 9 logements et plus.																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		



Zone HH06R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1					x			6	10		3,7	6			40		2		7	x	x	x	Note 66
Notes					Notes														Notes				
																			Note 66 : Le toit plat est permis seulement si au moins 50 % de la superficie d'un bâtiment a au moins 2 étages ou une hauteur de 5,5 m.				
Notes générales																							
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						

Zone HH07R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		Note 27			x	x		7,5		2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	Note 66
R2					x	x		7,5		2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	Note 66
Notes					Notes														Notes				
Note 27 : Seulement au sous-sol.																			Note 66 : Le toit plat est permis seulement si au moins 50 % de la superficie d'un bâtiment a au moins 2 étages ou une hauteur de 5,5 m.				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone HH08R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		Note 27			x			6		2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	Note 66
Notes					Notes														Notes				
Note 27 : Seulement au sous-sol.																			Note 66 : Le toit plat est permis seulement si au moins 50 % de la superficie d'un bâtiment a au moins 2 étages ou une hauteur de 5,5 m.				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone HH09R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R4+	Note 8				x			9		4	4	9			40	2	3		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 8 : Maximum 12 logements.																							
Notes générales																							
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone HH10I

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Iali					x			12		6	6	7			60					x	x	x	x
Iart					x			12		6	6	7			60					x	x	x	x
Ican					x			12		6	6	7			60					x	x	x	x
Ient					x			12		6	6	7			60					x	x	x	x
Imanu					x			12		6	6	7			60					x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage		Groupe de zone : Industriel																					
Amendements		0663-2016 (échu) 0765-2018 (échu) 0663-2016 (actif) 0804-2018 (actif)																					

Zone HH11C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Cacco					x			7,5		2	2	2	35	5			2		6	x	x	x	x
Cdét					x			7,5		2	2	2	35	5			2		6	x	x	x	x
Cpro					x			7,5		2	2	2	35	5			2		6	x	x	x	x
Cresto					x			7,5		2	2	2	35	5			2		6	x	x	x	x
R1	Note 104				x			7,5		2	2	2	35	5			2		6	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 104 : Seulement s'il y a un établissement commercial dans le bâtiment.																							
Notes générales																							
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						

Zone HH12R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1					x	x		7,5		2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	x
R2					x			7,5		2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone HH13I

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Cvéhl	Note 150				x			12		6	6	10			60					x	x	x	x
Iali					x			12		6	6	10			60					x	x	x	x
Iart					x			12		6	6	10			60					x	x	x	x
Ican					x			12		6	6	10			60					x	x	x	x
Ichim					x			12		6	6	10			60					x	x	x	x
Ient					x			12		6	6	10			60					x	x	x	x
Imanu					x			12		6	6	10			60					x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 150 : Seulement service de réparation et d'entretien de machinerie lourde.																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Industriel																		
Amendements					0663-2016 (échu) 0765-2018 (échu) 0663-2016 (actif) 0804-2018 (actif)																		





Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone HH14R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R4+	Note 8				x			9		4	4	9			40	2	3		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 8 : Maximum 12 logements.																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					1221-2023 (actif)																		



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone HH15R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R4+	Note 11				x			9		4	4	9	25	1		2	3		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 11 : Maximum 18 logements.																							
Notes générales		Note 211 : Le stationnement doit occuper un maximum de 30 % du terrain. Note 212 : Le terrain doit comporter un minimum de 45 % d'espaces verts.																					
Affichage		Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																					
Amendements		1221-2023 (actif)																					



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone HH14R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R4+	Note 8				x			9		4	4	9			40	2	3		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 8 : Maximum 12 logements.																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					1221-2023 (actif)																		



# Règlement de zonage numéro 0663-2016

## Grille des usages et des normes d'implantation par zone

### Zone HI011

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Cart					x			12		4	4	6			60					x	x	x	x
Cess					x			12		4	4	6			60					x	x	x	x
Ctél	Note 151				x			12		4	4	6			60					x	x	x	x
Cvéhl	Note 150				x			12		4	4	6			60					x	x	x	x
Iart					x			12		4	4	6			60					x	x	x	x
Ican					x			12		4	4	6			60					x	x	x	x
Ient					x			12		4	4	6			60					x	x	x	x
Imanu					x			12		4	4	6			60					x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 150 : Seulement service de réparation et d'entretien de machinerie lourde.																							
Note 151 : Sauf les studios d'enregistrement ou de tournage et production cinématographique.																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Industriel																		
Amendements					0663-2016 (échu) 0765-2018 (échu) 0663-2016 (actif) 0804-2018 (actif)																		



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone HI021

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Cser	Note 152				x			12		6	6	7			60					x	x	x	x
Iali					x			12		6	6	7			60					x	x	x	x
Iart					x			12		6	6	7			60					x	x	x	x
Ican					x			12		6	6	7			60					x	x	x	x
Ient					x			12		6	6	7			60					x	x	x	x
Imanu					x			12		6	6	7			60					x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 152 : Seulement service de réparation, service d'entrepreneur tel que la construction et le paysagement et centre de location d'espaces pour entreposage.																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Industriel																		
Amendements					0663-2016 (échu) 0765-2018 (échu) 0663-2016 (actif) 0804-2018 (actif)																		

Zone HI03R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation															Type de toiture			
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		Note 27			x	x		6	10	2	3,7	6			40		2		7		x	x	Note 66
Notes					Notes															Notes			
Note 27 : Seulement au sous-sol.																				Note 66 : Le toit plat est permis seulement si au moins 50 % de la superficie d'un bâtiment a au moins 2 étages ou une hauteur de 5,5 m.			
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone HI04R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		Note 27			x			6	10	2	3,7	6			40		2	Note 57	7		x	x	
Notes					Notes														Notes				
Note 27 : Seulement au sous-sol.					Note 57 : La hauteur maximale du bâtiment ne peut excéder 9 m au total et la hauteur du mur de l'étage en façade principale ne peut excéder 1,2 m, à l'exclusion des lucarnes et pignons.																		
Notes générales																							
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						

Zone HI05R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R4+	Note 8				x			7		4	4	9			40	2	3		7		x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 8 : Maximum 12 logements.																							
Notes générales																							
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						



Zone HI06R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation															Type de toiture			
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R2					x	x		6		2	3,7	6			40		2		7		x	x	Note 66
R3					x	x		6		2	3,7	6			40		2		7		x	x	Note 66
R4+	Note 16				x			6		2	3,7	6			40		2		7		x	x	Note 66
Notes					Notes															Notes			
Note 16 : Maximum 6 logements.																				Note 66 : Le toit plat est permis seulement si au moins 50 % de la superficie d'un bâtiment a au moins 2 étages ou une hauteur de 5,5 m.			
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone HI07R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		Note 27			x			6		2	4	8			40		2		7		x	x	Note 66
R2					x			6		2	4	8			40		2		7		x	x	Note 66
R3					x			6		2	4	8			40		2		7		x	x	Note 66
R4+	Note 13				x			6		2	4	8			40		2		7		x	x	Note 66
Notes					Notes														Notes				
Note 13 : Maximum 4 logements. Note 27 : Seulement au sous-sol.																			Note 66 : Le toit plat est permis seulement si au moins 50 % de la superficie d'un bâtiment a au moins 2 étages ou une hauteur de 5,5 m.				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone HI08R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		Note 27			x			7,5		2	3,7	6			40		2		7		x	x	Note 66
R2					x			7,5		2	3,7	6			40		2		7		x	x	Note 66
Notes					Notes														Notes				
Note 27 : Seulement au sous-sol.																			Note 66 : Le toit plat est permis seulement si au moins 50 % de la superficie d'un bâtiment a au moins 2 étages ou une hauteur de 5,5 m.				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone HI09C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Cacco					x			7,5		4	4	6	35	5			2		6	x	x	x	x
Cart					x			7,5		4	4	6	35	5			2		6	x	x	x	x
Cdét					x			7,5		4	4	6	35	5			2		6	x	x	x	x
Cess					x			7,5		4	4	6	35	5			2		6	x	x	x	x
Cpro					x			7,5		4	4	6	35	5			2		6	x	x	x	x
Créc					x			7,5		4	4	6	35	5			2		6	x	x	x	x
Cresto					x			7,5		4	4	6	35	5			2		6	x	x	x	x
Cser	Note 96				x			7,5		4	4	6	35	5			2		6	x	x	x	x
CtéL					x			7,5		4	4	6	35	5			2		6	x	x	x	x
Cvéh	Note 129				x			7,5		4	4	6	35	5			2		6	x	x	x	x

Notes	Notes	Notes
Note 129 : Vente et réparation d'équipements pour entretien paysager seulement (tondeuses, souffleuses et leurs accessoires).		
Note 96 : Sauf les centres de location d'espaces pour entreposage d'une superficie maximale de 40 m <sup>2</sup> par emplacement.		

Notes générales	
-----------------	--

Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »
-----------	---



Zone HI10R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		Note 27			x			6	12	2	3,7	6			40		2		7		x	x	Note 66
Notes					Notes														Notes				
Note 27 : Seulement au sous-sol.																			Note 66 : Le toit plat est permis seulement si au moins 50 % de la superficie d'un bâtiment a au moins 2 étages ou une hauteur de 5,5 m.				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone HI11R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		Note 27			x			6		2	3,7	6			40		1		7	x	x	x	
Notes					Notes														Notes				
Note 27 : Seulement au sous-sol.																							
Notes générales																							
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						

Zone HI12R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		Note 27			x			7,5		2	4	8			40		2		7	x	x	x	Note 66
R2					x			7,5		2	4	8			40		2		7	x	x	x	Note 66
R3					x			7,5		2	4	8			40		2		7	x	x	x	Note 66
Notes					Notes														Notes				
Note 27 : Seulement au sous-sol.																			Note 66 : Le toit plat est permis seulement si au moins 50 % de la superficie d'un bâtiment a au moins 2 étages ou une hauteur de 5,5 m.				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		



Zone HI13R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R2						x		7		3	4	9			40	2	3		7		x	x	x
R3					x	x		7		3	4	9			40	2	3		7		x	x	x
R4+	Note 17				x			7		3	4	9			40	2	3		7		x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 17 : Maximum 8 logements.																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone HI14I

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation															Type de toiture			
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Cbois					x			12		2	5	1			60					x	x	x	x
Cvéhl	Note 150				x			12		2	5	1			60					x	x	x	x
Iali	Note 184				x			12		2	5	1			60					x	x	x	x
Iart					x			12		2	5	1			60					x	x	x	x
Ican					x			12		2	5	1			60					x	x	x	x
Ichim					x			12		2	5	1			60					x	x	x	x
Ient					x			12		2	5	1			60					x	x	x	x
Imanu					x			12		2	5	1			60					x	x	x	x
Notes					Notes															Notes			
Note 150 : Seulement service de réparation et d'entretien de machinerie lourde.																							
Note 184 : Les terrasses commerciales extérieures sont autorisées comme usage accessoire sur une superficie maximale de 40 m <sup>2</sup> clairement délimitée et cet espace doit être réservé à la consommation seulement.																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Industriel																		

Amendements

0663-2016 (échu)  
0765-2018 (échu)  
0804-2018 (échu)  
0663-2016 (actif)  
0804-2018 (actif)  
0866-2019 (actif)

Zone HI15R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		Note 27			x			6	10	2	3,7	6			40		1		7	x	x	x	
Notes					Notes														Notes				
Note 27 : Seulement au sous-sol.																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone HI16R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Pcem	Note 144				x			6		2	4	8			40		4		7	x	x	x	x
R4+					x			6		2	4	8			40		4		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 144 : Seulement entreposage intérieur en lien avec services municipaux.																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (échu) 0663-2016 (actif) 0711-2017 (actif)																		

Zone HI17C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation															Type de toiture			
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Cacco					x			7,5		4	4	6	35	5			2		6	x	x	x	x
Cart					x			7,5		4	4	6	35	5			2		6	x	x	x	x
Cdét					x			7,5		4	4	6	35	5			2		6	x	x	x	x
Cess					x			7,5		4	4	6	35	5			2		6	x	x	x	x
Cpro					x			7,5		4	4	6	35	5			2		6	x	x	x	x
Créc					x			7,5		4	4	6	35	5			2		6	x	x	x	x
Cresto					x			7,5		4	4	6	35	5			2		6	x	x	x	x
Ctél					x			7,5		4	4	6	35	5			2		6	x	x	x	x
Pcem	Note 103				x			7,5		4	4	6	35	5			2		6	x	x	x	x
U	Note 65				x			3		0,6	0,6	0,6					1			x	x	x	x
Notes					Notes															Notes			
Note 103 : Services ambulanciers et de sécurité civile.																							
Note 65 : Seulement le stationnement comme usage principal.																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone HJ01R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		Note 27			x			6		2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	Note 66
R2					x			6		2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	Note 66
R3					x			6		2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	Note 66
R4+	Note 13				x			6		2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	Note 66
Notes					Notes														Notes				
Note 13 : Maximum 4 logements. Note 27 : Seulement au sous-sol.																			Note 66 : Le toit plat est permis seulement si au moins 50 % de la superficie d'un bâtiment a au moins 2 étages ou une hauteur de 5,5 m.				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone HJ02C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation															Type de toiture			
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Cacco					x			6		2	4	6			50		4		6	x	x	x	x
Cdét					x			6		2	4	6			50		4		6	x	x	x	x
Cess					x			6		2	4	6			50		4		6	x	x	x	x
Cpro					x			6		2	4	6			50		4		6	x	x	x	x
Cresto					x			6		2	4	6			50		4		6	x	x	x	x
Cser	Note 159				x			6		2	4	6			50		4		6	x	x	x	x
Cvéh					x			6		2	4	6			50		4		6	x	x	x	x
R1	Note 104				x			6		2	4	6			50		4		6	x	x	x	x
R2					x			6		2	4	6			50		4		6	x	x	x	x
R3					x			6		2	4	6			50		4		6	x	x	x	x
R4+	Note 16				x			6		2	4	6			50		4		6	x	x	x	x

Notes	Notes	Notes
Note 104 : Seulement s'il y a un établissement commercial dans le bâtiment.		
Note 159 : Seulement service direct de publicité par la poste, service de nettoyage de vitres, service d'entretien ménager, service de lavage d'automobiles, manuel seulement, service de location d'outils ou d'équipement, service de réparation de mobilier, d'équipement et de machines, service de réparation de bobines et de moteurs électriques, service d'affûtage d'article de maison.		
Note 16 : Maximum 6 logements.		



Notes générales	Note 110 : Superficie maximale des bâtiments principaux sur un même terrain: 500 m².
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »
Amendements	0663-2016 (échu) 0721-2017 (échu) 1051-2021 (échu) 1347-2024 (échu) 0663-2016 (actif) 1365-2025 (actif)



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone HJ03I

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Cser	Note 152				x			12		6	6	7			50					x	x	x	x
Ctél	Note 151				x			12		6	6	7			60					x	x	x	x
Iali					x			12		6	6	7			60					x	x	x	x
Iart					x			12		6	6	7			60					x	x	x	x
Ican					x			12		6	6	7			60					x	x	x	x
Ient					x			12		6	6	7			60					x	x	x	x
Imanu					x			12		6	6	7			60					x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 151 : Sauf les studios d'enregistrement ou de tournage et production cinématographique.																							
Note 152 : Seulement service de réparation, service d'entrepreneur tel que la construction et le paysagement et centre de location d'espaces pour entreposage.																							
Notes générales	Note 51 : Il doit être maintenu un espace d'au moins 3 m entre toute construction ou infrastructure et la limite d'un terrain riverain de la limite d'une zone « P » relative au corridor récréotouristique. Cet espace doit être aménagé avec du gazon, des végétaux ou un écran d'arbres. Cet espace libre peut toutefois servir à l'aménagement de traverses destinées à relier les terrains riverains de part et d'autre de la zone « P » visée par ce corridor récréotouristique.																						
Affichage	Groupe de zone : Industriel																						
Amendements	0663-2016 (échu) 0765-2018 (échu) 0663-2016 (actif) 0804-2018 (actif) 1339-2024 (actif)																						



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone HJ04I

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Ctél					x			12		6	6	7			60					x	x	x	x
Iart					x			12		6	6	7			60					x	x	x	x
Ient					x			12		6	6	7			60					x	x	x	x
Imanu					x			12		6	6	7			60					x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales		Note 51 : Il doit être maintenu un espace d'au moins 3 m entre toute construction ou infrastructure et la limite d'un terrain riverain de la limite d'une zone « P » relative au corridor récréotouristique. Cet espace doit être aménagé avec du gazon, des végétaux ou un écran d'arbres. Cet espace libre peut toutefois servir à l'aménagement de traverses destinées à relier les terrains riverains de part et d'autre de la zone « P » visée par ce corridor récréotouristique.																					
Affichage		Groupe de zone : Industriel																					
Amendements		0663-2016 (échu) 0663-2016 (actif) 0804-2018 (actif)																					

Zone HJ05R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1					x			6		3	4	9			40		2		7	x	x	x	x
R2					x	x		6		3	4	9			40		2		7	x	x	x	x
R3					x			6		3	4	9			40		2		7	x	x	x	x
R4+	Note 13				x			6		3	4	9			40		2		7	x	x	x	x
Rmc	Note 62				x			6		3	4	9			40		2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 13 : Maximum 4 logements.																							
Note 62 : Le nombre de chambres est établi en fonction du nombre de logements permis dans la zone à raison d'un ratio de trois chambres par logis tout en tenant compte dans le calcul, du nombre total de logis et de chambres aménagées.																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone HJ06R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1			x		x			7,5		3	4	9			40		3		7	x	x	x	Note 66
R2					x			7,5		3	4	9			40		3		7	x	x	x	Note 66
R3	Note 64				x			7,5		3	4	9			40		3		7	x	x	x	Note 66
Notes					Notes														Notes				
Note 64 : Le nombre maximal peut être augmenté de 1 par division d'un logement existant à l'entrée en vigueur du présent règlement si ce logement a une superficie d'au moins 100 m <sup>2</sup> .																			Note 66 : Le toit plat est permis seulement si au moins 50 % de la superficie d'un bâtiment a au moins 2 étages ou une hauteur de 5,5 m.				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone HJ07C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Cart					x			6		2	4	6	35	5			2		6	x	x	x	x
Cdét					x			6		2	4	6	35	5			2		6	x	x	x	x
Cess					x			6		2	4	6	35	5			2		6	x	x	x	x
Cser					x			6		2	4	6	35	5			2		6	x	x	x	x
Ctél					x			6		2	4	6	35	5			2		6	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales		Note 51 : Il doit être maintenu un espace d'au moins 3 m entre toute construction ou infrastructure et la limite d'un terrain riverain de la limite d'une zone « P » relative au corridor récréotouristique. Cet espace doit être aménagé avec du gazon, des végétaux ou un écran d'arbres. Cet espace libre peut toutefois servir à l'aménagement de traverses destinées à relier les terrains riverains de part et d'autre de la zone « P » visée par ce corridor récréotouristique.																					
Affichage		Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																					
Amendements		0663-2016 (actif)																					



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone HJ08R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1					x			6		3	4	9			50		4		7	x	x	x	Note 66
R2					x	x		6		3	4	9			50		4		7	x	x	x	Note 66
R3					x			6		3	4	9			50		4		7	x	x	x	Note 66
R4+	Note 13				x			6		3	4	9			50		4		7	x	x	x	Note 66
Notes					Notes														Notes				
Note 13 : Maximum 4 logements.																			Note 66 : Le toit plat est permis seulement si au moins 50 % de la superficie d'un bâtiment a au moins 2 étages ou une hauteur de 5,5 m.				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (échu) 1051-2021 (échu) 0663-2016 (actif) 1365-2025 (actif)																		



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone HJ09R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1					x			6		5	5	5			50		4		7	x	x	x	Note 66
R2					x			6		5	5	5			50		4		7	x	x	x	Note 66
R3					x			6		5	5	5			50		4		7	x	x	x	Note 66
R4+	Note 225				x			6		5	5	5			50		4		7	x	x	x	Note 66
Notes					Notes														Notes				
Note 225 : Maximum 13 logements.																			Note 66 : Le toit plat est permis seulement si au moins 50 % de la superficie d'un bâtiment a au moins 2 étages ou une hauteur de 5,5 m.				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (échu) 1307-2024 (échu) 0663-2016 (actif) 1365-2025 (actif)																		





Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone HJ10P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Pjeu					x			9		3	3	6			50		4			x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (échu) 0663-2016 (actif) 1365-2025 (actif)																		



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone HJ11P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Créc					x			6		5	5	9			50		4			x	x	x	x
Pcem					x			6		5	5	9			50		4			x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (échu) 0663-2016 (actif) 1365-2025 (actif)																		

Zone HJ12R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		Note 27			x			6		2	4	2			40		2		7	x	x	x	Note 66
R2					x			6		2	4	2			40		2		7	x	x	x	Note 66
R3					x			6		2	4	2			40		2		7	x	x	x	Note 66
Notes					Notes														Notes				
Note 27 : Seulement au sous-sol.																			Note 66 : Le toit plat est permis seulement si au moins 50 % de la superficie d'un bâtiment a au moins 2 étages ou une hauteur de 5,5 m.				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone HJ13C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Cacco					x			6		4		6	35	5			2		6	x	x	x	x
Cart					x			6		4		6	35	5			2		6	x	x	x	x
Cdét					x			6		4		6	35	5			2		6	x	x	x	x
Cpro					x			6		4		6	35	5			2		6	x	x	x	x
Cser					x			6		4		6	35	5			2		6	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone HJ14C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture					
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat	
Cacco					x			6		4		6			50		4		6	x	x	x	x	
Cdét					x			6		4		6			50		4		6	x	x	x	x	
Cess					x			6		4		6			50		4		6	x	x	x	x	
Cpro					x			6		4		6			50		4		6	x	x	x	x	
Créc					x			6		4		6			50		4		6	x	x	x	x	
Cresto					x			6		4		6			50		4		6	x	x	x	x	
Cser					x			6		4		6			50		4		6	x	x	x	x	
Ctél					x			6		4		6			50		4		6	x	x	x	x	
Ient	Note 91				x			6		4		6			50		4		6	x	x	x	x	
Notes					Notes														Notes					
Note 91 : Sauf alimentaire.																								
Notes générales																								
Affichage		Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements		0663-2016 (échu) 0663-2016 (actif) 1365-2025 (actif)																						



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone HJ15R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1					x			6		2	2	8			50		4		7	x	x	x	Note 66
R2					x	x		6		2	2	8			50		4		7	x	x	x	Note 66
R3					x			6		2	2	8			50		4		7	x	x	x	Note 66
R4+	Note 8				x			6		2	2	8			50		4		7	x	x	x	Note 66
Notes					Notes														Notes				
Note 8 : Maximum 12 logements.																			Note 66 : Le toit plat est permis seulement si au moins 50 % de la superficie d'un bâtiment a au moins 2 étages ou une hauteur de 5,5 m.				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (échu) 1051-2021 (échu) 1330-2024 (échu) 0663-2016 (actif) 1365-2025 (actif)																		



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone HJ16R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1					x			6		3	4	9			50		4		7	x	x	x	x
R2					x	x		6		3	4	9			50		4		7	x	x	x	x
R3					x			6		3	4	9			50		4		7	x	x	x	x
R4+	Note 13				x			6		3	4	9			50		4		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 13 : Maximum 4 logements.																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (échu) 1051-2021 (échu) 0663-2016 (actif) 1365-2025 (actif)																		



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone HJ17C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture					
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat	
Cacco					x			4,5		4		6			50	2	6		6	x	x	x	x	
Cdét					x			4,5		4		6			50	2	6		6	x	x	x	x	
Cpro					x			4,5		4		6			50	2	6		6	x	x	x	x	
Cresto					x			4,5		4		6			50	2	6		6	x	x	x	x	
R2					x			4,5		4		6			50	2	6		6	x	x	x	x	
R3					x			4,5		4		6			50	2	6		6	x	x	x	x	
R4+	Note 13				x			4,5		4		6			50	2	6		6	x	x	x	x	
Notes					Notes														Notes					
Note 13 : Maximum 4 logements.																								
Notes générales		Note 109 : Superficie maximale des bâtiments principaux sur un même terrain: 300 m².																						
Affichage		Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements		0663-2016 (échu) 0663-2016 (actif) 1365-2025 (actif)																						





Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone HJ18R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R2					x	x		5		2	4	8			50		6		7	x	x	x	x
R3					x			5		2	4	8			50		6		7	x	x	x	x
R4+	Note 17				x			5		2	4	8			50		6		7	x	x	x	x
Rmc					x			5		2	4	8			50		6		7	x	x	x	x
Rpri					x			5		2	4	8			50		6		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 17 : Maximum 8 logements.																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (échu) 0663-2016 (actif) 1365-2025 (actif)																		

Zone HJ19R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1					x			6		2	4	8			40		2		7	x	x	x	Note 66
R2					x			6		2	4	8			40		2		7	x	x	x	Note 66
R3					x			6		2	4	8			40		2		7	x	x	x	Note 66
Notes					Notes														Notes				
																			Note 66 : Le toit plat est permis seulement si au moins 50 % de la superficie d'un bâtiment a au moins 2 étages ou une hauteur de 5,5 m.				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone HJ20P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Cdét	Note 29				x			6		5	5	5			50		4			x	x	x	x
Cresto	Note 29				x			6		5	5	5			50		4			x	x	x	x
Ient	Note 29				x			6		5	5	5			50		4			x	x	x	x
Pcem					x			6		5	5	5			50		4			x	x	x	x
Pjeu					x			6		5	5	5			50		4			x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 29 : Seulement banque alimentaire, centre d'aide aux démunis.																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (échu) 0663-2016 (actif) 1365-2025 (actif)																		



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone HJ211

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Cser	Note 152				x			12		6	6	7			60					x	x	x	x
CtéI	Note 151				x			12		6	6	7			60					x	x	x	x
Iali					x			12		6	6	7			60					x	x	x	x
Iart					x			12		6	6	7			60					x	x	x	x
Ican					x			12		6	6	7			60					x	x	x	x
Ient					x			12		6	6	7			60					x	x	x	x
Imanu					x			12		6	6	7			60					x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 151 : Sauf les studios d'enregistrement ou de tournage et production cinématographique.																							
Note 152 : Seulement service de réparation, service d'entrepreneur tel que la construction et le paysagement et centre de location d'espaces pour entreposage.																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Industriel																		
Amendements					0663-2016 (échu) 0765-2018 (échu) 0663-2016 (actif) 0804-2018 (actif)																		



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone HJ22C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Cacco					x			6		4		6			70		Note 230		6	x	x	x	x
Cart					x			6		4		6			70		Note 230		6	x	x	x	x
Cdét					x			6		4		6			70		Note 230		6	x	x	x	x
Cpro					x			6		4		6			70		Note 230		6	x	x	x	x
Ctél					x			6		4		6			70		Note 230		6	x	x	x	x
Iart	Note 90				x			6		4		6			70		Note 230		6	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 90 : Sans entreposage extérieur.					Note 230 : Maximum 6 étages. Toute partie de bâtiment de 4 étages et plus doit être située à 10 m ou plus de l'emprise de rue.																		
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (échu) 0663-2016 (actif) 1365-2025 (actif)																		

Zone HJ23C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Cacco					x			12		6	6	7			70		Note 230			x	x	x	x
Cart					x			12		6	6	7			70		Note 230			x	x	x	x
Cbar	Note 92				x			12		6	6	7			70		Note 230			x	x	x	x
Cdét					x			12		6	6	7			70		Note 230			x	x	x	x
Cpro					x			12		6	6	7			70		Note 230			x	x	x	x
Créc					x			12		6	6	7			70		Note 230			x	x	x	x
Cresto					x			12		6	6	7			70		Note 230			x	x	x	x
Cser					x			12		6	6	7			70		Note 230			x	x	x	x
Ctél					x			12		6	6	7			70		Note 230			x	x	x	x
Iali	Note 95				x			12		6	6	7			70		Note 230			x	x	x	x
Iart	Note 177				x			12		6	6	7			70		Note 230			x	x	x	x
Ient					x			12		6	6	7			70		Note 230			x	x	x	x
Prel					x			12		6	6	7			70		Note 230			x	x	x	x

Notes	Notes	Notes
Note 177 : Un usage de la classe d'usages « Iart » peut dépasser la superficie maximale de 400 mètres carrés sans que la section atelier n'ait une superficie supérieure à 400 mètres carrés. Dans ce cas, la section atelier doit être physiquement délimitée de l'aire de plancher.	Note 230 : Maximum 6 étages. Toute partie de bâtiment de 4 étages et plus doit être située à 10 m ou plus de l'emprise de rue.	

Note 92 : Sauf bar et établissement dont l'activité principale est la danse tel que discothèque avec service de boissons alcoolisées, boîte de nuit.

Note 95 : Sauf les activités de production d'aliments pour animaux, de transformation de la viande, du poisson et l'équarissage.

Notes générales	
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »
Amendements	0663-2016 (échu) 0709-2017 (échu) 0798-2018 (échu) 0663-2016 (actif) 1365-2025 (actif)

Zone HJ24C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Cart					x			7,5		4	4	6	35	5			2		6	x	x	x	x
Cdét					x			7,5		4	4	6	35	5			2		6	x	x	x	x
CtéL					x			7,5		4	4	6	35	5			2		6	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales	Note 51 : Il doit être maintenu un espace d'au moins 3 m entre toute construction ou infrastructure et la limite d'un terrain riverain de la limite d'une zone « P » relative au corridor récréotouristique. Cet espace doit être aménagé avec du gazon, des végétaux ou un écran d'arbres. Cet espace libre peut toutefois servir à l'aménagement de traverses destinées à relier les terrains riverains de part et d'autre de la zone « P » visée par ce corridor récréotouristique.																						
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						



Zone HJ25R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation															Type de toiture			
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		Note 27			x			6		2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	Note 66
R2					x			6		2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	Note 66
R3					x			6		2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	Note 66
R4+	Note 13				x			6		2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	Note 66
Notes					Notes															Notes			
Note 13 : Maximum 4 logements. Note 27 : Seulement au sous-sol.																				Note 66 : Le toit plat est permis seulement si au moins 50 % de la superficie d'un bâtiment a au moins 2 étages ou une hauteur de 5,5 m.			
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone HJ26R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1					x			6		3	4	9			40		2		7	x	x	x	x
R2					x	x		6		3	4	9			40		2		7	x	x	x	x
R3					x			6		3	4	9			40		2		7	x	x	x	x
R4+	Note 16				x			6		3	4	9			40		2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 16 : Maximum 6 logements.																							
Notes générales	Note 51 : Il doit être maintenu un espace d'au moins 3 m entre toute construction ou infrastructure et la limite d'un terrain riverain de la limite d'une zone « P » relative au corridor récréotouristique. Cet espace doit être aménagé avec du gazon, des végétaux ou un écran d'arbres. Cet espace libre peut toutefois servir à l'aménagement de traverses destinées à relier les terrains riverains de part et d'autre de la zone « P » visée par ce corridor récréotouristique.																						
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						

Zone HJ27R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R4+	Note 1				x			7,5		4	4	9			40		4		7	x	x	x	Note 66
Rpri					x			7,5		4	4	9			40		4		7	x	x	x	Note 66
Notes					Notes														Notes				
Note 1 : 13 logements et plus.																			Note 66 : Le toit plat est permis seulement si au moins 50 % de la superficie d'un bâtiment a au moins 2 étages ou une hauteur de 5,5 m.				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone HK01R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture					
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat	
R1			x		x			7,5		2	4	8			40	2	3		7		x	x		
R2					x			7,5		2	4	8			40	2	3		7		x	x		
R3	Note 64				x			7,5		2	4	8			40	2	3		7		x	x		
Notes					Notes														Notes					
Note 64 : Le nombre maximal peut être augmenté de 1 par division d'un logement existant à l'entrée en vigueur du présent règlement si ce logement a une superficie d'au moins 100 m <sup>2</sup> .																								
Notes générales																								
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																			
Amendements					0663-2016 (actif)																			

Zone HK02P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Pjeu					x															x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone HK03R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation															Type de toiture			
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R2						x		7,5		4	4	13			40	2	3		7		x	x	x
R4+					x			7,5		4	4	13			40	2	3		7		x	x	x
Rmc					x			7,5		4	4	13			40	2	3		7		x	x	x
Rpri					x			7,5		4	4	13			40	2	3		7		x	x	x
Notes					Notes															Notes			
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone HK04R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1			x		x			7,5		2	4	8			40		2		7		x	x	
R2					x			7,5		2	4	8			40		2		7		x	x	
R3	Note 64				x			7,5		2	4	8			40		2		7		x	x	
Notes					Notes														Notes				
Note 64 : Le nombre maximal peut être augmenté de 1 par division d'un logement existant à l'entrée en vigueur du présent règlement si ce logement a une superficie d'au moins 100 m <sup>2</sup> .																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone HK05P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Czoo	Note 114				x			7,5		4	4	6	35	5			3		5	x	x	x	x
Pjeu					x			7,5		4	4	6	35	5			3		5	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 114 : Seulement terrain de golf et champ de pratique.																							
Notes générales																							
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						





Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone HK06R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R4+	Note 12				x			7,5		2	4	8			40	2	3		7		x	x	Note 66
Rpri	Note 227				x			7,5		2	4	8			40	2	3		7		x	x	Note 66
Notes					Notes														Notes				
Note 12 : Maximum 24 logements.																			Note 66 : Le toit plat est permis seulement si au moins 50 % de la superficie d'un bâtiment a au moins 2 étages ou une hauteur de 5,5 m.				
Note 227 : Seulement les centres de réinsertion sociale.																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif) 1320-2024 (actif)																		

Zone HK07C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation															Type de toiture			
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Cacco					x	x	x	2,5							100	2	Note 230		6	x	x	x	x
Cbar					x	x	x	2,5							100	2	Note 230		6	x	x	x	x
Cdét					x	x	x	2,5							100	2	Note 230		6	x	x	x	x
Chôt	Note 182				x	x	x	2,5							100	2	Note 230		6	x	x	x	x
Cpro					x	x	x	2,5							100	2	Note 230		6	x	x	x	x
Créc					x	x	x	2,5							100	2	Note 230		6	x	x	x	x
Crécup					x	x	x	2,5							100	2	Note 230		6	x	x	x	x
Cresto					x	x	x	2,5							100	2	Note 230		6	x	x	x	x
Ctél					x	x	x	2,5							100	2	Note 230		6	x	x	x	x
R4+	Note 5				x	x	x	2,5							100	2	Note 230		6	x	x	x	x
Rpri					x	x	x	2,5							100	2	Note 230		6	x	x	x	x
Notes					Notes															Notes			
Note 182 : Les résidences de tourisme sont autorisées à l'étage seulement.					Note 230 : Maximum 6 étages. Toute partie de bâtiment de 4 étages et plus doit être située à 10 m ou plus de l'emprise de rue.																		
Note 5 : Seulement à l'étage, pour les bâtiments adjacents à une rue.																							
Notes générales																							

Affichage

Groupe de zone : Centre-ville

Amendements

0663-2016 (échu)  
0681-2017 (échu)  
0847-2019 (échu)  
0927-2020 (échu)  
1173-2022 (échu)  
1298-2024 (échu)  
0663-2016 (actif)  
1365-2025 (actif)



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone HK08R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture					
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat	
R4+	Note 4				x			6		4	4	13			50	2	6		7			x	x	x
Rmc					x			6		4	4	13			50	2	6		7			x	x	x
Rpri					x			6		4	4	13			50	2	6		7			x	x	x
Notes					Notes														Notes					
Note 4 : 9 logements et plus.																								
Notes générales																								
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																			
Amendements					0663-2016 (échu) 0663-2016 (actif) 1365-2025 (actif)																			



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone HK09R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R2					x	x		5		2	4	6			50		6		7	x	x	x	x
R3					x			5		2	4	6			50		6		7	x	x	x	x
R4+	Note 16				x			5		2	4	6			50		6		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 16 : Maximum 6 logements.																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (échu) 1051-2021 (échu) 0663-2016 (actif) 1365-2025 (actif)																		

Zone HK10C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation															Type de toiture			
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Cacco					x			7,5		4	4	4			70	2	Note 230		6	x	x	x	x
Cart					x			7,5		4	4	4			70	2	Note 230		6	x	x	x	x
Cbar					x			7,5		4	4	4			70	2	Note 230		6	x	x	x	x
Cdét					x			7,5		4	4	4			70	2	Note 230		6	x	x	x	x
Chôt					x			7,5		4	4	4			70	2	Note 230		6	x	x	x	x
Cpro					x			7,5		4	4	4			70	2	Note 230		6	x	x	x	x
Créc					x			7,5		4	4	4			70	2	Note 230		6	x	x	x	x
Cresto					x			7,5		4	4	4			70	2	Note 230		6	x	x	x	x
CtéL					x			7,5		4	4	4			70	2	Note 230		6	x	x	x	x
Iali	Note 163				x			7,5		4	4	4			70	2	Note 230		6	x	x	x	x
Iart	Note 164				x			7,5		4	4	4			70	2	Note 230		6	x	x	x	x
R4+	Note 5				x			7,5		4	4	4			70	2	Note 230		6	x	x	x	x

Notes	Notes	Notes
<p>Note 163 : Seulement industrie de préparation des fruits et des légumes, industrie de produits de boulangerie et de pâtisserie et industrie de boissons avec ou sans alcool, sur une superficie maximale de 600 m<sup>2</sup>.</p> <p>Note 164 : Sauf atelier d'artisan de première transformation de métaux, atelier d'usinage et atelier d'artisan en usinage de produits métalliques.</p>	Note 230 : Maximum 6 étages. Toute partie de bâtiment de 4 étages et plus doit être située à 10 m ou plus de l'emprise de rue.	

Note 5 : Seulement à l'étage, pour les bâtiments adjacents à une rue.

Notes générales	
Affichage	Groupe de zone : Centre-ville
Amendements	0663-2016 (échu) 0721-2017 (échu) 1173-2022 (échu) 0663-2016 (actif) 1365-2025 (actif)

Zone HK11P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Cser	Note 74				x			9		5	5	9					1			x	x	x	x
Pcem					x			9		5	5	9					1			x	x	x	x
Pjeu					x			9		5	5	9					1			x	x	x	x
U	Note 65				x			3		0,6	0,6	0,6					1			x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 65 : Seulement le stationnement comme usage principal.																							
Note 74 : Seulement maison de services funéraires, columbarium, crématorium.																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		



Zone HK12R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R4+	Note 1				x			9		5	5	9			40		4		7	x	x	x	x
Rmc					x			9		5	5	9			40		4		7	x	x	x	x
Rpri					x			9		5	5	9			40		4		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 1 : 13 logements et plus.																							
Notes générales	Note 51 : Il doit être maintenu un espace d'au moins 3 m entre toute construction ou infrastructure et la limite d'un terrain riverain de la limite d'une zone « P » relative au corridor récréotouristique. Cet espace doit être aménagé avec du gazon, des végétaux ou un écran d'arbres. Cet espace libre peut toutefois servir à l'aménagement de traverses destinées à relier les terrains riverains de part et d'autre de la zone « P » visée par ce corridor récréotouristique.																						
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						

Zone HK13P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture					
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat	
Pjeu					x																x	x	x	x
U	Note 65				x			3		0,6	0,6	0,6					1			x	x	x	x	
Notes					Notes														Notes					
Note 65 : Seulement le stationnement comme usage principal.																								
Notes générales																								
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																							
Amendements	0663-2016 (actif)																							

Zone HK14R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1			x		x			7,5		2	4	8			40		2		7		x	x	Note 66
R2					x			7,5		2	4	8			40		2		7		x	x	Note 66
R3	Note 64				x			7,5		2	4	8			40		2		7		x	x	Note 66
Notes					Notes														Notes				
Note 64 : Le nombre maximal peut être augmenté de 1 par division d'un logement existant à l'entrée en vigueur du présent règlement si ce logement a une superficie d'au moins 100 m <sup>2</sup> .																			Note 66 : Le toit plat est permis seulement si au moins 50 % de la superficie d'un bâtiment a au moins 2 étages ou une hauteur de 5,5 m.				
Notes générales		Note 51 : Il doit être maintenu un espace d'au moins 3 m entre toute construction ou infrastructure et la limite d'un terrain riverain de la limite d'une zone « P » relative au corridor récréotouristique. Cet espace doit être aménagé avec du gazon, des végétaux ou un écran d'arbres. Cet espace libre peut toutefois servir à l'aménagement de traverses destinées à relier les terrains riverains de part et d'autre de la zone « P » visée par ce corridor récréotouristique.																					
Affichage		Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																					
Amendements		0663-2016 (actif)																					

Zone HK15P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture					
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat	
Pjeu					x																x	x	x	x
U	Note 65				x			3		0,6	0,6	0,6					1			x	x	x	x	
Notes					Notes														Notes					
Note 65 : Seulement le stationnement comme usage principal.																								
Notes générales		Note 51 : Il doit être maintenu un espace d'au moins 3 m entre toute construction ou infrastructure et la limite d'un terrain riverain de la limite d'une zone « P » relative au corridor récréotouristique. Cet espace doit être aménagé avec du gazon, des végétaux ou un écran d'arbres. Cet espace libre peut toutefois servir à l'aménagement de traverses destinées à relier les terrains riverains de part et d'autre de la zone « P » visée par ce corridor récréotouristique.																						
Affichage		Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements		0663-2016 (actif)																						

Zone HL01P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Pcem					x			12		5	5	9								x	x	x	x
Pjeu					x			12		5	5	9								x	x	x	x
Prel					x			12		5	5	9								x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone HL02R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1			x		x			6		2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	Note 66
Notes					Notes														Notes				
																			Note 66 : Le toit plat est permis seulement si au moins 50 % de la superficie d'un bâtiment a au moins 2 étages ou une hauteur de 5,5 m.				
Notes générales																							
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						

Zone HL03P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Pcem					x			9		5	5	9					3			x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone HL04C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture					
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat	
Cacco					x			6	10	2	4	6	35	5			2		5		x	x		
Cdét					x			6	10	2	4	6	35	5			2		5		x	x		
Chôt	Note 28				x			6	10	2	4	6	35	5			2		5		x	x		
Cpro					x			6	10	2	4	6	35	5			2		5		x	x		
Cresto					x			6	10	2	4	6	35	5			2		5		x	x		
R1					x			6	10	2	4	6	35	5			2		5		x	x		
R2					x			6	10	2	4	6	35	5			2		5		x	x		
R3					x			6	10	2	4	6	35	5			2		5		x	x		
R4+	Note 16				x			6	10	2	4	6	35	5			2		5		x	x		
Notes					Notes														Notes					
Note 16 : Maximum 6 logements.																								
Note 28 : Seulement auberge, gîte touristique.																								
Notes générales		Note 109 : Superficie maximale des bâtiments principaux sur un même terrain: 300 m².																						
Affichage		Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements		0663-2016 (échu) 0663-2016 (actif)																						



Zone HL05R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Chôt					x			5		2	4	8			40	2	3		7	x	x	x	x
R1			x		x			5		2	4	8			40	2	3		7	x	x	x	x
R2					x	x		5		2	4	8			40	2	3		7	x	x	x	x
R3					x			5		2	4	8			40	2	3		7	x	x	x	x
R4+					x			5		2	4	8			40	2	3		7	x	x	x	x
Rpri					x			5		2	4	8			40	2	3		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone HL06C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Cdét					x			7,5		6		6	35	5			2	8	6	x	x	x	x
Chôt					x			7,5		6		6	35	5			2	8	6	x	x	x	x
Cpro					x			7,5		6		6	35	5			2	8	6	x	x	x	x
Cresto					x			7,5		6		6	35	5			2	8	6	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales		<p>Note 51 : Il doit être maintenu un espace d'au moins 3 m entre toute construction ou infrastructure et la limite d'un terrain riverain de la limite d'une zone « P » relative au corridor récréotouristique. Cet espace doit être aménagé avec du gazon, des végétaux ou un écran d'arbres. Cet espace libre peut toutefois servir à l'aménagement de traverses destinées à relier les terrains riverains de part et d'autre de la zone « P » visée par ce corridor récréotouristique.</p> <p>Note 154 : La hauteur maximale du bâtiment principal et du bâtiment accessoire se calcule à partir du milieu de l'emprise de la rue Denison Est en face du terrain concerné.</p>																					
Affichage		Groupe de zone : Artère commerciale																					
Amendements		0663-2016 (actif)																					



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone HL07C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture					
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat	
Cacco					x			3		6		6	35	5			2	8	6	x	x	x	x	
Cdét					x			3		6		6	35	5			2	8	6	x	x	x	x	
Chôt					x			3		6		6	35	5			2	8	6	x	x	x	x	
Cpro					x			3		6		6	35	5			2	8	6	x	x	x	x	
Cresto					x			3		6		6	35	5			2	8	6	x	x	x	x	
R4+					x			3		6		6	35	5			2	8	6	x	x	x	x	
Rpri					x			3		6		6	35	5			2	8	6	x	x	x	x	
Notes					Notes														Notes					
Notes générales																								
Affichage		Groupe de zone : Artère commerciale																						
Amendements		0663-2016 (échu) 0663-2016 (actif) 1116-2022 (actif)																						

Zone HL08R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1					x			7,5		2	3,7	6			40	2	2		7		x	x	
Notes					Notes														Notes				
Notes générales					<p>Note 116 : Tout projet de construction, de transformation, d'agrandissement ou d'addition de bâtiment doit respecter, en plus des diverses normes applicables, les normes suivantes quant à l'apparence des bâtiments: Les matériaux de parement extérieur doivent être choisis parmi les suivants: a) les clins posés horizontalement seulement et dont le pureau a une hauteur maximale de 10,16 cm; b) la maçonnerie telle la pierre ou la brique. La brique ne doit pas être vernissée et les joints doivent être encavés; c) les blocs de béton sont strictement prohibés. b) la maçonnerie telle la pierre ou la brique. La brique ne doit pas être vernissée et les joints doivent être encavés; c) les blocs de béton sont strictement prohibés.</p> <p>Note 77 : Maximum de 2 matériaux de revêtement extérieur.</p>																		
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone HL09P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Pjeu					x			9		5	5	9								x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone HL10R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1					x			6		2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	Note 66
Notes					Notes														Notes				
																			Note 66 : Le toit plat est permis seulement si au moins 50 % de la superficie d'un bâtiment a au moins 2 étages ou une hauteur de 5,5 m.				
Notes générales																							
Affichage		Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																					
Amendements		0663-2016 (actif)																					

Zone HL11R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation															Type de toiture			
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1					x			7		2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	Note 66
Notes					Notes															Notes			
																				Note 66 : Le toit plat est permis seulement si au moins 50 % de la superficie d'un bâtiment a au moins 2 étages ou une hauteur de 5,5 m.			
Notes générales																							
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone HL12C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Cacco					x			9		6		6	35	5			2	8	6	x	x	x	x
Cdét	Note 213				x			9		6		6	35	5			2	8	6	x	x	x	x
Chôt					x			9		6		6	35	5			2	8	6	x	x	x	x
Cpro					x			9		6		6	35	5			2	8	6	x	x	x	x
Créc					x			9		6		6	35	5			2	8	6	x	x	x	x
Cresto					x			9		6		6	35	5			2	8	6	x	x	x	x
R4+					x			9		6		6	35	5			2	8	6	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 213 : Sauf vente au détail de type variété de marchandises à prix d'escompte et marchandises d'occasion, vente au détail de tondeuses, de souffleuses et leurs accessoires, vente au détail d'antiquités et de marchandises d'occasion, vente au détail de combustibles incluant le bois de chauffage, l'exception de la vente de mazout et de gaz sous pression et établissement de regrattier.																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Artère commerciale																		
Amendements					0663-2016 (échu) 1003-2021 (échu) 1116-2022 (échu) 0663-2016 (actif) 1116-2022 (actif) 1234-2023 (actif)																		



Zone HL13C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture					
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat	
Cacco					x			9		6		6	35	5			2	8	6	x	x	x	x	
Cdét					x			9		6		6	35	5			2	8	6	x	x	x	x	
Cess					x			9		6		6	35	5			2	8	6	x	x	x	x	
Chôt					x			9		6		6	35	5			2	8	6	x	x	x	x	
Cpro					x			9		6		6	35	5			2	8	6	x	x	x	x	
Créc					x			9		6		6	35	5			2	8	6	x	x	x	x	
Cresto					x			9		6		6	35	5			2	8	6	x	x	x	x	
Notes					Notes														Notes					
Notes générales		Note 51 : Il doit être maintenu un espace d'au moins 3 m entre toute construction ou infrastructure et la limite d'un terrain riverain de la limite d'une zone « P » relative au corridor récréotouristique. Cet espace doit être aménagé avec du gazon, des végétaux ou un écran d'arbres. Cet espace libre peut toutefois servir à l'aménagement de traverses destinées à relier les terrains riverains de part et d'autre de la zone « P » visée par ce corridor récréotouristique.																						
Affichage		Groupe de zone : Artère commerciale																						
Amendements		0663-2016 (échu) 0663-2016 (actif) 1116-2022 (actif)																						

Zone HL14R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Chôt					x			7,5		4	4	13			40	2	2	8	7		x	x	
Cpro					x			7,5		4	4	13			40	2	2	8	7		x	x	
R4+	Note 59				x			7,5		4	4	13			40	2	2	8	7		x	x	
Rmc	Note 59				x			7,5		4	4	13			40	2	2	8	7		x	x	
Rpri	Note 59				x			7,5		4	4	13			40	2	2	8	7		x	x	
Notes					Notes														Notes				
Note 59 : Le changement d'un usage résidentiel à un usage non résidentiel est prohibé.																							
Notes générales		Note 51 : Il doit être maintenu un espace d'au moins 3 m entre toute construction ou infrastructure et la limite d'un terrain riverain de la limite d'une zone « P » relative au corridor récréotouristique. Cet espace doit être aménagé avec du gazon, des végétaux ou un écran d'arbres. Cet espace libre peut toutefois servir à l'aménagement de traverses destinées à relier les terrains riverains de part et d'autre de la zone « P » visée par ce corridor récréotouristique.																					
Affichage		Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																					
Amendements		0663-2016 (échu) 0663-2016 (actif) 1116-2022 (actif)																					

Zone HL15P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Cbar	Note 86				x			9		3	3	6					2			x	x	x	x
Cdét	Note 127				x			9		3	3	6					2			x	x	x	x
Cpro					x			9		3	3	6					2			x	x	x	x
Cresto	Note 35				x			9		3	3	6					2			x	x	x	x
Czoo	Note 54				x			9		3	3	6					2			x	x	x	x
Pcem					x			9		3	3	6					2			x	x	x	x
Pjeu					x			9		3	3	6					2			x	x	x	x
R1			x		x			9		3	3	6					2			x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
<p>Note 127 : Seulement vente de produits en lien avec les activités de la ferme patrimoniale éducative et vente de sapins de Noël.</p> <p>Note 35 : Seulement casse-croûte, établissement où l'on prépare et vend des mets pour emporter et vente de produits alimentaires en lien avec les activités de la ferme patrimoniale éducative.</p> <p>Note 54 : Seulement garde d'animaux et culture de végétaux en lien avec les activités de la ferme patrimoniale éducative, parc d'exposition extérieur, centre d'interprétation de la nature ou du patrimoine, camp de jour, aire de repos, base de plein air.</p> <p>Note 86 : Seulement salle de réception.</p>																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		



Zone HM01R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture					
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat	
R1			x		x			7,5		2	3,7	6			40		2		7		x	x		
Notes					Notes														Notes					
Notes générales		Note 51 : Il doit être maintenu un espace d'au moins 3 m entre toute construction ou infrastructure et la limite d'un terrain riverain de la limite d'une zone « P » relative au corridor récréotouristique. Cet espace doit être aménagé avec du gazon, des végétaux ou un écran d'arbres. Cet espace libre peut toutefois servir à l'aménagement de traverses destinées à relier les terrains riverains de part et d'autre de la zone « P » visée par ce corridor récréotouristique.																						
Affichage		Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements		0663-2016 (actif)																						

Zone HM02R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation															Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat	
R1			x		x			7,5		2	3,7	6			40		2		7		x	x		
Notes					Notes															Notes				
Notes générales		Note 51 : Il doit être maintenu un espace d'au moins 3 m entre toute construction ou infrastructure et la limite d'un terrain riverain de la limite d'une zone « P » relative au corridor récréotouristique. Cet espace doit être aménagé avec du gazon, des végétaux ou un écran d'arbres. Cet espace libre peut toutefois servir à l'aménagement de traverses destinées à relier les terrains riverains de part et d'autre de la zone « P » visée par ce corridor récréotouristique.																						
Affichage		Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements		0663-2016 (actif)																						



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone HM03R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R4+	Note 4				x			5		6	6	13			40	2	Note 63		7		x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 4 : 9 logements et plus.					Note 63 : 4 étages maximum. Le nombre d'étages maximal peut être augmenté à 8 étages pour tout bâtiment situé à plus de 40 m des zones résidentielles contiguës HM02R et HM04R. La hauteur des bâtiments est limitée à 33 m par rapport au niveau de la rue de la Lobélie soit l'élévation géodésique 122 m.																		
Notes générales		Note 51 : Il doit être maintenu un espace d'au moins 3 m entre toute construction ou infrastructure et la limite d'un terrain riverain de la limite d'une zone « P » relative au corridor récréotouristique. Cet espace doit être aménagé avec du gazon, des végétaux ou un écran d'arbres. Cet espace libre peut toutefois servir à l'aménagement de traverses destinées à relier les terrains riverains de part et d'autre de la zone « P » visée par ce corridor récréotouristique.																					
Affichage		Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																					
Amendements		0663-2016 (échu) 0663-2016 (actif) 0847-2019 (actif)																					

Zone HM04R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1					x			7,5	12	2	3,7	6			40		2		7		x	x	
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		



Zone HM05R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R2						x		9		4	4	9			40		2		7		x	x	x
R3					x	x		9		4	4	9			40		2		7		x	x	x
R4+	Note 7				x			9		4	4	9			40		2		7		x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 7 : Maximum 10 logements.																							
Notes générales																							
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						

Zone HM06R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture					
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat	
R2						x		9		4	4	13			40	2	3		7		x	x		
R4+	Note 8				x			9		4	4	13			40	2	3		7		x	x		
Notes					Notes														Notes					
Note 8 : Maximum 12 logements.																								
Notes générales																								
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																							
Amendements	0663-2016 (actif)																							



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone HM07C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture					
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat	
Cacco					x			9		6		6	35	5			2	8	6	x	x	x	x	
Cdét					x			9		6		6	35	5			2	8	6	x	x	x	x	
Chôt					x			9		6		6	35	5			2	8	6	x	x	x	x	
Cpro					x			9		6		6	35	5			2	8	6	x	x	x	x	
Cresto					x			9		6		6	35	5			2	8	6	x	x	x	x	
Notes					Notes														Notes					
Notes générales																								
Affichage		Groupe de zone : Artère commerciale																						
Amendements		0663-2016 (échu) 0663-2016 (actif) 1116-2022 (actif)																						

Zone HM08R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture					
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat	
R1					x	x		7,5	12	2	3,7	6			40		2		7		x	x		
R2					x			7,5	12	2	3,7	6			40		2		7		x	x		
Notes					Notes														Notes					
Notes générales																								
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																			
Amendements					0663-2016 (actif)																			

Zone HM09R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture					
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat	
R1						x		7,5	12	2	4	8			40		2		7		x	x		
R2					x			7,5	12	2	4	8			40		2		7		x	x		
R3					x			7,5	12	2	4	8			40		2		7		x	x		
Notes					Notes														Notes					
Notes générales																								
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																			
Amendements					0663-2016 (actif)																			

Zone HM10R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture					
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat	
R2						x		9		4	4	9			40		3		7		x	x		
R3					x	x		9		4	4	9			40		3		7		x	x		
R4+	Note 8				x			9		4	4	9			40		3		7		x	x		
Notes					Notes														Notes					
Note 8 : Maximum 12 logements.																								
Notes générales																								
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																			
Amendements					0663-2016 (actif)																			

Zone HM11P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Prel					x			12		5	5	9								x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Artère commerciale																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone HM12P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Pjeu					x			9		5	5	9								x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		



Zone HM13P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Pjeu					x			9		5	5	9								x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone HM14R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1					x			7,5		2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone HM15R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation															Type de toiture			
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1					x	x		7,5		2	3,7	6			40		2		7		x	x	
Notes					Notes															Notes			
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone HM16R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1					x			9		2	3,7	10			40		2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone HM17C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Cacco					x			10		6		6	35	5			2	8	6	x	x	x	x
Cdét					x			10		6		6	35	5			2	8	6	x	x	x	x
Cess					x			10		6		6	35	5			2	8	6	x	x	x	x
Cpro					x			10		6		6	35	5			2	8	6	x	x	x	x
Créc					x			10		6		6	35	5			2	8	6	x	x	x	x
Crécup					x			10		6		6	35	5			2	8	6	x	x	x	x
Cresto					x			10		6		6	35	5			2	8	6	x	x	x	x
Ctél					x			10		6		6	35	5			2	8	6	x	x	x	x
Rpri					x			10		6		6	35	5			2	8	6	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage		Groupe de zone : Artère commerciale																					
Amendements		0663-2016 (échu) 0663-2016 (actif) 1116-2022 (actif) 1298-2024 (actif)																					

Zone HM18C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture					
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat	
Cacco					x			10		6	6	13			40	2	2	8	7		x	x	x	
Chôt					x			10		6	6	13			40	2	2	8	7		x	x	x	
Cpro					x			10		6	6	13			40	2	2	8	7		x	x	x	
Pcem					x			10		6	6	13			40	2	2	8	7		x	x	x	
R4+	Note 4				x			10		6	6	13			40	2	2	8	7		x	x	x	
Rmc					x			10		6	6	13			40	2	2	8	7		x	x	x	
Rpri					x			10		6	6	13			40	2	2	8	7		x	x	x	
Notes					Notes														Notes					
Note 4 : 9 logements et plus.																								
Notes générales		Note 51 : Il doit être maintenu un espace d'au moins 3 m entre toute construction ou infrastructure et la limite d'un terrain riverain de la limite d'une zone « P » relative au corridor récréotouristique. Cet espace doit être aménagé avec du gazon, des végétaux ou un écran d'arbres. Cet espace libre peut toutefois servir à l'aménagement de traverses destinées à relier les terrains riverains de part et d'autre de la zone « P » visée par ce corridor récréotouristique.																						
Affichage		Groupe de zone : Artère commerciale																						
Amendements		0663-2016 (échu) 0663-2016 (actif) 1116-2022 (actif)																						

Zone HM19P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Pjeu					x			9		5	5	9								x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone HN01R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1					x			7,5	12	2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	Note 66
R2					x			7,5	12	2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	Note 66
Notes					Notes														Notes				
																			Note 66 : Le toit plat est permis seulement si au moins 50 % de la superficie d'un bâtiment a au moins 2 étages ou une hauteur de 5,5 m.				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		



Zone HN02R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1					x			7,5	12	2	3,7	6			40		1		7	x	x	x	
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone HN03R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation															Type de toiture			
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1					x	x		7,5		2	4	6			40	2	2		7	x	x	x	Note 66
R2					x			7,5		2	4	6			40	2	2		7	x	x	x	Note 66
R3					x			7,5		2	4	6			40	2	2		7	x	x	x	Note 66
Notes					Notes															Notes			
																				Note 66 : Le toit plat est permis seulement si au moins 50 % de la superficie d'un bâtiment a au moins 2 étages ou une hauteur de 5,5 m.			
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone HN04R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1					x			7,5	12	2	3,7	6			40		2		7		x	x	
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone HN05R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation															Type de toiture			
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1						x		7,5	12	2	3,7	6			40	2	2		7		x	x	
Notes					Notes															Notes			
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone HN06R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation															Type de toiture			
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1					x	x		7,5	12	2	3,7	6			40		2		7		x	x	
Notes					Notes															Notes			
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone HN07R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Pcem	Note 83, Note 37				x			7,5		2	3,7	6			40		3		7	x	x	x	x
R1					x	x		7,5		2	3,7	6			40		3		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 37 : Sauf centre de désintoxication, centre de réhabilitation, centre de réinsertion sociale.																							
Note 83 : Seulement résidence hospitalière, hospice.																							
Notes générales																							
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						

Zone HN08P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Pjeu					x			9		5	5	9								x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone HN09R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture					
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat	
Pcem	Note 83, Note 37				x			7,5		4	4	6			40	2	3		7		x	x		
R1							x	7,5		4	4	6			40	2	3		7		x	x		
R3					x			7,5		4	4	6			40	2	3		7		x	x		
R4+	Note 17				x			7,5		4	4	6			40	2	3		7		x	x		
Notes					Notes														Notes					
Note 17 : Maximum 8 logements.																								
Note 37 : Sauf centre de désintoxication, centre de réhabilitation, centre de réinsertion sociale.																								
Note 83 : Seulement résidence hospitalière, hospice.																								
Notes générales																								
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																			
Amendements					0663-2016 (actif)																			



Zone HN10R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1						x	x	7,5		2	4	6			40		2		7	x	x	x	x
R2					x	x		7,5		2	4	6			40		2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone HN11R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation															Type de toiture			
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1					x	x	x	7,5		2	3,7	6			40		3		7		x	x	Note 67
R2					x			7,5		2	3,7	6			40		3		7		x	x	Note 67
R3					x			7,5		2	3,7	6			40		3		7		x	x	Note 67
R4+	Note 16				x			7,5		2	3,7	6			40		3		7		x	x	Note 67
Notes					Notes															Notes			
Note 16 : Maximum 6 logements.																				Note 67 : Le toit plat est permis sur un maximum de 30 % de la superficie de la toiture.			
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (échu) 0663-2016 (actif) 0956-2020 (actif)																		

Zone HN12R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1					x	x		7,5		2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	x
R2					x	x		7,5		2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	x
R3					x			7,5		2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone HN13R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation															Type de toiture			
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1					x	x		7		2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	x
Notes					Notes															Notes			
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone HN14R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R2					x			7,5		2	3,7	6			40	2	2		7	x	x	x	Note 66
R4+	Note 13				x			7,5		2	3,7	6			40	2	2		7	x	x	x	Note 66
Notes					Notes														Notes				
Note 13 : Maximum 4 logements.																			Note 66 : Le toit plat est permis seulement si au moins 50 % de la superficie d'un bâtiment a au moins 2 étages ou une hauteur de 5,5 m.				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone HN15R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1					x			7,5		2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone HN16R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R2					x	x		7,5		3	4	6			40	2	2		7	x	x	x	Note 66
R3					x	x		7,5		3	4	6			40	2	2		7	x	x	x	Note 66
R4+	Note 16				x			7,5		3	4	6			40	2	2		7	x	x	x	Note 66
Notes					Notes														Notes				
Note 16 : Maximum 6 logements.																			Note 66 : Le toit plat est permis seulement si au moins 50 % de la superficie d'un bâtiment a au moins 2 étages ou une hauteur de 5,5 m.				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone HN17R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation															Type de toiture			
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1					x	x		7		2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	x
Notes					Notes															Notes			
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		



Zone HN18P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Pjeu					x			9		5	5	9								x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone HN19R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R2					x			9		4	4	6			40		2		7	x	x	x	x
R3					x			9		4	4	6			40		2		7	x	x	x	x
R4+	Note 17				x			9		4	4	6			40		2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 17 : Maximum 8 logements.																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone HN20R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1					x		x	7,5		2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	x
R2					x			7,5		2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	x
R3					x			7,5		2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone HN21R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1					x	x	x	7,5		2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	x
R2					x			7,5		2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	x
R3					x			7,5		2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone HN22R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1						x		7,5		2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	x
R2					x			7,5		2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone HN23R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1					x	x	x	7,5		2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	x
R2					x			7,5		2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	x
R3					x			7,5		2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone HN24R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1						x		7,5		2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	x
R2					x			7,5		2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone HN25R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1						x		7,5		2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	x
R2					x			7,5		2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						



Zone HN26R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R3					x			9		4	4	6			40		3		7	x	x	x	x
R4+	Note 17				x			9		4	4	6			40		3		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 17 : Maximum 8 logements.																							
Notes générales																							
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						

Zone HN27P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Pjeu					x			9		5	5	9					1			x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone HN28P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Pjeu					x			9		5	5	9					1			x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone HN29R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture					
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat	
R1					x	x		7,5	12	2	3,7	6			40		3		7			x	x	
R2					x			7,5	12	2	3,7	6			40		3		7			x	x	
R3					x			7,5	12	2	3,7	6			40		3		7			x	x	
R4+	Note 233				x			7,5	12	2	3,7	6			40		3		7			x	x	
Notes					Notes														Notes					
Note 233 : Maximum 16 logements.					Note 234 : La marge latérale et la marge arrière adjacente à la zone HN06R devront respecter une distance minimale de 25 m.																			
Notes générales																								
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																			
Amendements					1360-2024 (actif)																			

Zone HO01R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1					x			7,5	12	2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	Note 66
Notes					Notes														Notes				
																			Note 66 : Le toit plat est permis seulement si au moins 50 % de la superficie d'un bâtiment a au moins 2 étages ou une hauteur de 5,5 m.				
Notes générales		Note 51 : Il doit être maintenu un espace d'au moins 3 m entre toute construction ou infrastructure et la limite d'un terrain riverain de la limite d'une zone « P » relative au corridor récréotouristique. Cet espace doit être aménagé avec du gazon, des végétaux ou un écran d'arbres. Cet espace libre peut toutefois servir à l'aménagement de traverses destinées à relier les terrains riverains de part et d'autre de la zone « P » visée par ce corridor récréotouristique.																					
Affichage		Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																					
Amendements		0663-2016 (actif)																					

Zone HO02A

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Aéle					x			12		3	4	10					3			x	x	x	x
Asol					x			12		3	4	10					3			x	x	x	x
Pjeu					x			12		3	4	10					3			x	x	x	x
R1		x	x	x	x			11		2	4	6			20		2			x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales	Note 51 : Il doit être maintenu un espace d'au moins 3 m entre toute construction ou infrastructure et la limite d'un terrain riverain de la limite d'une zone « P » relative au corridor récréotouristique. Cet espace doit être aménagé avec du gazon, des végétaux ou un écran d'arbres. Cet espace libre peut toutefois servir à l'aménagement de traverses destinées à relier les terrains riverains de part et d'autre de la zone « P » visée par ce corridor récréotouristique.																						
Affichage	Groupe de zone : Agricole																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						

Zone HO03C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Cacco					x			12		4	4	6	35	5			2		5	x	x	x	x
Cart					x			12		4	4	6	35	5			2		5	x	x	x	x
Cdét					x			12		4	4	6	35	5			2		5	x	x	x	x
Cess					x			12		4	4	6	35	5			2		5	x	x	x	x
Cpro					x			12		4	4	6	35	5			2		5	x	x	x	x
Cresto					x			12		4	4	6	35	5			2		5	x	x	x	x
Cvéh					x			12		4	4	6	35	5			2		5	x	x	x	x
R1					x			12		4	4	6	35	5			2		5	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales		Note 111 : Superficie maximale des bâtiments principaux sur un même terrain: 800 m².																					
Affichage		Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																					
Amendements		0663-2016 (actif)																					

Zone HO04P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Pjeu					x															x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		



Zone HO05R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1					x			7,5		2	3,7	10			40		2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone HO06P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Prel					x			6		3	3	9					2			x	x	x	x
R1					x			6		3	3	9					2			x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone HO07R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture					
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat	
R1						x	x	7,5		2	4	6			40		2		7		x	x		
R2					x			7,5		2	4	6			40		2		7		x	x		
R3					x			7,5		2	4	6			40		2		7		x	x		
Notes					Notes														Notes					
Notes générales																								
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																			
Amendements					0663-2016 (actif)																			

Zone HO08R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R2					x			7,5		3	4	6			40		3		7		x	x	
R3					x			7,5		3	4	6			40		3		7		x	x	
R4+					x			7,5		3	4	6			40		3		7		x	x	
Notes					Notes														Notes				
Notes générales		Note 51 : Il doit être maintenu un espace d'au moins 3 m entre toute construction ou infrastructure et la limite d'un terrain riverain de la limite d'une zone « P » relative au corridor récréotouristique. Cet espace doit être aménagé avec du gazon, des végétaux ou un écran d'arbres. Cet espace libre peut toutefois servir à l'aménagement de traverses destinées à relier les terrains riverains de part et d'autre de la zone « P » visée par ce corridor récréotouristique.																					
Affichage		Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																					
Amendements		0663-2016 (actif)																					

Zone HO09R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture					
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat	
R1					x	x	x	7,5		2	3,7	6			40		2		7		x	x		
R2					x			7,5		2	3,7	6			40		2		7		x	x		
Notes					Notes														Notes					
Notes générales																								
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																							
Amendements	0663-2016 (actif)																							

Zone HO10P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Pjeu					x			9		5	5	9								x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales		Note 51 : Il doit être maintenu un espace d'au moins 3 m entre toute construction ou infrastructure et la limite d'un terrain riverain de la limite d'une zone « P » relative au corridor récréotouristique. Cet espace doit être aménagé avec du gazon, des végétaux ou un écran d'arbres. Cet espace libre peut toutefois servir à l'aménagement de traverses destinées à relier les terrains riverains de part et d'autre de la zone « P » visée par ce corridor récréotouristique.																					
Affichage		Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																					
Amendements		0663-2016 (actif)																					



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone HO11R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1						x	x	7,5		2	4	6			40		3		7	x	x	x	x
R2					x			7,5		2	4	6			40		3		7	x	x	x	x
R3					x			7,5		2	4	6			40		3		7	x	x	x	x
R4+	Note 15				x			7,5		2	4	6			40		3		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 15 : Maximum 5 logements.																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					1221-2023 (actif)																		



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone HO12R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1					x	x		7,5		2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	x
R2					x			7,5		2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					1347-2024 (actif)																		



Zone ID01A

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Aéle					x			12		10	10	10					3			x	x	x	x
Apor					x			12		10	10	10					3			x	x	x	x
Asol					x			12		10	10	10					3			x	x	x	x
R1		x	x	x	x			11		2	4	6			20		2			x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales	Note 51 : Il doit être maintenu un espace d'au moins 3 m entre toute construction ou infrastructure et la limite d'un terrain riverain de la limite d'une zone « P » relative au corridor récréotouristique. Cet espace doit être aménagé avec du gazon, des végétaux ou un écran d'arbres. Cet espace libre peut toutefois servir à l'aménagement de traverses destinées à relier les terrains riverains de part et d'autre de la zone « P » visée par ce corridor récréotouristique.																						
Affichage	Groupe de zone : Agricole																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						

Zone IE01A

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Aéle					x			12		10	10	10					3			x	x	x	x
Asol					x			12		10	10	10					3			x	x	x	x
R1		x	x	x	x			11		2	4	6			20		2			x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Agricole																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone IF01R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		x			x			11		2	4	6	20				2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone IF02P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Pjeu					x															x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone IG011

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture					
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat	
Iali					x			12		6	6	7			60					x	x	x	x	
Iart					x			12		6	6	7			60					x	x	x	x	
Ican					x			12		6	6	7			60					x	x	x	x	
Ichim					x			12		6	6	7			60					x	x	x	x	
Ient					x			12		6	6	7			60					x	x	x	x	
Imanu					x			12		6	6	7			60					x	x	x	x	
Notes					Notes														Notes					
Notes générales																								
Affichage		Groupe de zone : Industriel																						
Amendements		0663-2016 (échu) 0765-2018 (échu) 0663-2016 (actif) 0804-2018 (actif)																						

Zone IG021

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture					
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat	
Iali					x			12		6	6	10			60					x	x	x	x	
Iart					x			12		6	6	10			60					x	x	x	x	
Ichim					x			12		6	6	10			60					x	x	x	x	
Ient					x			12		6	6	10			60					x	x	x	x	
Imanu					x			12		6	6	10			60					x	x	x	x	
Pcem	Note 222				x			12		6	6	10			60					x	x	x	x	
Notes					Notes														Notes					
Note 222 : Seulement les établissements d'enseignement en lien avec les métiers industriels et les métiers de la construction.																								
Notes générales		Note 51 : Il doit être maintenu un espace d'au moins 3 m entre toute construction ou infrastructure et la limite d'un terrain riverain de la limite d'une zone « P » relative au corridor récréotouristique. Cet espace doit être aménagé avec du gazon, des végétaux ou un écran d'arbres. Cet espace libre peut toutefois servir à l'aménagement de traverses destinées à relier les terrains riverains de part et d'autre de la zone « P » visée par ce corridor récréotouristique.																						
Affichage		Groupe de zone : Industriel																						
Amendements		0663-2016 (échu) 0663-2016 (actif) 0804-2018 (actif) 1293-2024 (actif)																						



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone IG03I

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Iali					x			12		6	6	10			60					x	x	x	x
Iart					x			12		6	6	10			60					x	x	x	x
Ican					x			12		6	6	10			60					x	x	x	x
Ichim					x			12		6	6	10			60					x	x	x	x
Ient					x			12		6	6	10			60					x	x	x	x
Imanu					x			12		6	6	10			60					x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales		Note 51 : Il doit être maintenu un espace d'au moins 3 m entre toute construction ou infrastructure et la limite d'un terrain riverain de la limite d'une zone « P » relative au corridor récréotouristique. Cet espace doit être aménagé avec du gazon, des végétaux ou un écran d'arbres. Cet espace libre peut toutefois servir à l'aménagement de traverses destinées à relier les terrains riverains de part et d'autre de la zone « P » visée par ce corridor récréotouristique.																					
Affichage		Groupe de zone : Industriel																					
Amendements		0663-2016 (échu) 0765-2018 (échu) 0663-2016 (actif) 0804-2018 (actif)																					



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone IG04I

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture					
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat	
Iali					x			12		6	6	10			60					x	x	x	x	
Iart					x			12		6	6	10			60					x	x	x	x	
Ican					x			12		6	6	10			60					x	x	x	x	
Ichim					x			12		6	6	10			60					x	x	x	x	
Ient					x			12		6	6	10			60					x	x	x	x	
Imanu					x			12		6	6	10			60					x	x	x	x	
Iprim	Note 81				x			12		6	6	10			60					x	x	x	x	
Notes					Notes														Notes					
Note 81 : Seulement récupération et triage de matières résiduelles (écocentre).																								
Notes générales		Note 51 : Il doit être maintenu un espace d'au moins 3 m entre toute construction ou infrastructure et la limite d'un terrain riverain de la limite d'une zone « P » relative au corridor récréotouristique. Cet espace doit être aménagé avec du gazon, des végétaux ou un écran d'arbres. Cet espace libre peut toutefois servir à l'aménagement de traverses destinées à relier les terrains riverains de part et d'autre de la zone « P » visée par ce corridor récréotouristique.																						
Affichage		Groupe de zone : Industriel																						
Amendements		0663-2016 (échu) 0765-2018 (échu) 0663-2016 (actif) 0804-2018 (actif)																						





Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone IH011

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture					
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat	
Cser	Note 101, Note 215				x			12		6	6	10			60					x	x	x	x	
Iali					x			12		6	6	10			60					x	x	x	x	
Iart					x			12		6	6	10			60					x	x	x	x	
Ican					x			12		6	6	10			60					x	x	x	x	
Ichim					x			12		6	6	10			60					x	x	x	x	
Ient					x			12		6	6	10			60					x	x	x	x	
Imanu					x			12		6	6	10			60					x	x	x	x	
Iprim	Note 44				x			12		6	6	10			60					x	x	x	x	
Notes					Notes														Notes					
Note 101 : Service d'entrepreneur seulement (tels que la construction, le paysagement).																								
Note 215 : Toute aire d'entreposage extérieure doit être entourée d'une clôture non ajourée d'une hauteur minimale de 2 m et maximale de 3 m.																								
Note 44 : Seulement dépôt de neiges usées.																								
Notes générales		Note 51 : Il doit être maintenu un espace d'au moins 3 m entre toute construction ou infrastructure et la limite d'un terrain riverain de la limite d'une zone « P » relative au corridor récréotouristique. Cet espace doit être aménagé avec du gazon, des végétaux ou un écran d'arbres. Cet espace libre peut toutefois servir à l'aménagement de traverses destinées à relier les terrains riverains de part et d'autre de la zone « P » visée par ce corridor récréotouristique.																						
Affichage		Groupe de zone : Industriel																						

Amendements

0663-2016 (échu)  
0765-2018 (échu)  
0663-2016 (actif)  
0804-2018 (actif)  
1247-2023 (actif)

Zone IH02P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Pjeu					x															x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone IH031

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture					
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat	
Cser	Note 101				x			12		6	6	10			60					x	x	x	x	
Iali					x			12		6	6	10			60					x	x	x	x	
Iart					x			12		6	6	10			60					x	x	x	x	
Ican					x			12		6	6	10			60					x	x	x	x	
Ichim					x			12		6	6	10			60					x	x	x	x	
Ient					x			12		6	6	10			60					x	x	x	x	
Imanu					x			12		6	6	10			60					x	x	x	x	
Notes					Notes														Notes					
Note 101 : Service d'entrepreneur seulement (tels que la construction, le paysage).																								
Notes générales		Note 51 : Il doit être maintenu un espace d'au moins 3 m entre toute construction ou infrastructure et la limite d'un terrain riverain de la limite d'une zone « P » relative au corridor récréotouristique. Cet espace doit être aménagé avec du gazon, des végétaux ou un écran d'arbres. Cet espace libre peut toutefois servir à l'aménagement de traverses destinées à relier les terrains riverains de part et d'autre de la zone « P » visée par ce corridor récréotouristique.																						
Affichage		Groupe de zone : Industriel																						
Amendements		0663-2016 (échu) 0765-2018 (échu) 0663-2016 (actif) 0804-2018 (actif)																						



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone IH041

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Iali					x			10		6	6	10			60					x	x	x	x
Iart					x			10		6	6	10			60					x	x	x	x
Ican					x			10		6	6	10			60					x	x	x	x
Ichim					x			10		6	6	10			60					x	x	x	x
Ient					x			10		6	6	10			60					x	x	x	x
Imanu					x			10		6	6	10			60					x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales		Note 51 : Il doit être maintenu un espace d'au moins 3 m entre toute construction ou infrastructure et la limite d'un terrain riverain de la limite d'une zone « P » relative au corridor récréotouristique. Cet espace doit être aménagé avec du gazon, des végétaux ou un écran d'arbres. Cet espace libre peut toutefois servir à l'aménagement de traverses destinées à relier les terrains riverains de part et d'autre de la zone « P » visée par ce corridor récréotouristique.																					
Affichage		Groupe de zone : Industriel																					
Amendements		0663-2016 (échu) 0765-2018 (échu) 0663-2016 (actif) 0804-2018 (actif)																					

Zone II01R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation															Type de toiture			
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1					x	x		7,5		2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	Note 66
Notes					Notes															Notes			
																				Note 66 : Le toit plat est permis seulement si au moins 50 % de la superficie d'un bâtiment a au moins 2 étages ou une hauteur de 5,5 m.			
Notes générales																							
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone II021

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Ctél	Note 151				x			12		6	6	10			60					x	x	x	x
Cvéhl	Note 150				x			12		6	6	10			60					x	x	x	x
Iali					x			12		6	6	10			60					x	x	x	x
Iart					x			12		6	6	10			60					x	x	x	x
Ican					x			12		6	6	10			60					x	x	x	x
Ichim					x			12		6	6	10			60					x	x	x	x
Ient					x			12		6	6	10			60					x	x	x	x
Imanu					x			12		6	6	10			60					x	x	x	x
Iprim	Note 44				x			12		6	6	10			60					x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 150 : Seulement service de réparation et d'entretien de machinerie lourde.																							
Note 151 : Sauf les studios d'enregistrement ou de tournage et production cinématographique.																							
Note 44 : Seulement dépôt de neiges usées.																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Industriel																		

Amendements

0663-2016 (échu)  
0765-2018 (échu)  
0663-2016 (actif)  
0804-2018 (actif)





Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone II03I

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture					
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat	
Cser	Note 160				x			12		6	6	10			60					x	x	x	x	
Cvéhl	Note 150				x			12		6	6	10			60					x	x	x	x	
Iali					x			12		6	6	10			60					x	x	x	x	
Iart					x			12		6	6	10			60					x	x	x	x	
Ican					x			12		6	6	10			60					x	x	x	x	
Ichim					x			12		6	6	10			60					x	x	x	x	
Ient					x			12		6	6	10			60					x	x	x	x	
Imanu					x			12		6	6	10			60					x	x	x	x	
Pcem	Note 102				x			12		6	6	10			60					x	x	x	x	
Notes					Notes														Notes					
Note 102 : Service des travaux publics, services ambulanciers et de sécurité civile.																								
Note 150 : Seulement service de réparation et d'entretien de machinerie lourde.																								
Note 160 : Aucune superficie maximale.																								
Notes générales		Note 51 : Il doit être maintenu un espace d'au moins 3 m entre toute construction ou infrastructure et la limite d'un terrain riverain de la limite d'une zone « P » relative au corridor récréotouristique. Cet espace doit être aménagé avec du gazon, des végétaux ou un écran d'arbres. Cet espace libre peut toutefois servir à l'aménagement de traverses destinées à relier les terrains riverains de part et d'autre de la zone « P » visée par ce corridor récréotouristique.																						
Affichage		Groupe de zone : Industriel																						

Amendements

0663-2016 (échu)  
0721-2017 (échu)  
0765-2018 (échu)  
0663-2016 (actif)  
0804-2018 (actif)

Zone II04R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1					x	x		7		2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone II05R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R2					x	x		7,5		3	4	9			40	2	3		7		x	x	x
R3					x	x		7,5		3	4	9			40	2	3		7		x	x	x
R4+	Note 11				x			7,5		3	4	9			40	2	3		7		x	x	x
Rmc					x			7,5		3	4	9			40	2	3		7		x	x	x
Rpri					x			7,5		3	4	9			40	2	3		7		x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 11 : Maximum 18 logements.																							
Notes générales		Note 51 : Il doit être maintenu un espace d'au moins 3 m entre toute construction ou infrastructure et la limite d'un terrain riverain de la limite d'une zone « P » relative au corridor récréotouristique. Cet espace doit être aménagé avec du gazon, des végétaux ou un écran d'arbres. Cet espace libre peut toutefois servir à l'aménagement de traverses destinées à relier les terrains riverains de part et d'autre de la zone « P » visée par ce corridor récréotouristique.																					
Affichage		Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																					
Amendements		0663-2016 (actif)																					

Zone II06R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture					
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat	
R2						x		7,5		4	4	13			40	2	3		7		x	x	x	
R4+	Note 9				x			7,5		4	4	13			40	2	3		7		x	x	x	
Rmc					x			7,5		4	4	13			40	2	3		7		x	x	x	
Rpri					x			7,5		4	4	13			40	2	3		7		x	x	x	
Notes					Notes														Notes					
Note 9 : Maximum 14 logements.																								
Notes générales		Note 51 : Il doit être maintenu un espace d'au moins 3 m entre toute construction ou infrastructure et la limite d'un terrain riverain de la limite d'une zone « P » relative au corridor récréotouristique. Cet espace doit être aménagé avec du gazon, des végétaux ou un écran d'arbres. Cet espace libre peut toutefois servir à l'aménagement de traverses destinées à relier les terrains riverains de part et d'autre de la zone « P » visée par ce corridor récréotouristique.																						
Affichage		Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements		0663-2016 (actif)																						

Zone II07R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		Note 27			x			6		2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 27 : Seulement au sous-sol.																							
Notes générales																							
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						

Zone II08R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1						x		6		3	4	8			40		2		7		x	x	
R2					x	x		6		3	4	8			40		2		7		x	x	
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						

Zone II09R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1					x	x		6		2	3,7	6			40		2		7		x	x	
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		



Zone II10P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Pjeu					x			9		5	5	9								x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone II11R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		Note 27	x		x			7,5	12	2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	Note 66
Notes					Notes														Notes				
Note 27 : Seulement au sous-sol.																			Note 66 : Le toit plat est permis seulement si au moins 50 % de la superficie d'un bâtiment a au moins 2 étages ou une hauteur de 5,5 m.				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone II12P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Pjeu					x															x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone II13R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation															Type de toiture			
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1					x	x		7		2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	
Notes					Notes															Notes			
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone II14R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1					x	x		7		2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	
R2					x			7		2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone II15R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation															Type de toiture			
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1					x	x		7		2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	
Notes					Notes															Notes			
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone II16R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R2					x			7,5		2	2	9			40		2		7	x	x	x	x
R3					x			7,5		2	2	9			40		2		7	x	x	x	x
R4+	Note 13				x			7,5		2	2	9			40		2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 13 : Maximum 4 logements.																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone II17R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation															Type de toiture			
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1					x	x		7,5		2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	Note 66
Notes					Notes															Notes			
																				Note 66 : Le toit plat est permis seulement si au moins 50 % de la superficie d'un bâtiment a au moins 2 étages ou une hauteur de 5,5 m.			
Notes générales																							
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						



Zone II18R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation															Type de toiture			
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1					x	x		7,5		2	3,7	6			40		1		7	x	x	x	
Notes					Notes															Notes			
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone II19R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation															Type de toiture			
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1			x		x			7,5		2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	Note 66
Notes					Notes															Notes			
																				Note 66 : Le toit plat est permis seulement si au moins 50 % de la superficie d'un bâtiment a au moins 2 étages ou une hauteur de 5,5 m.			
Notes générales																							
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						

Zone IJ01R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R4+	Note 8				x			7,5		4	4	9			40	2	3		7		x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 8 : Maximum 12 logements.																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone IJ02R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R4+	Note 4				x			12		10	10	15			40	2	6		7		x	x	x
Rmc					x			12		10	10	15			40	2	6		7		x	x	x
Rpri					x			12		10	10	15			40	2	6		7		x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 4 : 9 logements et plus.																							
Notes générales	Note 106 : Sous réserve de ces marges minimales, un dégagement de 15 m pour le premier étage de construction auquel s'ajoutent 10 m pour chaque étage de construction supplémentaire sur le côté donnant sur la zone résidentielle IJ21R, applicable en fonction de la gradation des étages de construction, et un dégagement de 15 m auquel s'ajoutent 10 m par étage de construction supplémentaire, applicable à l'ensemble du bâtiment principal, dans ce dernier cas, sur le côté donnant sur la zone résidentielle IJ03R et la zone commerciale IJ24C.																						
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						

Zone IJ03R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1					x	x		7,5		2	4	6			40		2		7	x	x	x	Note 66
R2					x			7,5		2	4	6			40		2		7	x	x	x	Note 66
Notes					Notes														Notes				
																			Note 66 : Le toit plat est permis seulement si au moins 50 % de la superficie d'un bâtiment a au moins 2 étages ou une hauteur de 5,5 m.				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone IJ04P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture					
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat	
Cpro	Note 146				x			9		5	5	6					2			x	x	x	x	
Créc	Note 147				x			9		5	5	6					2			x	x	x	x	
Pcem					x			9		5	5	6					2			x	x	x	x	
Pjeu					x			9		5	5	6					2			x	x	x	x	
Prel					x			9		5	5	6					2			x	x	x	x	
Notes					Notes														Notes					
Note 146 : Seulement fondations et organismes de charités.																								
Note 147 : Seulement activités récréatives en lien avec une fondation ou un organisme de charité.																								
Notes générales		Note 51 : Il doit être maintenu un espace d'au moins 3 m entre toute construction ou infrastructure et la limite d'un terrain riverain de la limite d'une zone « P » relative au corridor récréotouristique. Cet espace doit être aménagé avec du gazon, des végétaux ou un écran d'arbres. Cet espace libre peut toutefois servir à l'aménagement de traverses destinées à relier les terrains riverains de part et d'autre de la zone « P » visée par ce corridor récréotouristique.																						
Affichage		Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements		0663-2016 (actif)																						

Zone IJ05C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Cacco					x	x		6		2	2	2	35	5			2		4	x	x	x	x
Cdét					x	x		6		2	2	2	35	5			2		4	x	x	x	x
Cpro					x	x		6		2	2	2	35	5			2		4	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales		Note 110 : Superficie maximale des bâtiments principaux sur un même terrain: 500 m².																					
Affichage		Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																					
Amendements		0663-2016 (actif)																					



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone IJ06C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture					
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat	
Cacco					x			6		2	2	2	35	5			2		6	x	x	x	x	
Cdét					x			6		2	2	2	35	5			2		6	x	x	x	x	
Cess					x			6		2	2	2	35	5			2		6	x	x	x	x	
Cpro					x			6		2	2	2	35	5			2		6	x	x	x	x	
Cresto					x			6		2	2	2	35	5			2		6	x	x	x	x	
Cvéh	Note 136				x			6		2	2	2	35	5			2		6	x	x	x	x	
R1					x			6		2	2	2	35	5			2		6	x	x	x	x	
R2					x			6		2	2	2	35	5			2		6	x	x	x	x	
R3					x			6		2	2	2	35	5			2		6	x	x	x	x	
Notes					Notes														Notes					
Note 136 : Sauf la vente au détail de véhicules automobiles et véhicules légers; service de lavage de véhicules lourds incluant les autobus; service de location de camions, de remorques utilitaires et de véhicules de plaisance.																								
Notes générales		Note 110 : Superficie maximale des bâtiments principaux sur un même terrain: 500 m².																						



Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »
Amendements	0663-2016 (actif) 0889-2019 (actif)

Zone IJ07P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Prel					x			7,5		5	5	6					2			x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone IJ08R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1					x			6		2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	Note 66
Notes					Notes														Notes				
																			Note 66 : Le toit plat est permis seulement si au moins 50 % de la superficie d'un bâtiment a au moins 2 étages ou une hauteur de 5,5 m.				
Notes générales																							
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						

Zone IJ09R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		Note 27			x			7,5		2	3,7	6			40		1		7	x	x	x	
Notes					Notes														Notes				
Note 27 : Seulement au sous-sol.																							
Notes générales	Note 51 : Il doit être maintenu un espace d'au moins 3 m entre toute construction ou infrastructure et la limite d'un terrain riverain de la limite d'une zone « P » relative au corridor récréotouristique. Cet espace doit être aménagé avec du gazon, des végétaux ou un écran d'arbres. Cet espace libre peut toutefois servir à l'aménagement de traverses destinées à relier les terrains riverains de part et d'autre de la zone « P » visée par ce corridor récréotouristique.																						
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						

Zone IJ10R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Pcem	Note 84, Note 37				x			7,5		3	4	9			40	2	3		7	x	x	x	
R2					x	x		7,5		3	4	9			40	2	3		7	x	x	x	
R3					x			7,5		3	4	9			40	2	3		7	x	x	x	
R4+	Note 17				x			7,5		3	4	9			40	2	3		7	x	x	x	
Rpri					x			7,5		3	4	9			40	2	3		7	x	x	x	
Notes					Notes														Notes				
Note 17 : Maximum 8 logements. Note 37 : Sauf centre de désintoxication, centre de réhabilitation, centre de réinsertion sociale. Note 84 : Seulement résidence hospitalière, hospice (avec maximum de 20 chambres).																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone IJ11R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1					x			7		2	4	8			40		2		7	x	x	x	x
R2					x			7		2	4	8			40		2		7	x	x	x	x
R3					x			7		2	4	8			40		2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone IJ12R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1					x			6		2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone IJ13R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		Note 27			x			7		2	4	8			40		2		7	x	x	x	x
R2					x			7		2	4	8			40		2		7	x	x	x	x
R3					x			7		2	4	8			40		2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 27 : Seulement au sous-sol.																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		



Zone IJ14R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		Note 27			x			6		2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	Note 66
R2					x			6		2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	Note 66
Notes					Notes														Notes				
Note 27 : Seulement au sous-sol.																			Note 66 : Le toit plat est permis seulement si au moins 50 % de la superficie d'un bâtiment a au moins 2 étages ou une hauteur de 5,5 m.				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone IJ15P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Pjeu					x			9		5	5	9								x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone IJ16R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation															Type de toiture			
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1			x		x			7,5		2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	Note 66
Notes					Notes															Notes			
																				Note 66 : Le toit plat est permis seulement si au moins 50 % de la superficie d'un bâtiment a au moins 2 étages ou une hauteur de 5,5 m.			
Notes générales																							
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						

Zone IJ17C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Cacco					x			7,5		2	3	6	35	5			2		6	x	x	x	x
Cdét					x			7,5		2	3	6	35	5			2		6	x	x	x	x
Cpro					x			7,5		2	3	6	35	5			2		6	x	x	x	x
Cresto					x			7,5		2	3	6	35	5			2		6	x	x	x	x
R1					x			7,5		2	3	6	35	5			2		6	x	x	x	x
R2					x			7,5		2	3	6	35	5			2		6	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales		Note 110 : Superficie maximale des bâtiments principaux sur un même terrain: 500 m².																					
Affichage		Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																					
Amendements		0663-2016 (actif)																					

Zone IJ18R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture					
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat	
R1					x	x		6		2	3,7	6			40		3		7		x	x		
R2					x			6		2	3,7	6			40		3		7		x	x		
Notes					Notes														Notes					
Notes générales																								
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																			
Amendements					0663-2016 (actif)																			

Zone IJ19R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation															Type de toiture			
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1					x	x		7,5		2	3,7	6			40		2		7		x	x	
Notes					Notes															Notes			
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone IJ20R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture					
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat	
R1							x	5		2	2	6			40	2	3		7		x	x		
R2					x	x		5		2	2	6			40	2	3		7		x	x		
R3					x	x		5		2	2	6			40	2	3		7		x	x		
R4+	Note 17				x			5		2	2	6			40	2	3		7		x	x		
Notes					Notes														Notes					
Note 17 : Maximum 8 logements.																								
Notes générales																								
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																							
Amendements	0663-2016 (actif)																							

Zone IJ21R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1					x	x		7,5		2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	x
R2					x			7,5		2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		



Zone IJ22R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation															Type de toiture			
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1			x		x			7,5		2	3,7	10			40		2		7	x	x	x	Note 66
Notes					Notes															Notes			
																				Note 66 : Le toit plat est permis seulement si au moins 50 % de la superficie d'un bâtiment a au moins 2 étages ou une hauteur de 5,5 m.			
Notes générales																							
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone IJ23R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation															Type de toiture			
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Pcem	Note 83, Note 37				x			7		2	4	8			40		2		7	x	x	x	
R1		Note 27			x			7		2	4	8			40		2		7	x	x	x	
R2					x			7		2	4	8			40		2		7	x	x	x	
R3					x			7		2	4	8			40		2		7	x	x	x	
R4+	Note 15				x			7		2	4	8			40		2		7	x	x	x	
Rpri					x			7		2	4	8			40		2		7	x	x	x	
Notes					Notes															Notes			
Note 15 : Maximum 5 logements. Note 27 : Seulement au sous-sol. Note 37 : Sauf centre de désintoxication, centre de réhabilitation, centre de réinsertion sociale. Note 83 : Seulement résidence hospitalière, hospice.																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif) 0949-2020 (actif)																		

Zone IJ24C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation															Type de toiture			
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Cacco					x			7,5		2	4	6	35	5			2		5	x	x	x	x
Cart					x			7,5		2	4	6	35	5			2		5	x	x	x	x
Cdét					x			7,5		2	4	6	35	5			2		5	x	x	x	x
Cpro					x			7,5		2	4	6	35	5			2		5	x	x	x	x
Cresto					x			7,5		2	4	6	35	5			2		5	x	x	x	x
R1					x			7,5		2	4	6	35	5			2		5	x	x	x	x
R2					x			7,5		2	4	6	35	5			2		5	x	x	x	x
Notes					Notes															Notes			
Notes générales					Note 110 : Superficie maximale des bâtiments principaux sur un même terrain: 500 m².																		
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone IJ25R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1					x			6		2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	x
R2					x			6		2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	x
R3					x			6		2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					1300-2024 (actif)																		

Zone IK01R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation															Type de toiture			
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1			x		x			7,5		2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	Note 66
Notes					Notes															Notes			
																				Note 66 : Le toit plat est permis seulement si au moins 50 % de la superficie d'un bâtiment a au moins 2 étages ou une hauteur de 5,5 m.			
Notes générales																							
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						

Zone IK02R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1					x			6		2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	Note 66
Notes					Notes														Notes				
																			Note 66 : Le toit plat est permis seulement si au moins 50 % de la superficie d'un bâtiment a au moins 2 étages ou une hauteur de 5,5 m.				
Notes générales																							
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						

Zone IK03P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Pjeu					x															x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone IL01R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture					
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat	
R1					x			6		4,5	3,7	6			40		3		7		x	x	x	
Notes					Notes														Notes					
Notes générales					<p>Note 166 : Les bâtiments doivent avoir une fenestration minimale de 20 % pour la façade principale et de 12 % pour les façades latérales donnant sur une rue, et ce, en excluant le garage dans le calcul de la façade avant.</p> <p>Note 165 : La superficie minimale est de 165 m<sup>2</sup> pour les bâtiments de 2 étages et de 200 m<sup>2</sup> pour les bâtiments d'un étage.</p> <p>Note 167 : La maçonnerie doit représenter un minimum de 25 % du revêtement extérieur pour l'ensemble des façades dont un minimum de 50 % sur la façade avant et un minimum de 25 % sur les façades latérales. La maçonnerie doit également représenter un minimum de 25 % sur les façades arrières donnant sur la rue Mountain.</p>																			
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																			
Amendements					0663-2016 (échu) 0721-2017 (échu) 0663-2016 (actif) 0721-2017 (actif) 0741-2018 (actif)																			



Zone IL02P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Pcem					x			9		5	5	9					1			x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone IL03R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation															Type de toiture			
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1					x	x		6		2	3,7	6			40		2		7		x	x	
Notes					Notes															Notes			
Notes générales		Note 171 : Les bâtiments doivent avoir une fenestration minimale de 15 % pour la façade principale et de 10 % pour les façades latérales donnant sur une rue, et ce, en excluant le garage dans le calcul de la façade avant.																					
Affichage		Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																					
Amendements		0663-2016 (actif) 0741-2018 (actif)																					

Zone IL04R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture					
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat	
R1			x		x			6		2	3,7	6			40		2		7		x	x		
Notes					Notes														Notes					
Notes générales																								
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																			
Amendements					0663-2016 (échu) 0663-2016 (actif)																			



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone IL05R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1					x	x		6		2	3,7	6			40		3		7		x	x	
R2					x			6		2	3,7	6			40		3		7		x	x	
Notes					Notes														Notes				
Notes générales		<p>Note 167 : La maçonnerie doit représenter un minimum de 25 % du revêtement extérieur pour l'ensemble des façades dont un minimum de 50 % sur la façade avant et un minimum de 25 % sur les façades latérales. La maçonnerie doit également représenter un minimum de 25 % sur les façades arrières donnant sur la rue Mountain.</p> <p>Note 166 : Les bâtiments doivent avoir une fenestration minimale de 20 % pour la façade principale et de 12 % pour les façades latérales donnant sur une rue, et ce, en excluant le garage dans le calcul de la façade avant.</p>																					
Affichage		Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																					
Amendements		<p>0721-2017 (échu)</p> <p>0663-2016 (actif)</p> <p>0721-2017 (actif)</p> <p>0741-2018 (actif)</p>																					

Zone IL06R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1					x			6		2	3,7	6			40		3		7		x	x	
R2					x	x		6		2	3,7	6			40		3		7		x	x	
R3					x			6		2	3,7	6			40		3		7		x	x	
R4+	Note 13				x			6		2	3,7	6			40		3		7		x	x	
Notes					Notes														Notes				
Note 13 : Maximum 4 logements.																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone IL07R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture					
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat	
R1					x	x		6		2	3,7	6			40		3		7		x	x		
R2					x			6		2	3,7	6			40		3		7		x	x		
Notes					Notes														Notes					
Notes générales																								
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																			
Amendements					0663-2016 (actif)																			

Zone IL08R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1					x			6		2	3,7	6			40		2		7		x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales		Note 171 : Les bâtiments doivent avoir une fenestration minimale de 15 % pour la façade principale et de 10 % pour les façades latérales donnant sur une rue, et ce, en excluant le garage dans le calcul de la façade avant.																					
Affichage		Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																					
Amendements		0663-2016 (actif) 0741-2018 (actif)																					

Zone IL09P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Pcem					x			9		5	5	9								x	x	x	x
Pjeu					x			9		5	5	9								x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						





Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone IL10R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R2					x	x		6		2	4	6			40		2		7		x	x	
R3					x			6		2	4	6			40		2		7		x	x	
R4+	Note 13				x			6		2	4	6			40		2		7		x	x	
Notes					Notes														Notes				
Note 13 : Maximum 4 logements.																							
Notes générales		<p>Note 167 : La maçonnerie doit représenter un minimum de 25 % du revêtement extérieur pour l'ensemble des façades dont un minimum de 50 % sur la façade avant et un minimum de 25 % sur les façades latérales. La maçonnerie doit également représenter un minimum de 25 % sur les façades arrières donnant sur la rue Mountain.</p> <p>Note 166 : Les bâtiments doivent avoir une fenestration minimale de 20 % pour la façade principale et de 12 % pour les façades latérales donnant sur une rue, et ce, en excluant le garage dans le calcul de la façade avant.</p>																					
Affichage		Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																					
Amendements		<p>0721-2017 (échu)</p> <p>0663-2016 (actif)</p> <p>0721-2017 (actif)</p> <p>0741-2018 (actif)</p>																					



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone IL11R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1					x			6		2	3,7	6			40		2		7		x	x	
Notes					Notes														Notes				
Notes générales		<p>Note 167 : La maçonnerie doit représenter un minimum de 25 % du revêtement extérieur pour l'ensemble des façades dont un minimum de 50 % sur la façade avant et un minimum de 25 % sur les façades latérales. La maçonnerie doit également représenter un minimum de 25 % sur les façades arrières donnant sur la rue Mountain.</p> <p>Note 166 : Les bâtiments doivent avoir une fenestration minimale de 20 % pour la façade principale et de 12 % pour les façades latérales donnant sur une rue, et ce, en excluant le garage dans le calcul de la façade avant.</p>																					
Affichage		Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																					
Amendements		0721-2017 (échu) 0663-2016 (actif) 0721-2017 (actif) 0741-2018 (actif)																					

Zone IL12R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R2					x			6		2	4	6			40		2		7		x	x	
R3					x			6		2	4	6			40		2		7		x	x	
R4+	Note 13				x			6		2	4	6			40		2		7		x	x	
Notes					Notes														Notes				
Note 13 : Maximum 4 logements.																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0721-2017 (actif)																		



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone IL13R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1			x		x			6		2	3,7	6	40				3		7		x	x	x
R2					x			6		2	3,7	6	40				3		7		x	x	x
R3					x			6		2	3,7	6	40				3		7		x	x	x
R4+	Note 13				x			6		2	3,7	6	40				3		7		x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 13 : Maximum 4 logements.																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					1270-2023 (actif)																		

## CLASSIFICATION DES USAGES

<b>Groupe Résidentiel « R »</b>	Habitation unifamiliale	<b>R1</b>
	Habitation bifamiliale	<b>R2</b>
	Habitation trifamiliale	<b>R3</b>
	Habitation multifamiliale (4 et plus)	<b>R4+</b>
	Maison mobile	<b>Rmm</b>
	Maison de chambres	<b>Rmc</b>
	Résidence privée d'hébergement	<b>Rpri</b>
<b>Groupe Usages Secondaires</b>	Artisanat	<b>Sart</b>
	Gîte touristique	<b>Sgîte</b>
	Table champêtre	<b>Scham</b>

<b>Groupe Commercial « C »</b>	Service d'accommodation	<b>Cacco</b>
	Activité artisanale	<b>Cart</b>
	Boissons alcoolisées	<b>Cbar</b>
	Cour à bois et matériaux de construction	<b>Cbois</b>
	Vente au détail (cannabis et produits dérivés)	<b>Ccan</b>
	Vente au détail	<b>Cdét</b>
	Commerce à caractère érotique	<b>Céro</b>
	Poste d'essence et de gaz propane	<b>Cess</b>
	Produit d'horticulture	<b>Chor</b>
	Établissement hôtelier	<b>Chôt</b>
	Activité professionnelle ou administrative	<b>Cpro</b>
	Activité récréative à l'intérieur d'un bâtiment	<b>Créc</b>
	Restaurant	<b>Cresto</b>
	Commerce de services	<b>Cser</b>
	Service relié au domaine de la communication	<b>Ctél</b>
	Atelier de mécanique pour véhicules légers	<b>Cvéh</b>
	Vente et mécanique pour véhicules lourds	<b>Cvéhl</b>
	Activité récréative intensive	<b>Czoo</b>

<b>Groupe Industriel « I »</b>	Transformation reliée au secteur alimentaire	<b>Iali</b>
	Atelier	<b>Iart</b>
	Établissement du secteur de la chimie	<b>Ichim</b>
	Entrepôt et centre de distribution	<b>Ient</b>
	Établissement manufacturier	<b>Imanu</b>
	Production et transformation du cannabis	<b>Ican</b>
	Industrie primaire	<b>Iprim</b>
	Hébergement de serveur informatique	<b>Iinfo</b>
<b>Groupe Public « P »</b>	Enseignement, services municipaux	<b>Pcem</b>
	Centre de la petite enfance, garderie	<b>Pcpe</b>
	Site d'enfouissement et traitement de déchets	<b>Penf</b>
	Terrain de jeux, parc, espace vert, plan d'eau	<b>Pjeu</b>
	Conservation des milieux naturels	<b>Pnat</b>
	Culte, lieu de rassemblement axé sur la religion	<b>Prel</b>
	Usage et construction d'utilité publique	<b>Puti</b>
<b>Groupe Agricole « A »</b>	Construction agricole et épandage sauf Apor	<b>Aéle</b>
	Animaux d'élevage, chenil et épandage	<b>Apor</b>
	Culture du sol et épandage	<b>Asol</b>
<b>Groupe Autres « U »</b>	Autres usages	<b>U</b>

Zone IM01R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R2					x	x		7,5		2	4	6			40	2	2		7	x	x	x	Note 66
R4+	Note 13				x			7,5		2	4	6			40	2	2		7	x	x	x	Note 66
Notes					Notes														Notes				
Note 13 : Maximum 4 logements.																			Note 66 : Le toit plat est permis seulement si au moins 50 % de la superficie d'un bâtiment a au moins 2 étages ou une hauteur de 5,5 m.				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone IM02P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Cpro	Note 146				x			9		5	5	9					2			x	x	x	x
Créc	Note 147				x			9		5	5	9					2			x	x	x	x
Pcem					x			9		5	5	9					2			x	x	x	x
Prel					x			9		5	5	9					2			x	x	x	x
Rmc					x			9		5	5	9					2			x	x	x	x
Rpri					x			9		5	5	9					2			x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 146 : Seulement fondations et organismes de charités.																							
Note 147 : Seulement activités récréatives en lien avec une fondation ou un organisme de charité.																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (échu) 0663-2016 (actif) 0834-2019 (actif)																		

Zone IM03C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Cacco	Note 93				x			7,5		2	4	6	40	5			2		5		x	x	Note 156
Cdét	Note 153				x			7,5		2	4	6	40	5			2		5		x	x	Note 156
Cess					x			7,5		2	4	6	40	5			2		5		x	x	Note 156
Cpro	Note 120				x			7,5		2	4	6	40	5			2		5		x	x	Note 156
Notes					Notes														Notes				
Note 120 : Un tel établissement est limité à 1 000 m <sup>2</sup> . Note 153 : Un tel établissement est limité à 1 000 m <sup>2</sup> sauf pour vente au détail de produits d'alimentation. Note 93 : Sauf dépanneur.																			Note 156 : Uniquement sur un bâtiment d'une superficie supérieure à 3000 m <sup>2</sup> .				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Artère commerciale																		
Amendements					0663-2016 (échu) 0663-2016 (actif) 0681-2017 (actif)																		



Zone IM04R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1					x			7,5		2	3,7	10			40		2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone IM05R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1					x			6		2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	Note 66
Notes					Notes														Notes				
																			Note 66 : Le toit plat est permis seulement si au moins 50 % de la superficie d'un bâtiment a au moins 2 étages ou une hauteur de 5,5 m.				
Notes générales																							
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						

Zone IM06P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Pcem					x			9		5	5	9					3			x	x	x	x
Pjeu					x			9		5	5	9					3			x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (échu) 0663-2016 (actif)																		

Zone IM07R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1					x	x		6		2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	x
R2					x			6		2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales		Note 171 : Les bâtiments doivent avoir une fenestration minimale de 15 % pour la façade principale et de 10 % pour les façades latérales donnant sur une rue, et ce, en excluant le garage dans le calcul de la façade avant. Note 170 : Les porte-à-faux peuvent empiéter jusqu'à un maximum de 0,6 m dans la marge latérale minimale opposée (m).																					
Affichage		Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																					
Amendements		0663-2016 (actif) 0741-2018 (actif)																					

Zone IM08R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation															Type de toiture			
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R2					x	x		6		2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	x
R3					x			6		2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	x
R4+	Note 13				x			6		2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	x
Notes					Notes															Notes			
Note 13 : Maximum 4 logements.																							
Notes générales		Note 171 : Les bâtiments doivent avoir une fenestration minimale de 15 % pour la façade principale et de 10 % pour les façades latérales donnant sur une rue, et ce, en excluant le garage dans le calcul de la façade avant. Note 170 : Les porte-à-faux peuvent empiéter jusqu'à un maximum de 0,6 m dans la marge latérale minimale opposée (m).																					
Affichage		Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																					
Amendements		0663-2016 (actif) 0741-2018 (actif)																					

Zone IM09R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation															Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat	
R1							x	6		2	4	6			40	2	4		7		x	x		
R2						x		6		2	4	6			40	2	4		7		x	x		
R3						x		6		2	4	6			40	2	4		7		x	x		
R4+	Note 17				x			6		2	4	6			40	2	4		7		x	x		
Notes					Notes															Notes				
Note 17 : Maximum 8 logements.																								
Notes générales		Note 171 : Les bâtiments doivent avoir une fenestration minimale de 15 % pour la façade principale et de 10 % pour les façades latérales donnant sur une rue, et ce, en excluant le garage dans le calcul de la façade avant.																						
Affichage		Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements		0663-2016 (actif) 0741-2018 (actif)																						

Zone IM10R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation															Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat	
R1					x	x	x	6		2	3,7	6			40	2	3		7		x	x		
R2					x	x		6		2	3,7	6			40	2	3		7		x	x		
R3					x			6		2	3,7	6			40	2	3		7		x	x		
R4+	Note 13				x			6		2	3,7	6			40	2	3		7		x	x		
Notes					Notes															Notes				
Note 13 : Maximum 4 logements.																								
Notes générales		Note 171 : Les bâtiments doivent avoir une fenestration minimale de 15 % pour la façade principale et de 10 % pour les façades latérales donnant sur une rue, et ce, en excluant le garage dans le calcul de la façade avant.																						
Affichage		Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements		0663-2016 (actif) 0741-2018 (actif)																						

Zone IM11R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R4+	Note 17				x	x		6		2	4	6			40	2	4		7		x	x	x
Rpri					x			6		2	4	6			40	2	4		7		x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 17 : Maximum 8 logements.																							
Notes générales		Note 171 : Les bâtiments doivent avoir une fenestration minimale de 15 % pour la façade principale et de 10 % pour les façades latérales donnant sur une rue, et ce, en excluant le garage dans le calcul de la façade avant.																					
Affichage		Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																					
Amendements		0663-2016 (actif) 0741-2018 (actif)																					



Zone IM12R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture					
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat	
R1							x	6		2	4	6			40	2	4		7		x	x	x	
R2					x	x		6		2	4	6			40	2	4		7		x	x	x	
R3					x	x		6		2	4	6			40	2	4		7		x	x	x	
R4+	Note 17				x			6		2	4	6			40	2	4		7		x	x	x	
Notes					Notes														Notes					
Note 17 : Maximum 8 logements.																								
Notes générales		Note 171 : Les bâtiments doivent avoir une fenestration minimale de 15 % pour la façade principale et de 10 % pour les façades latérales donnant sur une rue, et ce, en excluant le garage dans le calcul de la façade avant.																						
Affichage		Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements		0663-2016 (actif) 0741-2018 (actif)																						



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone IM13P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Pcem	Note 198				x			9		5	5	9								x	x	x	x
Pjeu					x			9		5	5	9								x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 198 : Sauf les cimetières et les centres de détention.																							
Notes générales																							
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (actif) 1051-2021 (actif)																						

Zone IM14R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture					
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat	
R1							x	5		2	4	6			40	2	3		7		x	x		
R2						x		5		2	4	6			40	2	3		7		x	x		
R3						x		5		2	4	6			40	2	3		7		x	x		
R4+	Note 8				x			5		2	4	6			40	2	3		7		x	x		
Notes					Notes														Notes					
Note 8 : Maximum 12 logements.																								
Notes générales		Note 171 : Les bâtiments doivent avoir une fenestration minimale de 15 % pour la façade principale et de 10 % pour les façades latérales donnant sur une rue, et ce, en excluant le garage dans le calcul de la façade avant.																						
Affichage		Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements		0663-2016 (actif) 0741-2018 (actif)																						

Zone IM15P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Pjeu					x			9		5	5	9								x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone IM16P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Pjeu					x			9		5	5	9								x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone IM17R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R2					x	x		7,5		4	4	9			40	2	3			x	x	x	Note 80,
R3					x	x		7,5		4	4	9			40	2	3			x	x	x	Note 80
R4+	Note 8				x	Note 181		7,5		4	4	9			40	2	3			x	x	x	Note 80
Rpri					x			7,5		4	4	9			40	2	3			x	x	x	Note 80
Notes					Notes														Notes				
Note 8 : Maximum 12 logements.					Note 181 : Maximum 6 logements jumelés.														Note 80 : Pour les bâtiments de 3 étages, seuls les toits plats sont autorisés.				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0850-2019 (échu) 0850-2019 (actif) 0889-2019 (actif)																		



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone IM18R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1					x			7,5		2	3,7	10			40		2	7		x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					1039-2021 (actif)																		



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone IM19R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R2					x	x		7,5		4	4	9			40	2	3			x	x	x	Note 80
R3					x	x		7,5		4	4	9			40	2	3			x	x	x	Note 80
R4+	Note 8				x	Note 181		7,5		4	4	9			40	2	3			x	x	x	Note 80
Rpri					x			7,5		4	4	9			40	2	3			x	x	x	Note 80
Notes					Notes														Notes				
Note 8 : Maximum 12 logements.					Note 181 : Maximum 6 logements jumelés.														Note 80 : Pour les bâtiments de 3 étages, seuls les toits plats sont autorisés.				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					1040-2021 (actif)																		





Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone IM20P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Cpro	Note 146				x			9		5	5	9					2			x	x	x	x
Créc	Note 147				x			9		5	5	9					2			x	x	x	x
Pcem	Note 198				x			9		5	5	9					2			x	x	x	x
Prel					x			9		5	5	9					2			x	x	x	x
Rmc					x			9		5	5	9					2			x	x	x	x
Rpri					x			9		5	5	9					2			x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 146 : Seulement fondations et organismes de charités.																							
Note 147 : Seulement activités récréatives en lien avec une fondation ou un organisme de charité.																							
Note 198 : Sauf les cimetières et les centres de détention.																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					1040-2021 (actif)																		



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone IM21C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Cacco					x			7,5		4	4	9			40		4			x	x	x	x
Cdét					x			7,5		4	4	9			40		4			x	x	x	x
Cess					x			7,5		4	4	9			40		4			x	x	x	x
Cpro					x			7,5		4	4	9			40		4			x	x	x	x
Cresto					x			7,5		4	4	9			40		4			x	x	x	x
Pcem	Note 198				x			7,5		4	4	9			40		4			x	x	x	x
R4+					x			7,5		4	4	9			40		4			x	x	x	x
Rpri					x			7,5		4	4	9			40		4			x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 198 : Sauf les cimetières et les centres de détention.																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Artère commerciale																		
Amendements					1040-2021 (actif)																		

Zone IN01R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1					x	x		7		2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone IN02R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1					x			12		4	6	8			35		1		5	x	x	x	x
Rmm					x			12		4	6	8			35		1		5	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone IN03C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Czoo	Note 33				x			12		4	4	6	35	5			3		12	x	x	x	x
R1					x			12		4	4	6	35	5			3		12	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 33 : Seulement camping.																							
Notes générales		Note 107 : Sous réserve des paragraphes 1 à 5 de l'article 115 (conditions d'abattage d'arbres dans les zones urbaines), l'abattage d'arbres est interdit dans une bande de 30 m de profondeur tout le long de la limite de la présente zone, adjacente à la zone IM04R.																					
Affichage		Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																					
Amendements		0663-2016 (échu) 0663-2016 (actif) 0900-2019 (actif)																					

Zone IN04R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		x	x	x	x			9		2	3,7	10			40		3		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone IN05R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1					x	x		6		2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales		Note 205 : Une servitude de non-déboisement doit être enregistrée pour une bande de 9 m le long de la rue Robitaille, une bande de 3,5 m le long de l'arrière des lots de la rue J.-A.-Nadeau et une bande de 7 m le long de l'arrière des lots de la rue Bauhaus.																					
Affichage		Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																					
Amendements		0663-2016 (échu) 0663-2016 (actif) 1167-2022 (actif)																					

Zone IN06R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1					x			6		2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales		Note 39 : Ces marges latérales minimales ne sont pas applicables pour un projet d'ensemble, auquel cas ces marges sont déterminées lors de l'émission du permis de construire qui est assujéti au règlement de PIIA.																					
Affichage		Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																					
Amendements		0663-2016 (actif)																					



Zone IN07R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1					x			6		2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone IN08R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation															Type de toiture			
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R2						x		7,5		4	4	9			40	2	2		7	x	x	x	Note 66
R3					x	x		7,5		4	4	9			40	2	2		7	x	x	x	Note 66
R4+	Note 17				x	Note 14		7,5		4	4	9			40	2	2		7	x	x	x	Note 66
Notes					Notes															Notes			
Note 17 : Maximum 8 logements.					Note 14 : Maximum 4 logements jumelés.															Note 66 : Le toit plat est permis seulement si au moins 50 % de la superficie d'un bâtiment a au moins 2 étages ou une hauteur de 5,5 m.			
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone IN09R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1					x			6		2	3,7	6			40		1		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone IO01A

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Aéle					x			9		2	3,7	10			40		3		7	x	x	x	x
Asol					x			9		2	3,7	10			40		3		7	x	x	x	x
R1		x	x	x	x			9		2	3,7	10			40		3		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales	Note 51 : Il doit être maintenu un espace d'au moins 3 m entre toute construction ou infrastructure et la limite d'un terrain riverain de la limite d'une zone « P » relative au corridor récréotouristique. Cet espace doit être aménagé avec du gazon, des végétaux ou un écran d'arbres. Cet espace libre peut toutefois servir à l'aménagement de traverses destinées à relier les terrains riverains de part et d'autre de la zone « P » visée par ce corridor récréotouristique.																						
Affichage	Groupe de zone : Agricole																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						

Zone IO021

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Iprim	Note 122				x			12		6	6	15			50		2			x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 122 : Seulement les activités, aménagements et constructions liés au prélèvement à ciel ouvert de matériaux inertes du sol tels que la roche, le granit, le gravier et le sable, incluant leur transformation primaire (concassage, taille, tamisage).																							
Notes générales		<p>Note 70 : Les aires d'entreposage, de concassage et de tamisage ne doivent pas être situées à moins de 60 m de l'emprise de la piste cyclable et doivent être séparées par un talus d'une hauteur minimale de 7,5 m. Le talus doit être végétalisé avec la plantation de conifères et de feuillus formant un écran végétal qui doit comprendre pour chaque 40 m linéaires, 5 arbres feuillus, 8 arbres conifères, 5 arbrisseaux et 5 arbustes.</p> <p>Note 51 : Il doit être maintenu un espace d'au moins 3 m entre toute construction ou infrastructure et la limite d'un terrain riverain de la limite d'une zone « P » relative au corridor récréotouristique. Cet espace doit être aménagé avec du gazon, des végétaux ou un écran d'arbres. Cet espace libre peut toutefois servir à l'aménagement de traverses destinées à relier les terrains riverains de part et d'autre de la zone « P » visée par ce corridor récréotouristique.</p>																					
Affichage		Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																					
Amendements		0663-2016 (actif)																					

Zone IO03R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation															Type de toiture			
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Aéle					x			9		2	3,7	10			40		3		7	x	x	x	x
Asol					x			9		2	3,7	10			40		3		7	x	x	x	x
R1		x	x	x	x			9		2	3,7	10			40		3		7	x	x	x	x
Notes					Notes															Notes			
Notes générales		Note 51 : Il doit être maintenu un espace d'au moins 3 m entre toute construction ou infrastructure et la limite d'un terrain riverain de la limite d'une zone « P » relative au corridor récréotouristique. Cet espace doit être aménagé avec du gazon, des végétaux ou un écran d'arbres. Cet espace libre peut toutefois servir à l'aménagement de traverses destinées à relier les terrains riverains de part et d'autre de la zone « P » visée par ce corridor récréotouristique.																					
Affichage		Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																					
Amendements		0663-2016 (actif)																					

Zone IO04P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Pjeu					x			12		5	5	9								x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone IO05P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Pjeu					x			9		5	5	9					1			x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		



Zone IO06R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1					x			7,5		2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone IO07R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Aéle					x			9		2	3,7	10			40		3	7		x	x	x	x
Asol					x			9		2	3,7	10			40		3	7		x	x	x	x
R1		x	x	x	x			9		2	3,7	10			40		3	7		x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales	Note 51 : Il doit être maintenu un espace d'au moins 3 m entre toute construction ou infrastructure et la limite d'un terrain riverain de la limite d'une zone « P » relative au corridor récréotouristique. Cet espace doit être aménagé avec du gazon, des végétaux ou un écran d'arbres. Cet espace libre peut toutefois servir à l'aménagement de traverses destinées à relier les terrains riverains de part et d'autre de la zone « P » visée par ce corridor récréotouristique.																						
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	1039-2021 (actif)																						

Zone JF011

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Cess	Note 98				x			12		6	6	12			60					x	x	x	x
Cvéhl	Note 150				x			12		6	6	12			60					x	x	x	x
Iali					x			12		6	6	12			60					x	x	x	x
Iart					x			12		6	6	12			60					x	x	x	x
Ichim					x			12		6	6	12			60					x	x	x	x
Ient					x			12		6	6	12			60					x	x	x	x
Imanu					x			12		6	6	12			60					x	x	x	x
Iprim	Note 224				x			12		6	6	12			60					x	x	x	x
Pcem	Note 36				x			12		6	6	12			60					x	x	x	x

Notes	Notes	Notes
<p>Note 150 : Seulement service de réparation et d'entretien de machinerie lourde.</p> <p>Note 224 : Sauf les carrières et les sablières.</p> <p>Note 36 : Cégep et université seulement en lien avec un centre de recherche ou un usage industriel.</p> <p>Note 98 : Sauf les stations-services.</p>		

**Notes générales** | Note 51 : Il doit être maintenu un espace d'au moins 3 m entre toute construction ou infrastructure et la limite d'un terrain riverain de la limite d'une zone « P » relative au corridor récréotouristique. Cet espace doit être aménagé avec du gazon, des végétaux ou un écran d'arbres. Cet espace libre peut toutefois servir à l'aménagement de traverses destinées à relier les terrains riverains de part et d'autre de la zone « P » visée par ce corridor récréotouristique.

**Affichage** | Groupe de zone : Industriel

Amendements

0663-2016 (échu)  
0804-2018 (échu)  
0663-2016 (actif)  
0804-2018 (actif)  
1300-2024 (actif)



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone JF011

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture					
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat	
Cess	Note 98				x			12		6	6	12			60					x	x	x	x	
Cvéhl	Note 150				x			12		6	6	12			60					x	x	x	x	
Iali					x			12		6	6	12			60					x	x	x	x	
Iart					x			12		6	6	12			60					x	x	x	x	
Ichim					x			12		6	6	12			60					x	x	x	x	
Ient					x			12		6	6	12			60					x	x	x	x	
Imanu					x			12		6	6	12			60					x	x	x	x	
Iprim					x			12		6	6	12			60					x	x	x	x	
Pcem	Note 36				x			12		6	6	12			60					x	x	x	x	
Notes					Notes														Notes					
Note 150 : Seulement service de réparation et d'entretien de machinerie lourde.																								
Note 36 : Cégep et université seulement en lien avec un centre de recherche ou un usage industriel.																								
Note 98 : Sauf les stations-services.																								
Notes générales		Note 51 : Il doit être maintenu un espace d'au moins 3 m entre toute construction ou infrastructure et la limite d'un terrain riverain de la limite d'une zone « P » relative au corridor récréotouristique. Cet espace doit être aménagé avec du gazon, des végétaux ou un écran d'arbres. Cet espace libre peut toutefois servir à l'aménagement de traverses destinées à relier les terrains riverains de part et d'autre de la zone « P » visée par ce corridor récréotouristique.																						
Affichage		Groupe de zone : Industriel																						

Amendements

0663-2016 (échu)  
0663-2016 (actif)  
0804-2018 (actif)



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone JF02I

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Iali					x			12		6	6	12			60					x	x	x	x
Iart					x			12		6	6	12			60					x	x	x	x
Ichim					x			12		6	6	12			60					x	x	x	x
Ient					x			12		6	6	12			60					x	x	x	x
Imanu					x			12		6	6	12			60					x	x	x	x
Iprim	Note 56				x			12		6	6	12			60					x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 56 : Seulement industrie de recyclage de béton et pavage.																							
Notes générales																							
Affichage	Groupe de zone : Industriel																						
Amendements	0663-2016 (échu) 0663-2016 (actif) 0804-2018 (actif)																						

Zone JF03P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Pjeu					x			9		5	5	9								x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0783-2018 (actif)																		



Zone JF04P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Pjeu					x			9		5	5	9								x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales		Note 51 : Il doit être maintenu un espace d'au moins 3 m entre toute construction ou infrastructure et la limite d'un terrain riverain de la limite d'une zone « P » relative au corridor récréotouristique. Cet espace doit être aménagé avec du gazon, des végétaux ou un écran d'arbres. Cet espace libre peut toutefois servir à l'aménagement de traverses destinées à relier les terrains riverains de part et d'autre de la zone « P » visée par ce corridor récréotouristique.																					
Affichage		Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																					
Amendements		0783-2018 (actif)																					



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone JG011

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation															Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat	
Iali					x			12		6	6	10			60					x	x	x	x	
Iart					x			12		6	6	10			60					x	x	x	x	
Ican					x			12		6	6	10			60					x	x	x	x	
Ichim					x			12		6	6	10			60					x	x	x	x	
Ient					x			12		6	6	10			60					x	x	x	x	
Imanu					x			12		6	6	10			60					x	x	x	x	
Iprim	Note 44				x			12		6	6	10			60					x	x	x	x	
Puti	Note 179				x			12		6	6	10			60					x	x	x	x	
U	Note 189				x			12		6	6	10			60					x	x	x	x	
Notes					Notes															Notes				
Note 179 : Comprenant les postes de compression de gaz.																								
Note 189 : Seulement les centres de formation industrielle.																								
Note 44 : Seulement dépôt de neiges usées.																								
Notes générales		Note 51 : Il doit être maintenu un espace d'au moins 3 m entre toute construction ou infrastructure et la limite d'un terrain riverain de la limite d'une zone « P » relative au corridor récréotouristique. Cet espace doit être aménagé avec du gazon, des végétaux ou un écran d'arbres. Cet espace libre peut toutefois servir à l'aménagement de traverses destinées à relier les terrains riverains de part et d'autre de la zone « P » visée par ce corridor récréotouristique.																						
Affichage		Groupe de zone : Industriel																						

Amendements

0663-2016 (échu)  
0765-2018 (échu)  
0804-2018 (échu)  
0663-2016 (actif)  
0804-2018 (actif)  
0834-2019 (actif)  
0917-2020 (actif)



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone JG02I

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture					
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat	
Cvéhl	Note 150				x			12		6	6	10			60					x	x	x	x	
Iali					x			12		6	6	10			60					x	x	x	x	
Iart					x			12		6	6	10			60					x	x	x	x	
Ican					x			12		6	6	10			60					x	x	x	x	
Ichim					x			12		6	6	10			60					x	x	x	x	
Ient					x			12		6	6	10			60					x	x	x	x	
Imanu					x			12		6	6	10			60					x	x	x	x	
Puti	Note 179				x			12		6	6	10			60					x	x	x	x	
Notes					Notes														Notes					
Note 150 : Seulement service de réparation et d'entretien de machinerie lourde.																								
Note 179 : Comprenant les postes de compression de gaz.																								
Notes générales		Note 51 : Il doit être maintenu un espace d'au moins 3 m entre toute construction ou infrastructure et la limite d'un terrain riverain de la limite d'une zone « P » relative au corridor récréotouristique. Cet espace doit être aménagé avec du gazon, des végétaux ou un écran d'arbres. Cet espace libre peut toutefois servir à l'aménagement de traverses destinées à relier les terrains riverains de part et d'autre de la zone « P » visée par ce corridor récréotouristique.																						
Affichage		Groupe de zone : Industriel																						
Amendements		0663-2016 (échu) 0765-2018 (échu) 0663-2016 (actif) 0804-2018 (actif) 0834-2019 (actif)																						

Zone JG03P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Pjeu					x			9		5	5	9								x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales		Note 51 : Il doit être maintenu un espace d'au moins 3 m entre toute construction ou infrastructure et la limite d'un terrain riverain de la limite d'une zone « P » relative au corridor récréotouristique. Cet espace doit être aménagé avec du gazon, des végétaux ou un écran d'arbres. Cet espace libre peut toutefois servir à l'aménagement de traverses destinées à relier les terrains riverains de part et d'autre de la zone « P » visée par ce corridor récréotouristique.																					
Affichage		Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																					
Amendements		0663-2016 (actif)																					



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone JG04I

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Iali					x			12		6	6	10			60					x	x	x	x
Iart					x			12		6	6	10			60					x	x	x	x
Ican					x			12		6	6	10			60					x	x	x	x
Ichim					x			12		6	6	10			60					x	x	x	x
Ient					x			12		6	6	10			60					x	x	x	x
Imanu					x			12		6	6	10			60					x	x	x	x
Penf	Note 105				x			12		6	6	10			60					x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 105 : Seulement site de traitement ou de transformation de déchets solides ou liquides, ainsi que les installations de biométhanisation; tricompostage; compostage.																							
Notes générales																							
Affichage		Groupe de zone : Industriel																					
Amendements		0663-2016 (échu) 0765-2018 (échu) 0804-2018 (échu) 0663-2016 (actif) 0804-2018 (actif) 0834-2019 (actif)																					

Zone JH01A

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Aéle					x			12		3	4	10					3			x	x	x	x
Asol					x			12		3	4	10					3			x	x	x	x
R1		x	x	x	x			11		2	4	6			20		2			x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales	Note 51 : Il doit être maintenu un espace d'au moins 3 m entre toute construction ou infrastructure et la limite d'un terrain riverain de la limite d'une zone « P » relative au corridor récréotouristique. Cet espace doit être aménagé avec du gazon, des végétaux ou un écran d'arbres. Cet espace libre peut toutefois servir à l'aménagement de traverses destinées à relier les terrains riverains de part et d'autre de la zone « P » visée par ce corridor récréotouristique.																						
Affichage	Groupe de zone : Agricole																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						

Zone JI01R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation															Type de toiture			
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R2						x		9		4	4	13			40	2	3		7		x	x	x
R4+					x			9		4	4	13			40	2	3		7		x	x	x
Rmc					x			9		4	4	13			40	2	3		7		x	x	x
Rpri					x			9		4	4	13			40	2	3		7		x	x	x
Notes					Notes															Notes			
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		



Zone JI02P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Pjeu					x			9		5	5	9								x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone JI03R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation															Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat	
R4+	Note 8				x			6		4	3,7	6			40	2	3		7		x	x	x	
Notes					Notes															Notes				
Note 8 : Maximum 12 logements.																								
Notes générales		Note 188 : À moins que le terrain en soit déjà pourvu, tout propriétaire est tenu de conserver ou de planter un minimum d'un arbre au 6 m linéaires dans la marge avant. Cette plantation doit comprendre une alternance de feuillus et de conifères.																						
Affichage		Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements		0663-2016 (échu) 0663-2016 (actif) 0895-2019 (actif)																						

Zone JI04C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Cacco					x			7,5		2	2	6	35	5			2		5	x	x	x	x
Cdét					x			7,5		2	2	6	35	5			2		5	x	x	x	x
Cess					x			7,5		2	2	6	35	5			2		5	x	x	x	x
Cpro					x			7,5		2	2	6	35	5			2		5	x	x	x	x
Cvéh	Note 136				x			7,5		2	2	6	35	5			2		5	x	x	x	x
R1					x			7,5		2	2	6	35	5			2		5	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 136 : Sauf la vente au détail de véhicules automobiles et véhicules légers; service de lavage de véhicules lourds incluant les autobus; service de location de camions, de remorques utilitaires et de véhicules de plaisance.																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone JI05R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture					
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat	
Cacco					x			7,5	12	2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	Note 66	
Cdét	Note 42				x			7,5	12	2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	Note 66	
Cess					x			7,5	12	2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	Note 66	
Cpro					x			7,5	12	2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	Note 66	
R1		x	x		x			7,5	12	2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	Note 66	
R2					x			7,5	12	2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	Note 66	
R3					x			7,5	12	2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	Note 66	
R4+	Note 214, Note 13				x			7,5	12	2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	Note 66	
Notes					Notes														Notes					
Note 13 : Maximum 4 logements.																			Note 66 : Le toit plat est permis seulement si au moins 50 % de la superficie d'un bâtiment a au moins 2 étages ou une hauteur de 5,5 m.					
Note 214 : Lors de l'aménagement d'un bâtiment de 4 logements, une haie de cèdres d'une hauteur minimale de 1,2 m à la plantation, doit être conservée ou aménagée sur la ligne arrière du terrain.																								
Note 42 : Seulement dépanneur, tabagie, magasin de journaux.																								
Notes générales																								
Affichage		Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements		0663-2016 (actif) 1247-2023 (actif)																						

Zone JI06R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R2						x		9		4	4	13			40	2	3		7		x	x	x
R4+					x			9		4	4	13			40	2	3		7		x	x	x
Rmc					x			9		4	4	13			40	2	3		7		x	x	x
Rpri					x			9		4	4	13			40	2	3		7		x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (échu) 0663-2016 (actif)																		

Zone JI07P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Pcem					x			9		5	5	9								x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone JI08C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Cacco					x			7,5		2	2	6	35	5			2		5	x	x	x	x
Cdét					x			7,5		2	2	6	35	5			2		5	x	x	x	x
Cess					x			7,5		2	2	6	35	5			2		5	x	x	x	x
Cpro					x			7,5		2	2	6	35	5			2		5	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone JI09P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Pjeu					x			9		5	5	9								x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					1242-2023 (actif)																		



Zone JJ01R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R2						x		7,5		2	4	6			40	2	2		7	x	x	x	x
R3					x			7,5		2	4	6			40	2	2		7	x	x	x	x
R4+	Note 13				x			7,5		2	4	6			40	2	2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 13 : Maximum 4 logements.																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone JJ02R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R2						x		7,5		2	4	6			40	2	4		7	x	x	x	x
R3					x			7,5		2	4	6			40	2	4		7	x	x	x	x
R4+	Note 8				x			7,5		2	4	6			40	2	4		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 8 : Maximum 12 logements.																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (échu) 0663-2016 (actif) 1139-2022 (actif)																		



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone JJ03R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R2					x	x		7,5	25	2	4	6			40	2	4		7	x	x	x	x
R3					x			7,5	25	2	4	6			40	2	4		7	x	x	x	x
R4+	Note 16				x			7,5	25	2	4	6			40	2	4		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 16 : Maximum 6 logements.																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (échu) 0663-2016 (actif) 1242-2023 (actif)																		

Zone JJ04R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R2					x	x		7,5		2	4	6			40	2	4		7	x	x	x	x
R3					x			7,5		2	4	6			40	2	4		7	x	x	x	x
R4+	Note 17				x			7,5		2	4	6			40	2	4		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 17 : Maximum 8 logements.																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone JJ05R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation															Type de toiture			
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1			x		x			7,5		2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	Note 66
Notes					Notes															Notes			
																				Note 66 : Le toit plat est permis seulement si au moins 50 % de la superficie d'un bâtiment a au moins 2 étages ou une hauteur de 5,5 m.			
Notes générales																							
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						

Zone JJ06R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		Note 27			x			7,5		2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 27 : Seulement au sous-sol.																							
Notes générales																							
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						

Zone JJ07R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1					x			7,5	12	2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	Note 66
Notes					Notes														Notes				
																			Note 66 : Le toit plat est permis seulement si au moins 50 % de la superficie d'un bâtiment a au moins 2 étages ou une hauteur de 5,5 m.				
Notes générales																							
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone JJ08R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R4+	Note 8				x			9		Note 174	Note 174	Note 175			40	2	Note 172	Note 173	7		x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 8 : Maximum 12 logements.					Note 172 : Maximum 4 étages. Pour les bâtiments de plus de 3 étages, seuls les toits plats sont autorisés. Note 173 : Pour les bâtiments de 4 étages, la hauteur maximale est de 12,5 m par rapport au niveau altimétrique de 135 m. Note 174 : 4 m sans être à moins de 25 m des limites des terrains résidentiels de la rue Armand. Note 175 : 9 m sans être à moins de 25 m des limites des terrains résidentiels de la rue Armand.																		
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (échu) 0663-2016 (actif) 0779-2018 (actif)																		



Zone JJ09P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Pjeu					x			9		5	5	9								x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone JJ10R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R4+	Note 4				x			9		4	4	13			40	2	3		7		x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 4 : 9 logements et plus.																							
Notes générales		Note 47 : En plus de ces marges minimales, une distance minimale de 10 m par étage de construction doit séparer toute partie du bâtiment principal des zones résidentielles contiguës IJ03R et IJ21R.																					
Affichage		Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																					
Amendements		0663-2016 (actif)																					

Zone JJ11P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Pjeu					x			9		5	5	9					2		5	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone JJ12R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1					x			7,5		2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	x
R2					x			7,5		2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						

Zone JJ13R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1					x			7,5		3	4	6			40		2		7	x	x	x	x
R2					x			7,5		3	4	6			40		2		7	x	x	x	x
R3					x			7,5		3	4	6			40		2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone JJ14R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1						x		7,5		3	4	6			40		2		7	x	x	x	x
R2					x			7,5		3	4	6			40		2		7	x	x	x	x
R3					x			7,5		3	4	6			40		2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone JJ15R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1					x	x		7,5		3	4	6			40		2		7	x	x	x	x
R2					x			7,5		3	4	6			40		2		7	x	x	x	x
R3					x			7,5		3	4	6			40		2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone JJ16R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R2					x	x		7,5		3	4	6			40		2		7	x	x	x	x
R3					x	x		7,5		3	4	6			40		2		7	x	x	x	x
R4+	Note 16				x			7,5		3	4	6			40		2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 16 : Maximum 6 logements.																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		



Zone JJ17R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1					x			7,5		2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone JJ18R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1					x	x		7,5		3	4	6			40		2		7	x	x	x	x
R2					x			7,5		3	4	6			40		2		7	x	x	x	x
R3					x			7,5		3	4	6			40		2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone JK01P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Pjeu					x			9		5	5	9								x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone JK02R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture					
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat	
R1					x	x		6		2	3,7	6			40		3		7		x	x		
R2					x			6		2	3,7	6			40		3		7		x	x		
Notes					Notes														Notes					
Notes générales																								
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																			
Amendements					0663-2016 (actif)																			

Zone JL01R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation															Type de toiture			
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1			x		x			7,5		2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	Note 66
Notes					Notes															Notes			
																				Note 66 : Le toit plat est permis seulement si au moins 50 % de la superficie d'un bâtiment a au moins 2 étages ou une hauteur de 5,5 m.			
Notes générales																							
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						

Zone JL02R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation															Type de toiture			
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1			x		x			7,5		2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	Note 66
Notes					Notes															Notes			
																				Note 66 : Le toit plat est permis seulement si au moins 50 % de la superficie d'un bâtiment a au moins 2 étages ou une hauteur de 5,5 m.			
Notes générales																							
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						

Zone JM01C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Cess					x			12		6	6	6	35	5			3		12	x	x	x	x
Chor					x			12		6	6	6	35	5			3		12	x	x	x	x
R1					x			12		6	6	6	35	5			3		12	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Artère commerciale																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone JM02C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Asol					x			10		6	6	6	35	5			3		6	x	x	x	x
Cacco					x			10		6	6	6	35	5			3		6	x	x	x	x
Cdét					x			10		6	6	6	35	5			3		6	x	x	x	x
Chor					x			10		6	6	6	35	5			3		6	x	x	x	x
Chôt					x			10		6	6	6	35	5			3		6	x	x	x	x
Cpro					x			10		6	6	6	35	5			3		6	x	x	x	x
Créc					x			10		6	6	6	35	5			3		6	x	x	x	x
Cresto					x			10		6	6	6	35	5			3		6	x	x	x	x
Cser					x			10		6	6	6	35	5			3		6	x	x	x	x
Ctél					x			10		6	6	6	35	5			3		6	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage	Groupe de zone : Artère commerciale																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						



Zone JM03C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Asol					x			9		6	3	6	35	5			2		5	x	x	x	x
Cacco					x			9		6	3	6	35	5			2		5	x	x	x	x
Cdét					x			9		6	3	6	35	5			2		5	x	x	x	x
Cess					x			9		6	3	6	35	5			2		5	x	x	x	x
Cpro					x			9		6	3	6	35	5			2		5	x	x	x	x
Cresto					x			9		6	3	6	35	5			2		5	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales		Note 109 : Superficie maximale des bâtiments principaux sur un même terrain: 300 m².																					
Affichage		Groupe de zone : Artère commerciale																					
Amendements		0663-2016 (actif) 0721-2017 (actif)																					

Zone JM04R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1					x			7,5	12	2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	Note 66
Notes					Notes														Notes				
																			Note 66 : Le toit plat est permis seulement si au moins 50 % de la superficie d'un bâtiment a au moins 2 étages ou une hauteur de 5,5 m.				
Notes générales																							
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						

Zone JM05R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Asol	Note 68				x			7,5	12	2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	x
R1		x	x	x	x			7,5	12	2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 68 : Les activités d'épandage de déjections animales sont interdites.																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone JN01A

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Aéle					x			12		3	4	10					3			x	x	x	x
Asol					x			12		3	4	10					3			x	x	x	x
R1		x	x	x	x			11		2	4	6			20		2			x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Agricole																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone JO01A

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Aéle					x			12		3	4	10					3			x	x	x	x
Apor					x			12		3	4	10					3			x	x	x	x
Asol					x			12		3	4	10					3			x	x	x	x
R1		x	x	x	x			11		2	4	6			20		2			x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales		Note 51 : Il doit être maintenu un espace d'au moins 3 m entre toute construction ou infrastructure et la limite d'un terrain riverain de la limite d'une zone « P » relative au corridor récréotouristique. Cet espace doit être aménagé avec du gazon, des végétaux ou un écran d'arbres. Cet espace libre peut toutefois servir à l'aménagement de traverses destinées à relier les terrains riverains de part et d'autre de la zone « P » visée par ce corridor récréotouristique.																					
Affichage		Groupe de zone : Agricole																					
Amendements		0663-2016 (actif)																					

Zone JO02P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Pjeu					x															x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone KE01P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Pjeu					x															x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone KF01A

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Aéle					x			12		10	10	10					3			x	x	x	x
Apor					x			12		10	10	10					3			x	x	x	x
Asol					x			12		10	10	10					3			x	x	x	x
R1		x	x	x	x			11		2	4	6			20		2			x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales	Note 51 : Il doit être maintenu un espace d'au moins 3 m entre toute construction ou infrastructure et la limite d'un terrain riverain de la limite d'une zone « P » relative au corridor récréotouristique. Cet espace doit être aménagé avec du gazon, des végétaux ou un écran d'arbres. Cet espace libre peut toutefois servir à l'aménagement de traverses destinées à relier les terrains riverains de part et d'autre de la zone « P » visée par ce corridor récréotouristique.																						
Affichage	Groupe de zone : Agricole																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						



Zone KH01R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1					x			6	10	2	3,7	10			40		1		7	x	x	x	
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone KH02C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture					
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat	
Cart					x			12		6	6	10	35	5			2		5	x	x	x	x	
Cser	Note 25, Note 24				x			12		6	6	10	35	5			2		5	x	x	x	x	
Ient	Note 50				x			12		6	6	10	35	5			2		5	x	x	x	x	
R1					x			12		6	6	10	35	5			2		5	x	x	x	x	
Notes					Notes														Notes					
Note 24 : Seulement atelier de réparation diverses et d'entretien.																								
Note 25 : Sauf atelier de réparation et d'entretien de véhicules automobiles et d'appareils équipés d'un moteur à explosion.																								
Note 50 : Seulement entrepreneur, sans entreposage extérieur.																								
Notes générales		Note 109 : Superficie maximale des bâtiments principaux sur un même terrain: 300 m².																						
Affichage		Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements		0663-2016 (actif)																						

Zone KH03P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Pjeu					x			9		5	5	9								x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone KI01A

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Aéle					x			12		3	4	10					3			x	x	x	x
Asol					x			12		3	4	10					3			x	x	x	x
R1		x	x	x	x			11		2	4	6			20		2			x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Agricole																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone KJ01R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1					x			6		2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	Note 66
Notes					Notes														Notes				
																			Note 66 : Le toit plat est permis seulement si au moins 50 % de la superficie d'un bâtiment a au moins 2 étages ou une hauteur de 5,5 m.				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone KJ02R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1		Note 27	x		x			7,5		2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	Note 66
Notes					Notes														Notes				
Note 27 : Seulement au sous-sol.																			Note 66 : Le toit plat est permis seulement si au moins 50 % de la superficie d'un bâtiment a au moins 2 étages ou une hauteur de 5,5 m.				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone KK01A

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Aéle					x			12		3	4	10					3			x	x	x	x
Apor					x			12		3	4	10					3			x	x	x	x
Asol					x			12		3	4	10					3			x	x	x	x
R1		x	x	x	x			11		2	4	6			20		2			x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Agricole																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone KM01R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1			x		x			7,5		2	3,7	6			40		2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (échu) 0663-2016 (actif) 1205-2023 (actif)																		



Zone KO01A

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Aéle					x			12		3	4	10					3			x	x	x	x
Apor					x			12		3	4	10					3			x	x	x	x
Asol					x			12		3	4	10					3			x	x	x	x
R1		x	x	x	x			11		2	4	6			20		2			x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales		Note 51 : Il doit être maintenu un espace d'au moins 3 m entre toute construction ou infrastructure et la limite d'un terrain riverain de la limite d'une zone « P » relative au corridor récréotouristique. Cet espace doit être aménagé avec du gazon, des végétaux ou un écran d'arbres. Cet espace libre peut toutefois servir à l'aménagement de traverses destinées à relier les terrains riverains de part et d'autre de la zone « P » visée par ce corridor récréotouristique.																					
Affichage		Groupe de zone : Agricole																					
Amendements		0663-2016 (actif)																					

Zone KO02C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture					
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat	
Asol					x			12		3	4	10					3			x	x	x	x	
Chôt	Note 124				x			12		3	4	10					3			x	x	x	x	
Czoo	Note 114				x			12		3	4	10					3			x	x	x	x	
R1	Note 149				x			12		3	4	10					3			x	x	x	x	
Notes					Notes														Notes					
Note 114 : Seulement terrain de golf et champ de pratique.																								
Note 124 : Seulement unités d'hébergement individuelles isolées (max 20) liées à un établissement commercial de type golf.																								
Note 149 : Limité à 50 % d'occupation de la zone.																								
Notes générales		Note 51 : Il doit être maintenu un espace d'au moins 3 m entre toute construction ou infrastructure et la limite d'un terrain riverain de la limite d'une zone « P » relative au corridor récréotouristique. Cet espace doit être aménagé avec du gazon, des végétaux ou un écran d'arbres. Cet espace libre peut toutefois servir à l'aménagement de traverses destinées à relier les terrains riverains de part et d'autre de la zone « P » visée par ce corridor récréotouristique.																						
Affichage		Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements		0663-2016 (actif)																						

Zone LH01A

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Aéle					x			12		3	4	10					3			x	x	x	x
Asol					x			12		3	4	10					3			x	x	x	x
Cbar	Note 85				x			12		3	4	10					3			x	x	x	x
R1		x	x	x	x			11		2	4	6			20		2			x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 85 : Seulement salle de réception en lien avec une érablière.																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Agricole																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone LH02R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1					x			7,5		2	4	10			40		2		7	x	x	x	Note 66
R2					x			7,5		2	4	10			40		2		7	x	x	x	Note 66
Notes					Notes														Notes				
																			Note 66 : Le toit plat est permis seulement si au moins 50 % de la superficie d'un bâtiment a au moins 2 étages ou une hauteur de 5,5 m.				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone LH03R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
R1					x			7,5		2	3,7	10			40		2		7	x	x	x	Note 66
Notes					Notes														Notes				
																			Note 66 : Le toit plat est permis seulement si au moins 50 % de la superficie d'un bâtiment a au moins 2 étages ou une hauteur de 5,5 m.				
Notes générales																							
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone LH05R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture					
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat	
R1					x			7,5		2	3,7	10			40		2		7	x	x	x	Note 66	
Notes					Notes														Notes					
																			Note 66 : Le toit plat est permis seulement si au moins 50 % de la superficie d'un bâtiment a au moins 2 étages ou une hauteur de 5,5 m.					
Notes générales																								
Affichage		Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements		1062-2021 (actif)																						

Zone LH04P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Pjeu					x			9		5	5	9								x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		



Règlement de zonage numéro 0663-2016  
Grille des usages et des normes d'implantation par zone

Zone LI01R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture					
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat	
R1					x			7,5		2	3,7	10			40		2		7	x	x	x	Note 66	
Notes					Notes														Notes					
																			Note 66 : Le toit plat est permis seulement si au moins 50 % de la superficie d'un bâtiment a au moins 2 étages ou une hauteur de 5,5 m.					
Notes générales																								
Affichage		Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements		1062-2021 (actif)																						



Zone LJ01A

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Aéle					x			12		3	4	10					3			x	x	x	x
Asol					x			12		3	4	10					3			x	x	x	x
R1		x	x	x	x			11		2	4	6			20		2			x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Agricole																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone LL01A

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Aéle					x			12		3	4	10					3			x	x	x	x
Apor					x			12		3	4	10					3			x	x	x	x
Asol					x			12		3	4	10					3			x	x	x	x
R1		x	x	x	x			11		2	4	6			20		2			x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Agricole																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone LM01P

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Pjeu					x			9		5	5	9								x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone LN01A

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Aéle					x			12		3	4	10					3			x	x	x	x
Apor					x			12		3	4	10					3			x	x	x	x
Asol					x			12		3	4	10					3			x	x	x	x
R1		x	x	x	x			11		2	4	6			20		2			x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales	Note 51 : Il doit être maintenu un espace d'au moins 3 m entre toute construction ou infrastructure et la limite d'un terrain riverain de la limite d'une zone « P » relative au corridor récréotouristique. Cet espace doit être aménagé avec du gazon, des végétaux ou un écran d'arbres. Cet espace libre peut toutefois servir à l'aménagement de traverses destinées à relier les terrains riverains de part et d'autre de la zone « P » visée par ce corridor récréotouristique.																						
Affichage	Groupe de zone : Agricole																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						

Zone MI01A

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Aéle					x			12		3	4	10					3			x	x	x	x
Apor					x			12		3	4	10					3			x	x	x	x
Asol					x			12		3	4	10					3			x	x	x	x
Iprim	Note 41				x			12		3	4	10					3			x	x	x	x
Prel					x			12		3	4	10					3			x	x	x	x
R1		x	x	x	x			11		2	4	6			20		2			x	x	x	x
U	Note 40				x			12		3	4	10					3			x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 40 : Seulement cimetière d'autos.																							
Note 41 : Seulement: cour à rebut; commerce de récupération et de démontage d'auto, de ferraille et de vieux métaux; éolienne commerciale.																							
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Agricole																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone MK01R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Asol	Note 68				x			7,5		2	3,7	10			40		2		7	x	x	x	x
R1					x			7,5		2	3,7	10			40		2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Note 68 : Les activités d'épandage de déjections animales sont interdites.																							
Notes générales																							
Affichage	Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																						
Amendements	0663-2016 (actif)																						

Zone MM01A

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Aéle					x			12		3	4	10					3			x	x	x	x
Apor					x			12		3	4	10					3			x	x	x	x
Asol					x			12		3	4	10					3			x	x	x	x
R1		x	x	x	x			11		2	4	6			20		2			x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Agricole																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone NJ01A

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Aéle					x			12		3	4	10					3			x	x	x	x
Apor					x			12		3	4	10					3			x	x	x	x
Asol					x			12		3	4	10					3			x	x	x	x
R1		x	x	x	x			11		2	4	6			20		2			x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Agricole																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		



Zone NL01A

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgîte	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Aéle					x			12		3	4	10					3			x	x	x	x
Apor					x			12		3	4	10					3			x	x	x	x
Asol					x			12		3	4	10					3			x	x	x	x
R1		x	x	x	x			11		2	4	6			20		2			x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Agricole																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone NL02C

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Aéle					x			12		4	4	6	35	5			3			x	x	x	x
Apor					x			12		4	4	6	35	5			3			x	x	x	x
Asol					x			12		4	4	6	35	5			3			x	x	x	x
Cart					x			12		4	4	6	35	5			2		5	x	x	x	x
Cresto					x			12		4	4	6	35	5			2		5	x	x	x	x
Cvéh					x			12		4	4	6	35	5			2		5	x	x	x	x
R1					x			12		4	4	6	35	5			2		5	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone NN01R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Asol					x			7,5		2	3,7	10			40		2		7	x	x	x	x
R1					x			7,5		2	3,7	10			40		2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

Zone NN02R

Usage principal et secondaire					Normes d'implantation														Type de toiture				
Classe d'usage principal	Notes	Usage sec. Sart	Usage sec. Sgite	Usage sec. Scham	Isolée	Jumelée	Rangée	Marge avant min. (m)	Marge avant max. (m)	Marge latérale min. (m)	Marge latérale min. opposée (m)	Marge arrière min. (m)	% d'occ. max. bâtiment principal	% d'occ. max. bâtiment accessoire	% d'occ. max. bâtiments	Nombre d'étages minimal	Nombre d'étages maximal	Hauteur max. bâtiment principal (m)	Hauteur max. bâtiment accessoire (m)	1 versant	2 versants	4 versants	Plat
Asol					x			7,5		2	3,7	10			40		2		7	x	x	x	x
R1					x			7,5		2	3,7	10			40		2		7	x	x	x	x
Notes					Notes														Notes				
Notes générales																							
Affichage					Groupe de zone : Zones autorisant les usages « commercial et public »																		
Amendements					0663-2016 (actif)																		

## CLASSIFICATION DES USAGES

<b>Groupe Résidentiel « R »</b>	Habitation unifamiliale	<b>R1</b>
	Habitation bifamiliale	<b>R2</b>
	Habitation trifamiliale	<b>R3</b>
	Habitation multifamiliale (4 et plus)	<b>R4+</b>
	Maison mobile	<b>Rmm</b>
	Maison de chambres	<b>Rmc</b>
	Résidence privée d'hébergement	<b>Rpri</b>
	<b>Groupe Usages Secondaires</b>	Artisanat
Gîte touristique		<b>Sgîte</b>
Table champêtre		<b>Scham</b>

<b>Groupe Commercial « C »</b>	Service d'accommodation	<b>Cacco</b>
	Activité artisanale	<b>Cart</b>
	Boissons alcoolisées	<b>Cbar</b>
	Cour à bois et matériaux de construction	<b>Cbois</b>
	Vente au détail (cannabis et produits dérivés)	<b>Ccan</b>
	Vente au détail	<b>Cdét</b>
	Commerce à caractère érotique	<b>Céro</b>
	Poste d'essence et de gaz propane	<b>Cess</b>
	Produit d'horticulture	<b>Chor</b>
	Établissement hôtelier	<b>Chôt</b>
	Activité professionnelle ou administrative	<b>Cpro</b>
	Activité récréative à l'intérieur d'un bâtiment	<b>Créc</b>
	Restaurant	<b>Cresto</b>
	Commerce de services	<b>Cser</b>
	Service relié au domaine de la communication	<b>Ctél</b>
	Atelier de mécanique pour véhicules légers	<b>Cvéh</b>
	Vente et mécanique pour véhicules lourds	<b>Cvéhl</b>
	Activité récréative intensive	<b>Czoo</b>

<b>Groupe Industriel « I »</b>	Transformation reliée au secteur alimentaire	<b>Iali</b>
	Atelier	<b>Iart</b>
	Établissement du secteur de la chimie	<b>Ichim</b>
	Entrepôt et centre de distribution	<b>Ient</b>
	Établissement manufacturier	<b>Imanu</b>
	Production et transformation du cannabis	<b>Ican</b>
	Industrie primaire	<b>Iprim</b>
	Hébergement de serveur informatique	<b>Iinfo</b>
	<b>Groupe Public « P »</b>	Enseignement, services municipaux
Centre de la petite enfance, garderie		<b>Pcpe</b>
Site d'enfouissement et traitement de déchets		<b>Penf</b>
Terrain de jeux, parc, espace vert, plan d'eau		<b>Pjeu</b>
Culte, lieu de rassemblement axé sur la religion		<b>Prel</b>
Usage et construction d'utilité publique		<b>Puti</b>
<b>Groupe Agricole « A »</b>		Construction agricole et épandage sauf Apor
	Animaux d'élevage, chenil et épandage	<b>Apor</b>
	Culture du sol et épandage	<b>Asol</b>
<b>Groupe Autres « U »</b>	Autres usages	<b>U</b>